

# Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles



## **Cahiers de recommandations**

### **Contribution à l'enquête publique pour le Plan de Gestion de l'eau**

**26 août 2011**

## Introduction

Ce cahier de recommandation est l'un des éléments qui permet aux EGEB de contribuer aux politiques publiques en matière de gestion de l'eau à Bruxelles. On rappellera qu'il a été considéré comme important de rendre contemporaine une partie de l'activité des EGEB à cette enquête publique afin d'utiliser ce canal officiel de participation pour renforcer, justement, la contribution des EGEB aux politiques publiques. Nous voilà donc à un moment clé dans le déroulement des EGEB, qui toutefois ne s'arrêteront pas là.

En effet, si les EGEB ont pour objectif de contribuer aux politiques publiques, ce n'est pas dans le seul cadre de cette enquête mais également, d'une manière plus générale, en développant une position propre en matière de gestion de l'eau, en contribuant à un nouveau regard sur cette question et en créant les conditions de la constitution d'un mouvement citoyen autour de ces questions. (Tout cela sera présenté et discuté, notamment en présence des élus, de l'administration et des opérateurs de l'eau lors d'une séance finale des EGEB, le 14 octobre 2011.)

C'est ainsi que le travail sur les recommandations s'est nourri de deux approches. La première consiste en la lecture critique du PGE en tant que tel : quels sont les éléments intrinsèques à la lecture qui questionnent ou interpellent les citoyens que nous sommes ? En ce sens, il s'agit d'une critique de l'existant. La seconde approche part de l'établissement de notre position, de notre regard pour émettre ces éléments critiques et recommandations. Elle pose un questionnement plus large sur ce qui pourrait être. Ces deux approches forment chacune une des deux parties de ce cahier.

La première approche a été à la base de l'action d'un groupe de lecture spécifique du PGE qui a travaillé tout l'été. Alors que la seconde approche a mené à la création de cinq Ateliers (des groupes de travail) qui se sont réunis chacun à quatre reprises au moins pendant l'été pour établir une proposition citoyenne et experte "Pour une politique participative de l'eau à Bruxelles" de laquelle sont issues ces recommandations. Les cinq Ateliers ont porté sur cinq thématiques complémentaires et liées comme les doigts d'une main, se fondant toutes sur le texte de base des EGEB, "Réconcilier la ville avec l'eau"<sup>1</sup> qui détermine les valeurs essentielles qui guident les EGEB tout au long de son processus.

Le choix des thèmes des ateliers a été nourri des travaux et de la capacité de mobilisation perçue dans la première phase des EGEB et notamment avec les Colloques #1<sup>2</sup> et les conférences, la production du Bruxelles en Mouvement<sup>3</sup>, les soirées de films documentaires de Water Cycle et autres expositions<sup>4</sup>. Les cinq thèmes qui ont fait l'objet d'autant d'introductions proposées par la coordination portent sur "Une approche par bassins versants", "Les techniques et les agencements humains", "L'économie plurielle de

---

<sup>1</sup> Article paru dans Bruxelles en Mouvement (IEB) - avril/mai 2011 et dans Voix d'eau # 1 (EGEB) - juin 2011

<sup>2</sup> qui ont eu lieu le 6 et 7 mai 2011 et organisés dans le cadre des EGEB

<sup>3</sup> Bruxelles en Mouvement - avril/mai 2011

<sup>4</sup> Notamment l'exposition organisée en partenariat avec PTTL et qui a été exposée au PianoFabriek du 15 juin à fin août.

l'eau", "L'eau, un patrimoine sans frontières", "Une eau gérée le plus possible en commun".

L'ensemble des travaux de tous ces groupes a été présenté lors de la Plate-forme des EGEB # 4 en début d'été. Les travaux ont été animés par des membres de la coordination des EGEB. Une rencontre réunissant tous les groupes a eu lieu le 22 août pour valider l'ensemble du travail. Environ quarante personnes ont participé à un moment ou à un autre de ce travail de réflexion puis d'écriture de ce cahier de recommandations, dont un noyau de quinze personnes plus assidues. Nous trouvons que pour la période estivale, ce n'est pas mal. Ce fut un excellent travail - pour tous et dans toutes les directions - d'éducation populaire.

Ce qui rend ce cahier cohérent, c'est que chacun a apporté sa quote part, selon ses connaissances et ses sensibilités. Cela a fait débat, beaucoup de débats. Si des sensibilités peuvent être différentes, il reste que tous s'accordent sur une vision générale des choses et de leurs grandes conséquences, ce qui est prévisible puisque le texte fondateur est commun.

Fondamentalement, l'ensemble des personnes réunies durant ces travaux sont favorables aux objectifs généraux du Plan de Gestion et notamment ceux qui sont réunis autour des Axes 1, 2, 4, 5 et 6. Mais comme les lecteurs du présent document le remarqueront, leurs auteurs apportent de multiples amendements et compléments sur les objectifs intermédiaires ou opérationnels et posent des questions sur les manières de faire, voire sur les méthodes. En cela, ce cahier dépasse la critique du PGE propre pour mener une réflexion sur l'ensemble de la politique de l'eau. Cette position est inhérente aux EGEB et était connue de tous d'entrée de jeu.

### **La coordination des EGEB**

Camille Herremans (Euracme), Emmanuel Petrella et Anna Poydenot (IERPE), Mathieu Sonck, Meriem Mcharek et Nicolas Prignot (IEB), Dominique Nalpas et Kevin De Bondt (Plate-forme Eau Water Zone), Stanislava Belopitova (Habitat et Rénovation), Arnaud Bilande (Maelbeek dans tous ses Etats), Louis Motquin (pour le groupe de Lecture et Comité Potamoès), François Lebecq et Nicolas Vidicq,

On travaillé lors de ces ateliers :

Alain Adriaens, Michel Bastin, Magali Da Cruz, Enguerrand David, Anne Decannière, Paul De Neyer, Michel Durant, Claire Eykerman, Françoise Galand, Marc Gilson, Anne Ghruber, David Kuborn, Andy Lahou, Christian Legros, Fabienne Lontie, Yannick Mercier, Anne Murs, Victor Ntacorigira, Riccardo Petrella, Arnaud Pinxteren, Esther Stark, Jean-Marie Thomas, Marie-Claire Van Cutsem, Robert Vanwassenhoven, Christelle Verhoeste.

Pour voir le travail des ateliers et leur évolution, voir sur le site des EGEB :  
<http://www.egeb-sgwb.be/Propositioncitoyenneexperte>

## Table des Matières

Introduction.....	2
<b>Première partie - Recommandations à partir de la lecture du Plan de Gestion.....</b>	<b>7</b>
1. Avant propos.....	7
2. Recommandation générales.....	7
3. Recommandations particulières.....	8
3.1. Les masses d'eau de la Woluwe et de la Senne.....	8
3.2. Masses d'eau souterraines.....	9
3.3. Concernant le Plan Pluie.....	9
4. Question de forme.....	12
5. Conclusion.....	15
<b>Deuxième partie – Recommandations à partir de la proposition experte et citoyenne: “Pour une politique participative de l’eau à Bruxelles”.....</b>	<b>14</b>
<b>Chapitre 1 - Une approche par bassins versants ou par versants.....</b>	<b>14</b>
A. - Les critères de choix des bassins versants et versants.....	17
B. - Les actions pertinentes pour rendre vivant un bassin versant.....	18
B.1. Renforcer la connaissance et les savoirs.....	19
B.1.1. Elaboration de diagnostics de l’eau par bassin versant.....	19
B.1.2. Histoire de l’eau et des cours d’eau.....	20
B.2. Les actions de transformation.....	20
B.2.1. Mise en valeur d’un axe structurant d’action du bassin versant ou du versant.....	21
a. Dans le cas du bassin versant.....	21
b. b - Dans le cas des versants.....	23
B.2.2. Création d’une réflexion sur les Nouvelles rivières urbaines et autres approches technologiques et mise en action.....	23
B.2.3. Renforcer un usage social de l’eau.....	23
B.2.4. Mener des actions créatives/festives.....	25
B.2.5. Action à partir de situations critiques.....	25
B.2.6. Mise en valeur des espaces naturels, Hybridation ville-nature.....	27
B.3. Les échelles d’action au sein des bassins versants.....	26
B.3.1. Action à partir des quartiers.....	26
B.3.2. Action à partir des communes.....	27
B.3 3. Mise en relation des acteurs pour une vision globale au niveau du bassin versant.....	27
B.4. Actions de synthèse - Des cartographies collaboratives mises en ligne.....	28
C. La dynamique de l’approche par bassin versant .....	29
C.1. Les acteurs de bassin versant.....	29
C.2. Vers un contrat de bassin versant ?.....	29
D - Mise en oeuvre d’une politique par bassin versant – Bassins versants pilotes.....	30

<b>Chapitre 2 - La diversité des techniques et des agencements humains</b> .....	32
A. Promouvoir les pratiques innovantes.....	33
A.1. Promouvoir les Nouvelles Rivières Urbaines.....	33
A.1.1. Définition des Nouvelles rivières urbaines et principes d'action.....	33
A.1.2. Les contrats de Nouvelles rivières (et de bassins versants ?) et expériences pilotes.....	36
A.2. Faire de la Région Bruxelloise un laboratoire de pratiques innovantes.....	37
B. - Mise à disposition et échanges des savoirs.....	38
B.1. Une banque de données sur les pratiques innovantes en RBC.....	38
B. 2. Des banques de données sur l'actualité des pratiques de gestion de l'eau à Bruxelles.....	39
B.2.1. Utiliser les données contenues dans certains instruments économiques et réglementaires.....	39
B.2.2. Collecter des données qualitatives auprès des usagers et riverains.....	39
B.2.3. Capitaliser les savoirs produits lors des Rapports d'Incidences et Etudes d'Incidences Environnementales .....	40
B.2.4. Des réseaux d'échange de savoirs.....	40
B.3. Des outils de cartographie collaborative par bassin versant.....	41
C. – Créer des espaces de dialogue sur les grands choix technologiques.....	43
C.1. La gestion des eaux de pluie - Les bassins d'orage.....	44
C.2. Les collecteurs.....	46
C.3. L'épuration de l'eau.....	47
C.4. Des moyens que nous nous donnerons.....	48
<b>Chapitre 3 - L'approche plurielle de l'économie de l'eau</b> .....	50
Première partie - L'économie publique de l'eau	
A. – Renforcer et assurer le caractère public de l'économie de l'eau.....	51
A.1. Les services liés à l'eau doivent être gérés par le secteur public.....	51
A.2. L'unicité de la gestion et de la politique de l'eau.....	52
A.3. Renforcer les compétences et les connaissances publiques.....	53
A.4. Agir en faveur d'un service pensé en termes de droit.....	53
B. Penser l'économie de l'eau sur base de la responsabilité collective.....	55
B.1. Respecter l'eau.....	55
B.2. Maîtriser les coûts.....	57
B.3. Reterritorialisation des savoirs, des compétences et de l'innovation technique.....	59
B.4.. Recours avisé aux primes régionales.....	61
C. Financement du cycle intégré de l'eau .....	61
C.1. Une partie des coûts doivent être financés par la collectivité.....	61
C.2. Définition des coûts collectifs (ou citoyens).....	62
C.3. Repérage de certains coûts « sectoriels ».....	63
C.4. Intervention financière directe de la part de la Région.....	63
D. Tarification du service de l'eau potable.....	64
D.1. Le droit humain à l'eau potable.....	64
D.2. Amélioration de la tarification actuelle des ménages.....	65
D.3. Tarification du secteur tertiaire et industriel.....	67
– Epilogue : Réinventer le vocabulaire de l'économie publique de l'eau.....	
E.1. – Le recouvrement total des coûts place le volet économique de la politique de l'eau .....	68
au cœur des priorités.....	68
E.2. – L'eau n'est pas un bien de consommation.....	68
E.3. – La notion de coût-vérité n'est peut-être pas neutre.....	68

E.4. – Les notions de clientélisme et de facture ne correspondent pas à la logique du droit à l'eau.....	69
<b>Chapitre 4 – L'eau : un patrimoine sans frontières.....</b>	<b>70</b>
A. La coopération transfrontalière (interrégionale et internationale) à l'échelle des bassins hydrographiques.....	71
A.1. La RBC et la coopération transfrontière : le cas de la Commission internationale de l'Escaut.....	71
A.2. La RBC et la coopération transrégionale au niveau belge.....	72
B. La contribution de Bruxelles aux politiques européennes.....	73
B.1. Bruxelles, capitale européenne.....	73
B.2. Le « Blue Print ».....	75
B.3. La « Maison Européenne de l'Eau ».....	75
C. La solidarité internationale pour l'eau à Bruxelles et la mise en œuvre du droit humain à l'eau dans le monde.....	76
<b>Chapitre 5 - L'eau : un bien géré en commun.....</b>	<b>80</b>
A. Les territoires de la participation.....	81
A.1 Le citoyen-acteur plutôt que le consommateur.....	81
A.1.1. Utilisation rationnelle de l'eau .....	82
A.2. Le cas de l'eau en bouteille.....	82
A.3. Le cas des substances chimiques non épurables consommés par les personnes .....	82
A.4. La parcelle.....	83
A.4.1 Les jardins collectifs et autres espaces collectifs.....	84
A.4.2. Les écoles	
A.4.3. Les entreprises	
A.5. - Les espaces publics (voiries, rues, places).....	88
A.6 Le quartier (contrats de quartier, quartier durable).....	88
A.7. - La participation au niveau de la commune.....	88
A.8. Au niveau du bassin versant.....	90
A.8.1. Création d'un mouvement par bassin versant.....	90
A.8.2. Les contrats de nouvelles rivières et de bassins versants .....	91
A.8.3. Assemblée de tous les acteurs de l'eau par bassin versant.....	91
A.9. Le niveau régional.....	91
A.9.1. Un mouvement régional.....	92
A.9.2. Une 'coupole' associant tous les acteurs de la gestion de l'eau.....	93
B. L'imaginaire de l'eau et les outils de la participation.....	94
B.1. L'imaginaire de l'eau.....	94
B.2. Outils didactiques.....	95
B.3. Une Maison de l'eau bruxelloise.....	95
B.4. Les « Cases de l'eau ».....	95
B.5. Les enquêtes publiques.....	96
Conclusion.....	97

# Première partie

## Recommandations à partir de l'analyse à la lecture du Plan de Gestion de l'Eau

### 1. Avant-propos :

Le Plan de Gestion de l'Eau à l'enquête publique et le Plan Pluie présentent des mesures qui nous semblent aller généralement dans la bonne direction pour une ville plus durable, sous réserve qu'il soit tenu compte des présentes recommandations, ainsi que de celles qui sont tenues dans la partie 2 de ce document..

Considérations sur le positionnement du groupe de lecture et signataires de ces recommandations :

- Tenir le Politique et l'Administration à leurs engagements et, pour que cela soit possible, que ces engagements soient clairs et précis.

Principe d'efficacité des recommandations émises par le groupe de lecture, elles doivent :

- Contribuer à ce que des mesures soient effectivement mises en place pour améliorer le cycle de l'eau dans la Région ;

- Contribuer à ce que les objectifs soient atteints plus rapidement ou, à tout le moins, à ce que des échéances précises soient fixées pour les atteindre, au moins chaque fois que cela est possible dans l'état actuel des connaissances.

### 2. Recommandations générales :

Constatation de départ dans le Plan proposé :

- les objectifs ne sont généralement pas chiffrés,  
- aucune échéance n'est généralement fixée pour les atteindre,  
- aucun budget n'est joint au Plan proposé, contrairement à ce qui avait été fait – timidement – pour le Plan Pluie.

Nous comprenons bien que tous les objectifs ne pourront être atteints pour 2015, et que par ailleurs des données manquent souvent pour fixer des objectifs précis.

#### **Recommandations**

- **Qu'une distinction soit faite entre les objectifs à long terme et les mesures qui devront effectivement être réalisées d'ici 2015.**

- **Qu'un ensemble de mesures concrètes à réaliser d'ici 2015 soit établi, correspondant à un programme à réaliser de toute façon, indépendamment des études en cours ou à entreprendre.**

- **Qu'un ensemble d'études prioritaires nécessaires à l'établissement d'un Plan de gestion à mettre en**

œuvre à partir de 2016 – qui devra préciser des délais pour la réalisation de l'ensemble des objectifs fixés par le Plan – soit identifié qui devront impérativement être réalisées d'ici 2015.

- Que les mesures et études à réaliser d'ici 2015 soient budgétées et financées.

- Qu'il soit précisé que le plan sera reconduit de six ans en six ans sans que l'ambition des objectifs finaux soit jamais réduite mais seulement les modalités ajustées.

- Que la manière dont sera mise en place la consultation publique tous les deux ans, conformément à l'Article 54 de l'Ordonnance Cadre Eau, soit précisée et détaillée dans le Plan Eau.

- Qu'une synthèse des mesures par élément physique/vallée soit jointe au Plan Eau qui préfigure les plans directeurs à établir. Ces synthèses à visée plus opérationnelle sont seules de nature à permettre de saisir la portée pratique effective du Plan Eau envisagé.

- Que le Rapport d'Incidences environnemental soit plus fouillé, complet, chiffré en ce qui concerne l'incidence du Plan sur l'objet du Plan lui-même :

- qualité des masses d'eau : exemple :

Senne : impact attendu du traitement tertiaire de la station sud et de l'interruption des rejets résiduels du réseau d'égouttage, qualifiés de « méconnus » dans le RIE (page 89),

- quantité des masses d'eau : exemple :

Senne : amélioration du débit attendue de mesures précises,

- proportion des eaux claires récupérées,

- énergie: production attendue,

- etc.

### **3. Recommandations particulières**

Le fait que le bon état requis par la Directive européenne – soit le bon état physico-chimique et le « bon potentiel écologique » – pour les masses d'eau concernées au titre des définitions de la Directive Cadre Eau – soit le Canal, la Senne, la Woluwe et les masses d'eaux souterraines – ne puisse être atteint dans le délai requis, soit 2015, ne doit pas nous conduire à abandonner l'ambition d'atteindre au moins en partie cet objectif.

#### **3.1. Les masses d'eau de la Woluwe et de la Senne**

##### **Recommandations**

##### **Masse d'eau Woluwe :**

**Que soit atteint le bon potentiel écologique en 2015, et pour ce faire :**

- achever les études en cours,

- déterminer les mesures à

prendre,



**- réaliser les interventions nécessaires.**

**Masse d'eau Senne :**

**Que soit atteint le bon état physico-chimique en 2015, et pour ce faire :**

**- station d'épuration sud : mettre en service l'épuration tertiaire en 2013 comme annoncé (RIE page 132),**

**- station d'épuration sud : améliorer par ailleurs le fonctionnement de la station, mettre un terme notamment au rejet de boues flottantes (RIE page 132),**

**- achever le relevé des rejets d'eaux usées dans la Senne, par des émissaires « méconnus », sur toute la longueur de son trajet en Région (cf. RIE page 88 et carte 2.18),**

**- y mettre un terme : réaliser les travaux nécessaires avant 2015,**

**- les stations d'épuration respectent – ou respecteront bientôt – les normes qui leur sont imposées par la réglementation en matière de qualité des eaux rejetées ; toutefois, en raison du faible débit de la Senne, il se peut qu'il soit impossible d'atteindre les normes, également exigées par la réglementation, pour la qualité des eaux de la Senne sans que ne soit relevée la sévérité des normes pour les stations d'épuration : nous sommes ici en présence d'une contradiction entre normes : cette contradiction devrait être résolue dans le sens de la plus contraignante et il faut donc envisager de rendre plus sévères les normes pour les eaux d'épuration dans la mesure d'un rapport coût efficacité raisonnable,**

**- améliorer les capacités d'auto-épuration de la Senne, et pour ce faire :**

**- rechercher activement un accord avec la région flamande en vue d'un curage coordonné de la Senne en amont de la Région et ensuite en Région bruxelloise dans des conditions pertinentes, tout ceci devant être achevé avant 2015,**

**- réaliser un aménagement « éco-paysager » de la partie sud de la Senne, dans toute la partie où celle-ci s'écoule encore à ciel ouvert ; cet aménagement devrait permettre en outre à terme une réappropriation de la rivière par les habitants, mais l'objectif premier devrait rester celui avancé ci-**

**dessus, soit l'amélioration des capacités d'auto-épuration de la rivière.**

### 3.2. Masses d'eau souterraines

Les masses d'eau souterraines sont en général dans un bon état qualitatif et quantitatif. Mais « la masse d'eau du Bruxellien a été évaluée en état chimique médiocre et n'atteindra pas l'objectif de bon état pour 2015 » (RIE page 172). Nous comprenons bien que l'amélioration de la qualité des eaux du Bruxellien sera forcément lente (temps de transit des polluants) et, de même, il est difficile d'apprécier la part due à l'écoulement de ces eaux en provenance d'autres régions. Toutefois, il nous semble impératif de prendre toutes les mesures raisonnables qui ne dépendent que de la Région qui puissent contribuer à long terme à l'amélioration de la situation.

**Recommandation :**

**- Que, d'ici 2015, des mesures conservatoires soient prises qui pourront à terme contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux du Bruxellien, en commençant par le périmètre de protection des captages de la Forêt de Soignes et du Bois de la Cambre.**

### 3.3. Concernant le Plan Pluie

Le plan Pluie n'a été que très partiellement mis en œuvre.

**Recommandations :**

**- Qu'un Plan Pluie soit intégré formellement et « rédactionnellement » au Plan Eau et sa durée prolongée pour coïncider avec celle du Plan Eau, soit 2015, et qu'il soit à l'avenir « synchronisé » avec ce dernier, avec les échéances de six ans en six ans et l'évaluation accompagnée d'un débat public tous les deux ans comme pour le Plan Eau.**

**- Que les mesures qu'il contient soient effectivement mises en place, sans préjuger de la nécessaire évaluation de la période 2008-2011 ni de la consultation publique qui devra l'accompagner cet automne 2011 : il est en effet indispensable, dans notre esprit, qu'il soit amendé pour tenir compte des recommandations que nous formulons par ailleurs, notamment celles concernant un examen sérieux et préalable à l'enquête publique de dispositifs alternatifs à la construction de bassins d'orage, la prise en compte du bilan carbone sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructure à réaliser**

**dans l'évaluation comparative des différentes techniques envisageables etc.**

**- Qu'un certain nombre des mesures que le Plan Pluie contient dans sa forme actuelle et auxquelles nous tenons particulièrement soient effectivement mises en œuvre, notamment :**

**- Que « les cahier des charges des travaux d'aménagement des voiries et de l'espace public au-delà d'une certaine ampleur devront prévoir une analyse des mesures compensatoires éventuellement nécessaires afin de limiter durablement l'impact de l'imperméabilisation sur l'écoulement des eaux de ruissellement, de désengorger le réseau d'assainissement en cas de fortes pluies et en guise d'exemplarité. Le coût de mise en œuvre de ces mesures préventives devra ensuite être évalué au regard des budgets des travaux envisagés. L'usage de matériaux perméables ou semi-perméables sera prévu là où il s'avèrera pertinent. » (Plan Pluie page 19)**

**- Que soient réalisées « des études [qui] permettront d'édicter des taux d'imperméabilisation maximum autorisés par parcelle [TIMA]. Ces taux seront différenciés géographiquement, entre autre sur base des petits bassins versant et des zones sensibles. » (Plan Pluie page 19)**

**- Que, par ailleurs, soit repris et achevé l'inventaire complet de l'état du réseau d'égouttage (Plan Pluie page 20), et que cet inventaire soit rendu public. Ceci nous paraît en effet indispensable pour que puisse être objectivée « une approche financière précise des besoins futurs », qu'une hiérarchisation des urgences puisse être établie en toute transparence et qu'il soit possible pour tout citoyen de vérifier que le programme de travaux lui correspond bien.**

Les recommandations particulières qui précèdent concernant l'état des masses d'eau correspondent au cœur des mesures à prendre pour que la Région se conforme aux exigences européennes en matière de qualité des eaux. Certes, il sera impossible d'atteindre la totalité de ces exigences, et une demande de dérogation devra être introduite par la Région (RIE page 252). Mais si tout ce qu'il est humainement possible de faire devait l'avoir été et si les objectifs accessibles devaient effectivement avoir été atteints, la crédibilité de la Région ne pourra qu'en être renforcée et ses chances d'échapper légitimement aux contraintes bien meilleures.

#### **4. Questions de forme**

Voici quelques recommandations sur la forme de présentation des différents documents.

##### **Recommandations**

- **Que soit améliorée la présentation des tableaux, Programme de Mesures, partie explicative.**
- **Que la numérotation du RIE corresponde à celle du Programme de mesures et notamment maintenir un chapitre 5 correspondant au Plan Pluie.**
- **Que toutes les cartes et graphiques soient reproduits de manière lisible et avec une légende complète.**
- **Que la table des matières du Programme de Mesures soit rendue plus lisible.**
- **Que, page 6 du Programme de Mesures, l'explication concernant l'attribution des axes soit à la Directive Cadre Eau, soit à des mesures propres à la Région soit clarifiée et rendue exacte. De même pour la distinction entre Mesure de Base et Mesures Complémentaires.**

#### **5. Conclusion**

Pour résumer notre position : hiérarchiser les objectifs, identifier des objectifs clairs, ambitieux mais accessibles pour 2015 et faire ce qu'il faut pour les atteindre.

D'une façon plus générale, nous pensons qu'il faudrait se placer d'emblée, au delà de 2015, dans une perspective à plus long terme et envisager les choses comme devant former une sorte de Plan « pluri hexaennal ».

Nous avons noté que le Plan Pluie n'avait été que très partiellement mis en œuvre. Une des raisons qui ont probablement conduit à cette situation a été le fait que l'administration n'a pas eu les moyens suffisants pour mener de front ses obligations ordinaires, la préparation du Plan Eau et la mise en place du Plan Pluie. Or le Plan Pluie a été présenté comme un prototype du Plan Eau (Plan Pluie, Introduction, page 3). Évidemment, nous ne voudrions pas que le Plan Eau subisse le sort du Plan Pluie. Aussi recommandons nous de surcroît que l'administration dispose effectivement des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Enfin, nous n'avons pu manquer de constater que le projet de Plan de Gestion de l'Eau et le Rapport d'Incidences ont été rédigés par des personnes appartenant à la même institution. Cette situation n'est pas saine. Il nous semble donc nécessaire de réfléchir à ce que pourrait être une Entité indépendante de contrôle pour le cycle de l'eau.

Afin de pouvoir dresser des recommandations cohérentes, il est primordial de connaître l'ampleur des enjeux de ce plan. Est-ce que les mesures proposées dans le PGE pourraient encore être soumises à des négociations et refus des autres acteurs administratifs et politique bruxellois. Qui s'engage dans ce plan, à quelle échéance (autrement dit, en combien de mandats) ?

Comme énoncé dans l'avant-propos, ces recommandations ont pour but d'astreindre les politiques et les administrations à tenir les engagements qui sont proposés mais il faut savoir, pour ce faire, qui est réellement tenu par ce qui sera écrit dans le PGE.

**Recommandation :**

**Nous recommandons que ces question et constatations fassent l'objet d'un éclaircissement, d'un état des lieux de la politique/gestion de l'eau et que les acteurs soient clairement identifiés (y compris ceux de l'aménagement du territoire).**

## Deuxième partie

### **Recommandations à partir de la proposition experte et citoyenne “Pour une politique participative de l’eau à Bruxelles”**

Comme explicité dans l’introduction générale, les recommandations produites ici participent d’un double mouvement. Celui de la cohérence propre au travail de la construction de la position collective des EGEB et corrélativement, celui qui, à partir de cette position, de son découpage et de son chapitrage, a permis le travail d’extraction des recommandations au Plan de gestion.

La présentation du texte ci-dessous rend perceptible ce double mouvement, celui linéaire du texte et celui des ‘paquets’ de recommandations. Les recommandations sont ainsi mise en exergue et sont très visibles. Chaque recommandation est ainsi liée à une prise de position. Mais il est aussi vrai qu’en retour, le travail de recommandations a contribué d’une part à enrichir la position ‘citoyenne et experte’, mais aussi à la compliquer. C’est ainsi, aucun découpage n’est parfait !

Il n’a pas été possible de reprendre toutes les recommandations en un seul bloc et de les ‘rediriger’ en fonction des axes et chapitres du plan de gestion pour en faire un nouveau tout. Le temps a manqué. Ceci dit, le faire aurait dénaturé la logique intrinsèque à notre position.

Chaque chapitre de cette partie se rapporte à un Atelier d’été, elle est le reflet du travail qui s’y est effectué. Ces chapitres sont foisonnants comme l’ont été les idées. Même les titres des ateliers ont été gardés et il n’a pas été jugé utile de recréer un nouveau découpage ou de trop synthétiser les choses ce qui aurait fait perdre ce foisonnement d’idées.

Il y a un peu de redondance entre les chapitres. C’est inhérent au fait que chacun des ateliers a évolué avec sa part d’autonomie. Mais il n’y a pas de redite. Les divers ateliers peuvent avoir considéré parfois des mêmes objets, mais c’est toujours à partir d’un autre point de vue.

## Chapitre 1 - Une approche par bassins versants ou par versants

*L'eau a façonné les paysages,  
les paysages façonnent la politique de l'eau.*

La ville a largement oublié la géographie naturelle sur laquelle elle repose. Pourtant l'eau y a été déterminante pour façonner le paysage vallonné de Bruxelles qui en est le témoignage. Mais à ce substrat géographique vient se superposer une couche urbaine composée du bâti et du social qui si elle l'épouse, le voile en partie.

Dans une ville où les sols sont de plus en plus imperméabilisés, la notion de bassin versant est apparue avec plus de force à Bruxelles lors d'événements critiques tels que les inondations et les crues. Il y a été plus précisément question de solidarité de bassin versant, indiquant l'interdépendance entre les habitants du haut de la vallée et ceux du bas. Les eaux coulent nécessairement du haut vers le bas et se rassemblent dans un exutoire, le cours d'eau, qu'il soit à ciel ouvert ou non, pouvant sortir de son lit ou de sa canalisation lors de grosses pluies.

La Directive cadre Eau de l'Union européenne indique l'importance d'agir par bassins hydrographiques. Nous pensons que le fait de proposer d'agir par bassin versant se trouve être dans le prolongement de la logique proposée par la Directive européenne en y travaillant à des échelles plus petites et plus fines. Dans cet espace géographique, l'eau se joue des limites, que ce soit celles des parcelles ou des frontières administratives. La notion de bassin versant (et par extension de versant) indique donc un rapport spécifique entre le substrat géographique naturel, l'eau, le bâti et les habitants ou autres usagers de la ville. C'est un espace dans lequel on peut comprendre les cycles de l'eau, c'est l'unité hydrographique de base, la plus proche de l'habitant, celle sur laquelle il peut avoir prise.

Bien que nous soutenions certains principes d'action contenus dans des mesures visant à rassembler différents types d'informations détenues par les opérateurs de l'eau telles qu'« élaborer et mettre en œuvre des modèles hydrauliques complexes et complets par vallée (PGE – OO 2.1.1 - MB) », « Développer par vallée une vision d'ensemble et un "Plan Directeur de vallée" » (PGE – OO 2.1.1 - MC), ainsi que « mettre à jour, informatiser la cartographie des cours d'eau et en matérialiser le tracé sur le terrain » (PGE – OO 2.1.1 - MB), nous pensons que ces efforts ne seront pas suffisants pour assurer une gestion rationnelle (et donc complexe) de l'eau sur le long terme. Nous soutenons en effet l'idée que le processus visant à modéliser et établir un diagnostic du cycle de l'eau par vallée doit associer un panel le plus large possible d'acteurs, y compris les citoyens.

Nous sommes en plein accord avec le PGE sur le fait que la "Région bruxelloise ne peut ignorer les siècles d'histoire humaine sur son territoire". Mais on ne peut pas plus ignorer les habitants de cette ville qui tous les jours y vivent et agissent et qui portent nombre de savoirs sur leur Région. Chaque bassin versant (ou versant) peut devenir le lieu de savoirs et d'actions spécifiques et pertinents à leur échelle : un diagnostic de l'eau et de sa circulation, une connaissance de l'histoire des lieux en rapport à l'eau, la forme et la qualité du réseau d'égouttage local, la géologie, les lieux possibles d'infiltration, la manière dont peut se créer une solidarité de bassin versant, etc.

Ces savoirs sont portés par des acteurs multiples et placés en situation d'interdépendance. Leur dialogue peut créer les conditions d'une intelligence collective. Ils émanent autant des pouvoirs publics, des opérateurs de l'eau, des universitaires que de ce qu'on appelle communément la société civile (comités d'habitants, associations de défense de la nature, chercheurs divers, etc.). C'est à ce niveau que l'on peut penser les Balades bleues, les Nouvelles rivières urbaines, les Maisons de l'eau et autres dispositifs qui rendent l'eau visible dans la ville.

De manière annexe à la question de l'eau proprement dite - mais pas de manière subalterne -, la notion de bassin versant va trouver d'autres intérêts dans le dialogue ville - nature, en permettant de qualifier les sites urbains à partir d'enjeux de 'développement' plus précis tels que la régulation climatique, la mobilité, le paysage, etc. En agissant sur la base des bassins versants, l'eau et la ville renouent un lien très ancien car inscrit dans la géographie mais oublié. Cela ouvre un cycle de pensée/action autour de l'eau mais aussi de nombreuses autres thématiques d'une ville en évolution vers un développement plus harmonieux de l'environnement écologique, social et économique.

Le choix des bassins versants et des versants mérite en soi un débat. Il y a lieu de définir les critères de choix des bassins versants qui intègrent autant des données géographiques que sociales. Si parfois les limites des bassins versants prennent des allures claires, ce n'est pas toujours le cas, notamment en ce qui concerne les versants. Par ailleurs, certains bassins versants dépassent les frontières de la Région. Il serait sans doute judicieux de travailler avec des partenaires d'au-delà de ces frontières.

#### **Recommandations**

**- L'approche globale par bassin versant n'est pas explicitement prévue dans le cadre du plan de gestion. Nous insistons pour que cette approche soit intégrée en tant que telle et de manière explicite dans le PGE comme moyen pour répondre à divers objectifs que se donne le PGE.**

**- Il est clair que l'ensemble des instruments de la gestion de l'eau ne doivent pas être contenus dans cette approche par bassins versants. Il y a donc lieu de repérer les instruments et actions prioritaires qui trouveraient à bénéficier d'une approche par bassin versant. Le présent document n'en fera pas la synthèse, ce travail demandant une étude en soi.**

Si l'eau est une entrée royale pour proposer une dynamique par bassin versant (ou par vallée), c'est pour également s'ouvrir à d'autres thématiques de la ville durable. On peut dès lors imaginer que dans l'avenir, l'approche par bassin versant puisse se développer au-delà des questions de l'eau.

#### **Recommandation**

**L'approche par bassin versant devrait être proposée pour soutenir la réflexion du projet Bruxelles Ville Durable et être inscrit au coeur du Plan régional de Développement Durable.**



## **A - Les critères de choix des bassins versants et versants**

Un bassin versant est un espace géographique délimité par une ligne de crête. L'eau s'y écoule nécessairement du haut vers le bas par la naturelle force de gravité. Une goutte d'eau tombera soit dans un bassin versant soit dans un autre voisin, sa destinée sera différente dans un cas ou dans l'autre. Pour chaque bassin versant, les flux de l'eau s'écoulent vers un exutoire qui n'est autre que le cours d'eau qui donnera son nom au bassin versant d'ailleurs.

Si le bassin versant est donc une entité géographique que l'on peut définir, si ces contours sont stricts, ils sont toujours relatifs, renvoyant à des bassins versants plus larges ou au contraire plus étroits, etc. Il ne faut dès lors pas voir cette entité géographique comme ayant des frontières rigides qui pourraient être enfermantes, mais plutôt comme une espace de support à une communauté de projets reliés entre eux et pertinents pour une gestion de l'eau et de l'environnement.

En ce sens le rapport au bassin versant est autant de nature poétique (appel à l'imaginaire) que de nature opérationnelle. Le bassin versant est un espace de contribution collective fondé sur la participation où chacun, chaque entité, chaque organisation contribue au projet global dans une dynamique dialogique. Dès lors, les limites du bassin versant seront aussi celles que l'on en fera.

A Bruxelles, il est des bassins versants qui s'imposent d'emblée, comme par exemple ceux du Maelbeek, de la Woluwe ou du Molenbeek. On peut miser sur le fait que l'évidence géographique de ces bassins renforcent la pertinence de créer une cohésion entre les acteurs sur ces 'territoires'. Ce n'est malheureusement pas le cas de tous les bassins versants.

Il en est un, par exemple, celui de la Senne, qui est tellement vaste qu'il pourrait apparaître plus difficilement comme une entité géographique pertinente, une unité hydrographique de base - quoi que. Cependant que dans ce bassin versant, des entités géographiques plus petites telles les sous bassins versants du Gelijsbeek, de l'Ukkelbeek ou des versants de la senne à Forest ou Saint-Gilles par exemple peuvent apparaître comme des lieux d'action pertinents.

*Par exemple à Forest, un projet semble s'élaborer sur le versant liant l'Altitude 100 et les quartiers du haut avec les quartiers du fond de la vallée sur la base de formes encore à imaginer... L'ensemble forme une entité géographique a priori cohérente.*

Aussi, il peut être question de multiples espaces d'appropriation. Des acteurs trouveront certainement pertinent de pouvoir agir à la fois sur le versant de Forest et sur le bassin de la Senne. Mais ce sera aux acteurs de définir ces 'appartenances' et de construire ces 'identités' par l'action et en les rendant vivants en fonction de réalités sociales, structurelles et historiques locales. S'il s'agit de constructions a priori, il reste que la topologie, l'unité géographique liant haut et bas et les circulations de l'eau doit rester de mise au creux du principe de construction de la notion de bassin versant.

Dès lors que ce qui commande est la géographie ou la topologie, les limites administratives classiques, communales ou régionales ne sont plus les seuls niveaux de gestion de l'eau, ces entités politiques deviennent elles-mêmes actrices dans la construction des projets de bassins versants. Cela n'élimine évidemment pas les actions prises par les communes dans leur entité même et à partir des exigences sociales ou économiques propres, mais il s'agit de privilégier, pour vision globale, une action territoriale intégrant la complexité du cycle de l'eau.

Les bassins versants ou versants étant des espaces de dialogue, il y a lieu dès lors de confronter les propositions citoyennes en construction aux propositions institutionnelles ou celles des opérateurs de l'eau. En effet, pour des raisons techniques, dans le cadre du plan de gestion, il est prévu que les opérateurs de l'eau travaillent également par bassins versants. Il est évident qu'un dialogue entre ces approches doit avoir lieu et permettre de dégager des assemblages nouveaux et pertinents pouvant offrir des potentialités d'actions concertées nouvelles et renforcées.

#### **Recommandation**

**Nous proposons que le travail de reconnaissance de ces potentiels bassins versants fasse l'objet d'une conférence avec l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou autres (tout acteur intéressé).**

#### **B - Les actions pertinentes pour rendre vivant un bassin versant**

Il nous apparaît que les bassins versants offrent un potentiel d'action qui permette de travailler sur les différents axes proposés par le Plan de gestion en les mettant directement en lien. L'entité "bassin versant" permet selon nous de ne pas délier les différentes approches de l'eau en créant un lien systémique entre elles.

#### **Recommandations**

- Dans le cadre du PGE, les axes 1, 2, 4, 5 et 6 apparaissent comme ayant des dimensions fonctionnelles séparées les unes des autres. Ils ne sont pas mis spécifiquement en lien. Par exemple, réintégrer l'eau dans le cadre de vie est en lien direct avec la prévention des inondations qui est elle-même en lien avec la restauration qualitative du réseau hydrographique. Pour rendre effective ces mises en lien effectives, un support territorial concret est nécessaire.
- La commune avec ses limites administratives qui ne correspondent pas aux circulations naturelles de l'eau apparaît comme inadaptée et la Région trop large fait perdre la dimension interactive. Le bassin versant est une entité géographique apte à relier ces différentes dimensions fonctionnelles entre elles.

Ce qui est proposé ci-dessous n'est pas de nature exhaustive.

## B.1. Renforcer la connaissance et les savoirs

### B.1.1. Elaboration de diagnostics de l'eau par bassin versant

-> **Axe 1 - agir sur les polluants en eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux protégées**

-> **Axe 2 - restaurer quantitativement le réseau hydrographique**

-> **Axe 4 - promotion de l'utilisation durable de l'eau**

-> **Axe 5 - mener une prévention active des inondations**

-> **Axe 6 - réintégrer l'eau dans le cadre de vie**

Ce que l'on appelle diagnostic de l'eau, c'est l'ensemble des éléments qui permettent de se donner une vision de la circulation de l'eau, de la qualité des diverses masses d'eau par bassin versant ainsi que des potentiels de 'régénération'.

Voici une série de questions de recherche en vrac qui peuvent se trouver à la base du diagnostic. Où l'eau peut-elle s'infiltrer ? Où les sols sont-ils imperméabilisés ? Où sont les sources ? Où sont les zones inondables ? Vers où circulent les eaux de ces sources ? Où la nappe phréatique est-elle rabattue dans les égouts ? Quelles sont les états des masses d'eau dans ce bassin versant ? Quel est l'état des lieux du réseau d'égouttage ? etc.

Il apparaît clair qu'un tel diagnostic doit pouvoir s'élaborer sur la base des bassins versants. Ce diagnostic nécessite des connaissances multiples - géologie, histoire, géographie urbaine et sociale, sociologie, connaissance des politiques de l'eau, etc. -, il doit pouvoir s'élaborer de manière trans-disciplinaire donc et de manière citoyenne et experte. Ce diagnostic doit pouvoir être élaboré participativement et rendu public.

#### Exemples

*Dans le bassin versant du Maelbeek plusieurs situations ont été rapportées comme par exemple le fait que de récents travaux de réaménagement du Parc du Cinquantenaire menés par Beliris ne renforceraient pas l'infiltration de dans le sol alors que en ce lieu ce serait très possible. Il est également rapporté que les eaux des étangs sont souvent renouvelées par des eaux de ville. Qu'en est-il vraiment ?*

#### **Recommandations**

**- Il y a lieu de créer un diagnostic de la circulation de l'eau des faiblesses et potentialités pour chacun des bassins versants et versants. Ce diagnostic élaboré de manière dialogique et complexe par des experts de l'eau, mais aussi urbanistes, architectes, éco-conseillers et par des non experts (mais experts**

**d'usage) par bassin versant viendrait compléter le diagnostic régional des masses d'eau.**

**- La Région et les opérateurs de l'eau accumulent une masse de données et de connaissances qui peuvent permettre de renforcer une vision par bassins versants., voire qui augmenteraient en pertinence si elles étaient inscrites dans un tel cadre. Il y aurait lieu de mener une recherche sur les savoirs sur l'eau à rassembler par bassin versant.**

## B.1.2. Histoire de l'eau et des cours d'eau

### **-> Axe 6 - réintégrer l'eau dans le cadre de vie**

Les bassins versants, les vallées sont devenues invisibles, illisibles dans la ville. Les rivières ont disparu ou sont « noyées » dans un tissu urbain dense et/ou confus. N'est-il pas opportun de redécouvrir l'histoire des rivières, des étangs qu'elles alimentaient, des moulins qu'elles faisaient tourner, de l'économie liée à la maîtrise et à l'usage de l'eau... ? Bref de s'intéresser à la relation qu'au cours des âges les humains ont eu avec elle... Un tel travail historique permet de comprendre un territoire, d'identifier plus finement les bassins versants, de repérer les sources anciennement connues ou les anciens tracés des cours d'eau. Ce qui doit amener à opérer ou à prôner des choix plus judicieux en matière d'aménagement du territoire - choix rationnels (tenir compte de l'écoulement naturel des eaux) mais aussi éducatifs et poétiques. L'histoire des vallées nourrit en effet une relation « géo-poétique » à l'environnement urbain, tout comme elle invite à s'interroger sur le progrès, qu'il soit technologique, social, humain...

Il s'agit pour ce faire de préserver le patrimoine, « naturel » (les sources) matériel (traces archéologiques ou paysagères), ou archivistique (iconographie, cartographie, archives communales, etc.) ainsi que le patrimoine immatériel - par le croisement des savoirs académiques (histoire, géologie, hydrologie) et vernaculaires (mémoire des habitants, connaissance de l'histoire d'un lieu, apports des autodidactes et des citoyens engagés...).

*Ainsi, dans la vallée du Maelbeek un groupe historien-ne-s e, passionné-e-s d'histoire et d'acteurs d'éducation permanente s'occupe à rassembler les données existantes sur l'histoire du bassin versant afin d'en irriguer les projets tels que Maelbeek mon Amour , des expositions... Ce groupe a pu constater l'intérêt que suscite le patrimoine, mais aussi sa vulnérabilité, ayant assisté quasiment en direct à la démolition d'un bâtiment qui était le dernier témoin debout des moulins du Maelbeek...*

Ce travail comprend deux dimensions : la recherche et le croisement des savoirs. La valorisation du patrimoine matériel, paysager, immatériel lié à l'eau au travers d'un travail d'éducation permanente et de sa prise en compte dans l'aménagement du territoire (renforcement de la protection d'éléments historiques, aménagement de l'espace public en lien avec les nouvelles rivières urbaines *cf infra*).

### **Recommandation**

**Le travail sur l'histoire de l'évolution de l'eau dans la ville doit être considéré comme faisant complètement partie de la réintégration de**

**l'eau dans le cadre de vie, étant entendu ici que nous élargissons la notion de cadre de vie à des aspects immatériels que sont l'imaginaire ou la mémoire.**

## B.2. Les actions de transformation

### B.2.2. Mise en valeur d'un axe structurant d'action du bassin versant ou du versant

#### **-> Axe 6 - maillage bleu, ballades bleues (et maillage vert)**

L'idée est de créer un axe 'géographique' d'action qui relie (qui porte un potentiel de lien entre) les actions possibles sur l'ensemble du bassin versant. C'est une ligne de force qui relie tous les points de l'espace géographique considéré. Cet axe est structurant. Dans un bassin versant, ce rôle peut être dévolu tout simplement au cours d'eau qui sert d'exutoire au bassin versant, car il est par définition le lieu qui rassemble toutes les eaux. Le maillage bleu et les ballades bleues offrent les supports qui permettent de travailler sur cet axe de reliance du bassin versant.

#### **Recommandations**

- Le maillage bleu et les ballades bleues offrent les supports qui permettent de travailler sur cet axe de reliance du bassin versant. Si, certes, tant le maillage bleu que les ballades bleues sont des fins en soi, nous proposons de les voir également comme des moyens de mobiliser plus largement les habitants et autres acteurs de la ville à adhérer non seulement au projet d'une eau de meilleure qualité mais à un projet global de développement durable.**
- Nous proposons de voir dans ces projets clairement identifiables par les habitants une base structurante pour l'ensemble du bassin versant. Il s'agit d'agréger le long de l'axe structurant que forment le maillage bleu et la ballade bleue pour chacun des cours d'eau, les quartiers qui les bordent pour y mener là des projets divers, tels les Nouvelles rivières urbaines qui 'travaillent' sur l'ensemble du bassin versant, etc.**

#### *a. Dans le cas des bassins versants*

Dans ces cas, il s'agit de mener une action qui valorise le cours d'eau en tant que tel mais pas seulement. S'appuyant sur cet axe structurant, il s'agit également de travailler à d'autres aspects qui permettent de considérer l'ensemble du bassin versant et de ce qui s'y manifeste : le paysage, l'histoire, l'urbanisation et l'urbanité, l'écologie (biodiversité, mobilité, etc.). Cet axe d'action rendu visible agrège les intentions qui se travailleront ensuite sur l'ensemble du bassin versant.

*Dans les zones les moins denses*

La valorisation de ces cours d'eau peut prendre des formes différentes. Le *maillage bleu* est une forme importante mais qui considère essentiellement les cours d'eau dans les zones les moins denses du réseau hydrologique bruxellois. Il faudrait largement renforcer la dimension participative de ces aménagements ainsi que leur signalétique.

### **Recommandations**

**Tant le réaménagement du maillage bleu lui-même que la signalétique de la balade verte devrait être le fruit d'une action participative et créative. Le maillage bleu ne devrait pas être une affaire que de spécialiste. On pourrait y impliquer les écoles, les mouvements de jeunesse, mais aussi d'une manière générale les habitants de la ville et notamment les artistes pour imaginer des formes de signalétique qui soient créatives...**

#### *Dans les zones denses de la ville*

Nombreux sont les cours d'eau ou les parties de cours d'eau qui traversent des zones plus denses de la ville et pour lesquels il sera impossible de penser à leur réouverture pour en faire des cours d'eau à ciel ouvert. Dans ces cas, on peut imaginer de rendre visible le tracé de la rivière par des dispositifs créatifs qui peuvent prendre des formes diversifiées et notamment sur des axes de substitution (des axes routiers) qui sont bien connus de la population et qui suivent à peu près l'ancien cours de la rivière tel, par exemple, les boulevards centraux pour la Senne, l'avenue Gray pour le Maelbeek, les boulevards du Souverain et de la Woluwe pour la Woluwe...

La signalétique permettant de rendre visible le tracé de la rivière disparue devrait être élaborée de manière participative. C'est ce que propose la promenade bleue que souhaite développer la Région. Nous y adhérons pleinement.

#### Exemple

*Dans le cas du Maelbeek, le projet Maelbeek Mon Amour tente de rendre visible le cours d'eau depuis longtemps voûté par des plaques de métal affleurant le sol créatives. Cette idée, alors qu'elle n'est même pas encore projet, crée un véritable intérêt. C'est ainsi que de nombreux groupes, collectifs ou institutions du bassin versant ce sont emparés de l'idée de manière spontanée pour continuellement l'alimenter (Parcours citoyen ixelles, Patrimoine pour les générations futures, les tisseurs urbains, le Contrat de quartier Malibrans, le Contrat de quartier Sceptre, le Contrat de quartier Navez-Portaels, la Bibliothèque Hergé, le Baladins du Maelbeek, etc.). Cela indique clairement la force d'évocation que ce type d'idée peut avoir sur l'imaginaire des Bruxellois.*

### **Recommandation**

**Nous insistons sur le fait que ce type de projet ne doit pas être laissé aux mains des seuls experts. Il faut pouvoir impliquer dès la conception du projet, le plus possible les habitants dans le projet tant dans la recherche des formes créatives que dans la recherche des contenus.**

**Dans ce cadre, nous pensons que le financement de tels projets doit pouvoir réunir des partenariats multiples qui dépassent le cadre de la gestion de l'eau ou de l'environnement mais aussi de l'aménagement du territoire, du patrimoine et de la culture.**

b - Dans le cas des versants

Dans le cas des versants (il s'agit essentiellement des versants de la rive droite de la Seine, au sud et de la rive gauche au nord) les axes structurants doivent être pensés totalement différemment. Il ne peut s'agir dans ces cas de l'exutoire car il n'existe pas. Cela peut être 'une nouvelle rivière urbaine' ou tout autre chose qui doit être déterminé collectivement.

Exemple

*A Forest, l'idée serait de travailler sur une 'nouvelle rivière urbaine' (il ne s'agit certes pas d'un cours d'eau, mais d'une série d'interventions liées à l'eau en connexions entre elles) ou une promenade verte qui descendrait en diagonale de l'Altitude 100 au fond de la vallée en passant par les divers parcs qui se situent sur le versant, etc., afin de diriger ses eaux vers Cette idée est loin d'être un projet mais...*

*A Saint Gilles, dans le cadre du quartier Ba-O-Bab, il a été imaginé de transformer radicalement la rue ... qui descend directement de la barrière de Saint-Gilles vers la gare du midi...*

**Recommandation**

**Il s'agit de repérer pour les diverses situations les lieux qui auraient un potentiel structurant en terme de bassin versant ou de versant. Dans nombre de cas il s'agira de susciter l'action et de la favoriser.**

B.2.2. Création d'une réflexion sur les Nouvelles rivières urbaines et autres approches technologiques et mise en action

**-> Axe 1 - agir sur les polluants en eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux protégées**

**-> Axe 2 - restaurer quantitativement le réseau hydrographique**

**-> Axe 4 - promotion de l'utilisation durable de l'eau**

**-> Axe 5 - mener une prévention active des inondations**

**-> Axe 6 - réintégrer l'eau dans le cadre de vie**

Pour chaque bassin versant, une réflexion doit être menée sur les possibilités de développement des nouvelles rivières urbaines et la mise en place d'une diversité des approches technologiques (voir *Partie 2 - Approches technologiques et agencements humains*).

Certes, les technologies en tant que telles ne s'élaborent pas au niveau des bassins versants, par contre, toutes doivent être mises en application dans un lieu physique concret et nombre d'entre elles peuvent l'être en rapport avec des spécificités géomorphologiques, géologiques ou urbanistiques et architecturales et évidemment sociales. L'échelle d'un bassin versant est dans ce cas une approche qui permet une vue suffisamment globale et précise à la fois.

### **Recommandation**

**Les choix technologiques aujourd'hui sont plus nombreux qu'autrefois ou mieux connus. Il est utile de les mettre en dialogue le plus souvent possible afin d'opérer les choix les plus judicieux parmi les techniques en présence et ce en fonction des potentiels humains ou financiers. Voir Partie 2 - Approches technologiques et agencements humains.**

### B.2.3. Renforcer un usage social de l'eau

#### **-> Axe 6 - Restaurer une meilleure visibilité de l'eau dans le paysage urbain**

L'usage social de l'eau est multiple. Il va de la fontaine d'agrément au maillage bleu en passant par les ballades vertes ou les Maisons de l'eau, etc. Les Nouvelles rivières urbaines (voir Partie 2 - ...) en font partie aussi. En ce sens l'usage social de l'eau ne doit pas être perçu essentiellement comme de type récréatif, mais également comme créant du lien social, de la co-connaissance, de la rencontre, etc.

Les bassins versants et les versants sont des zones géographiques qui mettent en lien des zones urbanistiques de densité et de populations variées. Historiquement, les populations les plus démunies se trouvent dans le fond des vallées, au pied des versants. Parler de solidarité de bassin versant, c'est une manière de créer une solidarité par projet. En ce sens l'action par bassin versant - dans sa dimension participative - renforce un certain usage social de l'eau dans le sens décrit plus haut.

### **Recommandation**

**- Nous ne pouvons qu'encourager la dynamique engagée par les ballades bleues. Par ailleurs, s'il est fait mention de l'usage social de l'eau au point OO 6 1.1 essentiellement dans une perspective récréative et de convivialité, nous insistons ici aussi sur l'importance d'une dynamique participative qui ne soit pas perçue comme un moyen de participer à la décision, mais comme une fin en terme de renforcement de lien social.**

**- Ceci dit, il n'y a pas que le maillage bleu qui peut offrir un usage social de l'eau. Cette notion dès lors apparaît. Nous proposons que la notion d'usage social de l'eau fasse l'objet d'un point en tant que tel dans le PGE au même titre que l'eau pour un environnement quotidien à intégrer dans l'axe 6.**

### B.2.4. Mener des actions créatives/festives



L'eau crée du désir et du plaisir. Le bassin versant, la vallée peut offrir un bel écrin pour recueillir des projets à caractère festifs qui célèbrent l'eau. L'idée ici pourrait être de leur donner une amplitude en utilisant la surface du bassin versant.

Des tels projets permettent de donner une existence en tant que telle à la notion de bassin versant ou de vallée et de relier plus fortement les habitants avec la nature dans la ville.

#### **Recommandation**

**- Soutenir des projets créatifs et festifs à la dimension du bassin versant.**

#### B.2.5. Action à partir de situations critiques

On peut agir par projet voire par planification. Mais il arrivera toujours que des situations problématiques échappent aux projets et plans. Ces situations critiques qui génèrent du conflit doivent être considérées comme porteuses d'enseignements. Il s'agit dès lors d'être attentifs à ces situations et de les analyser... Si elle peut être confrontante dans un premier temps, il est probable qu'elle soit porteuse de dynamiques nouvelles intéressantes qu'il faut pouvoir dégager de la situation conflictuelle.

##### *Exemple*

*Lorsque le projet de bassin d'orage sous la place Flagey a commencé à devenir réalité, il a été remis en question par nombre d'habitants qui pour les riverains immédiats pouvaient y voir un risque pour leurs biens ou leurs usages des lieux ou pour d'autres qui y ont vu l'insuffisance d'études alternatives. Cette confrontation bien que douloureuse pour toutes les parties a également été salutaire. D'une certaine manière les EGEB sont enfants de cette situation critique. En d'autres termes, il y a toujours à apprendre de crises.*

*L'élargissement du ring est un autre exemple plus récent. Ce conflit met en évidence l'existence de zones naturelles protégées ou à protéger. Il permet également de renforcer et de mettre en lumière des liens dans le bassin versant en dépassant les frontières régionales.*

Face à ces situations critiques, des choix en terme de solutions doivent pouvoir être évalués en fonction d'une multiplicité de dispositifs et moyens d'actions. Là encore, chaque situation est à intégrer dans une vision élargie et globale. Le Bassin versant serait là encore l'unité géographique qui permettrait d'en donner la mesure. Voir sur ce point la *Partie 2 - La diversité des techniques et les agencements humains*

#### B.2.4. Mise en valeur des espaces naturels, Hybridation ville-nature

**-> Axe 1 - agir sur les polluants en eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux protégées**

**-> Axe 2 - restaurer quantitativement le réseau hydrographique**

**-> Axe 4 - promotion de l'utilisation durable de l'eau**

**-> Axe 5 - mener une prévention active des inondations**

**-> Axe 6 - réintégrer l'eau dans le cadre de vie**

Cela fait longtemps que des acteurs multiples travaillent à sauvegarder des espaces naturels à Bruxelles. Souvent, ces zones situées en périphérie de la ville, ces réserves naturelles ou autres lieux protégés sont intégrés au maillage bleu ou à la promenade

verte. Les efforts faits en la matière par la Région sont conséquents et le PGE (OS 1.4) réaffirme cette position. Nous ne pouvons qu'y souscrire. Cependant, il nous apparaît que si l'on envisageait plus largement le bassin versant comme espace d'intégration de ces lieux avec le reste de la ville, ils se trouveraient renforcés encore.

Mais une vision par bassin versant pourrait permettre d'aller plus loin en envisageant au coeur même de la ville dense - et notamment avec les Nouvelles rivières urbaines - une intégration plus forte et plus fine encore entre la ville et la nature.

#### **Recommandations**

**- Il s'agit de construire un espace de dialogue entre point de vue environnemental et point de vue urbain. - La dimension territoriale de cet espace de dialogue entre ville et nature qui relie le pourtour de la ville et le centre devrait considérer le bassin versant.**

### B.3. Les échelles d'action au sein des bassins versants

#### B.3.1. Action à partir des quartiers

**-> Axe 1 - agir sur les polluants en eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux protégées**

**-> Axe 2 - restaurer quantitativement le réseau hydrographique**

**-> Axe 4 - promotion de l'utilisation durable de l'eau**

**-> Axe 5 - mener une prévention active des inondations**

**-> Axe 6 - réintégrer l'eau dans le cadre de vie**

Nous pensons que les quartiers peuvent devenir porteur d'action de développement durable en matière de gestion de l'eau en y développant notamment des Nouvelles rivières urbaines. Cependant, la réalité montre, notamment avec les quartiers durables que la mise en action sur la question de l'eau n'est pas si aisée. Les raisons en sont difficilement explicables, mais peuvent peut-être se résumer à ceci : tant qu'il n'y a pas de vision plus large de la question de l'eau, il est difficile de proposer aux quartiers de se mobiliser sur ce thème. L'approche par bassin versant peut jouer ce rôle. L'idée de créer des quartiers pilotes serait donc conditionnée par cette vision.

#### **Recommandations**

**- L'idée de quartier pilote est mentionnée dans le cadre du PGE, mais les modalités de développement de ces dynamiques pilotes ne sont pas élaborées. Il y a encore lieu de le faire... de manière participative. - Une définition de ces quartiers pilotes devrait pouvoir se construire dans le cadre des EGEB et au-delà.**

Pour ce qui est des nouveaux quartiers, ils devraient pouvoir s'inscrire d'emblée dans une réflexion par bassins versants ou par vallée.

### **Recommandation**

**- Nous ne pouvons que souscrire à ce qui est mentionné au sujet des quartiers durables dans le PGE (OO 6 1.1) en rajoutant toutefois que la question de l'eau dans ces nouveaux quartiers doit se faire également dans une considération globale de l'intégration aux bassins versants.**

#### **B.3.2. Action à partir des communes**

**-> Axe 1 - agir sur les polluants en eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux protégées**

**-> Axe 2 - restaurer quantitativement le réseau hydrographique**

**-> Axe 4 - promotion de l'utilisation durable de l'eau**

**-> Axe 5 - mener une prévention active des inondations**

**-> Axe 6 - réintégrer l'eau dans le cadre de vie**

Les communes ont un rôle central dans la gestion de l'eau. Historiquement c'est à elles que se rôle était dévolu. Aujourd'hui ce sont les intercommunales qui en ont repris la charge. Mais dès lors que la gestion de l'eau n'est plus seulement affaire de tuyauterie mais d'aménagement du territoire, de patrimoine et de patrimoine naturel, les communes doivent jouer un rôle majeur, dont cependant, elles n'ont pas toujours conscience, bien que ce dernier change rapidement. Cependant, le territoire d'une commune correspond rarement au territoire naturel du bassin versant. C'est ainsi que la vision de la gestion à partir du seul point de vue communal ne permet une vision intégrée.

Dès lors qu'une politique par bassin versant serait instituée, nous pensons que les communes verront plus clairement leur rôle dans une gestion de l'eau de manière intégrée et sera motivée, par une logique d'émulation, à contribuer à la construction du projet collectif et à des objectifs opérationnels communs.

### **Recommandation**

**A aucun endroit, le PGE ne mentionne le rôle des communes en terme d'aménagement du territoire. Le PGE devrait mentionner l'importance d'une gestion de l'eau territorialisée en y indiquant le rôle des communes en matière d'aménagement des espaces publics, des gestion des espaces naturels, etc.**

#### **B.3.3. Mise en relation des acteurs pour une vision globale au niveau du bassin versant**

**-> Axe 1 - agir sur les polluants en eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux protégées**

**-> Axe 2 - restaurer quantitativement le réseau hydrographique**

**-> Axe 4 - promotion de l'utilisation durable de l'eau**

**-> Axe 5 - mener une prévention active des inondations**

**-> Axe 6 - réintégrer l'eau dans le cadre de vie**

Ce point est essentiel. Il ne s'agit pas que chacun des acteurs agisse dans son coin sans relations avec les autres acteurs. Il est nécessaire que chaque acteur pour contribuer à une vision globale où à une action globale sur le bassin versant puisse régulièrement mesurer l'impact de son action en le mettant en lien aux autres. Il est dès lors important d'inviter régulièrement l'ensemble des acteurs à des rencontres d'assemblées de manière à renforcer les échanges et une vision/action collective.

#### **Recommandation**

**- Face à la segmentation des des services de gestion de l'eau (les opérateurs de l'eau, les communes - elle même segmentée en multiples services -, la Région - elle même segmenté en multiples services -, il y a lieu de trouver des espaces d'intégration et ce avec le soutien/regard d'une société civile possédant également des savoirs et donc des parties de solution.**

#### B.4. Actions de synthèse - Des cartographies collaboratives mises en ligne

**-> Axe 1 - agir sur les polluants en eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux protégées**

**-> Axe 2 - restaurer quantitativement le réseau hydrographique**

**-> Axe 4 - promotion de l'utilisation durable de l'eau**

**-> Axe 5 - mener une prévention active des inondations**

**-> Axe 6 - réintégrer l'eau dans le cadre de vie**

La carte n'est pas le territoire, certes. Il existe aujourd'hui des techniques en terme de cartographie collaboratives qui permettent de visualiser les potentialités d'un territoire. Cette cartographie permet de visualiser sur un fond de carte du bassin versant, nombre d'actions décrites ci-dessus sous forme de calques superposables. Le PGE indique déjà l'intérêt de « mettre à jour, informatiser la cartographie des cours d'eau et en matérialiser le tracé sur le terrain » (PGE – OO 2.1.1 - MB). Mais cela ne forme que l'un des "calques" de cette cartographie, une couche de savoir. Nous proposons d'ouvrir d'autres calques (à la manière d'Urbis) pour y placer une série d'informations d'ordre divers (voir les actions pertinentes plus haut).

Ainsi, par exemple, l'on peut rendre compte du maillage des Nouvelles rivières urbaines à partir de l'action mutualisée des acteurs. Ces actions par le fait des calques peuvent être mises en lien avec le réseau d'égouttage, la géologie, les nappes phréatiques, le diagnostic de la circulation de l'eau, etc. Ainsi par le travail de cartographie virtuelle, ce sont des perspectives concrètes qui s'ouvrent et renforcent les formes collaboratives des acteurs afin qu'ensemble, ils puissent se donner les meilleurs possibilités d'action. Là encore, une cartographie collaborative par bassin versant - ce qui n'interdit pas une cartographie régionale ou plus locale - serait à mettre en oeuvre et à rendre publique.

#### **Recommandation**

**Dans la lignée de ce qui a déjà été dit plus haut, cette cartographie collaborative permettrait de rendre plus visible encore, voire plus directement accessible à tous. Elle donnerait une visibilité concrète au**

**plan de gestion qui s'élabore, et à ses effets en permettant encore plus sûrement aux divers acteurs de mesurer la place de leur action dans une vision globale.**

## **C. La dynamique de l'approche par bassin versant**

### **C.1. Les acteurs de bassin versant**

Par définition, ils sont multiples.

- Le particulier agira sur sa parcelle, individuellement ou collectivement, par exemple sur un pâté de maison ou sur la base d'un quartier.
  - Les associations multiples, comités de quartier, de défense de l'environnement, cercles d'histoire, etc. Les associations sont incontournables pour leur expertise.
  - Les contrats de quartier durables. ils ont aujourd'hui un rôle d'impulsion en matière environnementale et sociale.
  - Les communes qui gèrent de vastes territoires ont un rôle essentiel à jouer. Elles doivent pouvoir accepter d'être partenaires parmi d'autres dans un assemblage nouveau. Elles peuvent apparaître à partir de plusieurs de leurs composantes : aménagement du territoire, gestion des espaces publics, défense de l'environnement, éco-conseillers, Agenda 21, etc.
  - La Région apporte expertise, normes, gestion de certains ou gestion de nombreux espaces (espaces verts, cours d'eau, etc.) . La Région doit apparaître dans diverses de ses composantes : aménagement du territoire, patrimoine, environnement, etc.
  - Opérateurs de l'eau, cela va sans dire.
  - Les institutions culturelles, les écoles, etc. Cela paraît a priori plus étonnant, mais il s'agit de lieux de diffusions de savoirs et d'éducation (populaires). Ils ont un rôle à jouer.
- L'essentiel est que l'ensemble de ces acteurs acceptent de constituer une entité nouvelle portant des projets collectifs ou l'ensemble des moyens sont mutualisés pour atteindre des objectifs communs.

### **C.2. Vers un contrat de bassin versant ?**

On le signalait au point A de ce chapitre. Le territoire d'un bassin versant n'est pas un territoire administratif qui viendrait se substituer aux territoires institutionnels existants tels que le sont les communes et la Région. Si les institutions peuvent déterminer un cadre pour favoriser l'action territorialisée par bassin versant, les bassins versants ne sont pas des territoires de législation.

Si l'action par bassin versant doit clairement mettre en lien nombre d'acteurs dans une vision collective pour une gestion de l'eau, il est trop tôt pour définir la manière dont pourrait se structurer l'action dans le bassin versant. A quel degré de contrainte devrait-il être soumis ? Quel type d'objectif doit-il atteindre ? La structure devrait-elle plutôt être de type Quartier durable, c'est-à-dire avec une gestion citoyenne et une institutionnalisation faible ou à la manière des Contrats de quartier, avec une gestion plus institutionnalisée, des objectifs chiffrés ? Tout cela dépend également des moyens qui seraient alloués.

#### **Recommandation**

- **Si une politique par bassin versant devrait être instituée, une conférence devrait être mise en place pour réfléchir plus avant à ces aspects structurants.**

- La notion de contrat de bassin versant s'inspirant et réinventant tout autant des contrats de rivières ou de ruisseaux et des contrats de quartier devrait faire l'objet d'un débat approfondi.

## **D - Mise en oeuvre d'une politique par bassin versant - Bassins versants pilotes**

L'on perçoit bien que la mise en oeuvre d'une politique par bassin versant ne peut se faire d'un seul tenant, en une fois. Il s'agira d'une politique qui devra être mise en place par paliers successifs, par couches. Les changements proposés sont tellement importants et supposent des manières d'agir et de fonctionner ensemble tellement nouveaux ! Mais comme nous le signalions dès l'introduction de cette partie, nous proposons pour commencer que la notion d'Approche par Bassin versant ou versant" fasse pleinement partie du Plan de Gestion, ce qui ouvre la voie par la suite à l'approfondissement de cette notion et à ses expérimentations.

### **Recommandation**

- Nous proposons que dès l'introduction du PGE, il soit fait mention de l'Approche par Bassin versant". Ce point pourrait entrer en fin d'introduction et pourrait être libellé ainsi : "Pour renforcer encore une approche intégrée des politiques de l'eau, l'action par bassin versant ou versant semble être un moyen que la Région souhaite expérimenter et ce dans la continuité de l'approche par bassin hydrographique proposée par la Directive Cadre Eau de l'Union Européenne."
- Il y aurait lieu de repérer les 'mesures et instruments' du PGE (voir les divers tableaux) qui pourraient être mis en oeuvre à partir des bassins versants. Il pourrait en être fait mention dans même PGE même.
- il y aurait lieu de créer une conférence pour définir les critères de choix des bassins versants, de leur structure et de leur fonctionnement.

Au-delà, une fois cette approche acceptée et intégrée, il faudrait définir des projets prioritaires, notamment les axes structurants qui favorisent la structuration ultérieure des projets de bassin versant.

Nous proposons enfin de pouvoir engager des projets intégrés de Bassin versant à partir de Bassins versants ou versants pilotes. On pourrait en imaginer deux, trois ou quatre.

### *Exemple*

*Le bassin versant du Maelbeek s'est mis en action depuis plusieurs années. c'est dans ce bassins versant que la notion de solidarité de bassin versant a été imaginée. C'est là que la notion*

*de Nouvelles rivières urbaines a été aménagée et c'est aussi en ce lieu que les EGEB ont pris naissance.*

*Il y a lieu de faire mention du versant Sud de Forest où une série d'acteurs s'est mis en place pour un projet qui répond déjà à nombre de caractéristiques identifiées dans ce dossier.*

*Il y a la Woluwe dont le travail du maillage bleu semble faire école. Là aussi des acteurs se mettent en action.*

*Enfin, il y pourrait y avoir le bassin versant de Molenbeek ou les enjeux en terme d'inondations sont aussi importants.*

#### **Recommandation**

- **Nous pensons que le travail par expérimentation ou pilote devrait être expressément mentionné dans le PGE**
- **Le choix des bassins pilotes devrait l'objet d'une table ronde**
- **Parmi les critères de choix, devrait être considéré le potentiel de développement des NRU, l'importance de la lutte contre les inondations, etc.**

## **Atelier 2 – La diversité des techniques et des agencements humains**

*La ville a refoulé l'eau, sortons l'eau des tuyaux !*

L'eau, depuis longtemps est devenue affaire technique. Déjà le puits d'autrefois ou le moulin à eau étaient des outils demandant des connaissances spécifiques et des savoir-faire élaborés. En ville, cela fait longtemps que l'on ne boit plus l'eau à la source. L'eau potable que nous usons quotidiennement nécessite le recours à diverses technologies pour la capter, la potabiliser, l'acheminer et la restituer au milieu.

Pour beaucoup, les choix techniques qui ont contribué à façonner la ville que nous connaissons aujourd'hui sont le fait de formes centralisées de gestion. La technique et le technicien sont considérés comme neutres, non conditionnés par l'organisation sociale et ne structurant pas cette dernière. La rationalité technique, étant perçue comme un progrès social en tant que tel, n'a souffert d'aucune critique. L'eau est devenue affaire de tuyauteries.

Si l'on peut dire que les techniques ne sont ni bonnes ni mauvaises en soi, elles ne sont pas neutres pour autant. Les choix techniques conditionnent les formes de participation à leur gestion, leur impact économique et écologique. On le voit avec la station d'épuration de Bruxelles - Nord (Step Nord), outil de masse qui centralise la technique, et donc la finance, et risquant de sortir un peu plus du giron du service public, les partenariats public - privé se faisant le plus souvent à l'avantage de ce dernier. Inversement, la manière dont on s'organise pour gérer la question de l'eau - les formes d'organisation sociale et économique que nous créons donc - induit des possibilités technologiques différentes.

Les Nouvelles rivières urbaines (NRU) sont une des manières d'en rendre compte. L'idée ici est de considérer des formes techniques renouvelées permettant et augmentant les cycles écologiques de l'eau en ville, ce qui nécessite une organisation de la gestion fortement décentralisée demandant une 'participation' à la 'gestion' de nombreux acteurs différenciés. Le grand avantage est que cette notion est directement compréhensible, renvoyant en effet à un imaginaire poétique et collectif. En ce sens, voilà que la gestion de l'eau ne se confine plus à la seule question de l'eau en tant que telle, mais elle devient une question tout autant urbanistique. La rencontre de ces deux champs n'est pas sans conséquences multiples, économiques, sociologiques, organisationnelles, etc.

Il ne s'agit donc pas de faire table rase du passé, mais d'envisager aujourd'hui les possibilités techniques différenciées à analyser à chaque fois en fonction de leur impact écologique, économique, social et de prendre conscience que leur choix est aussi fonction de l'organisation sociale et des situations écologiques spécifiques qui créent leur condition d'apparition. Chaque situation est donc à analyser et penser. Cela pourrait justifier la création d'un espace de recherche spécifique en la matière.

### **A. Promouvoir des pratiques innovantes**

#### **A.1. Promouvoir les Nouvelles rivières urbaines**

Le PGE identifie clairement des grands objectifs tels que « Agir sur les polluants pour atteindre les objectifs de qualité des eaux de surface » (Axe 1), « Restaurer



quantitativement le réseau hydrographique » (Axe 2), « Promouvoir l'utilisation durable de l'eau » (Axe 4), « Mener une prévention des inondations pluviales » (Axe 5), « Réintégrer l'eau dans la ville » (Axe 6). Si tous ces objectifs doivent pouvoir être atteints de manière indépendantes, si la mesure de leur réalisation est également indépendante, il reste néanmoins que nombre de dispositifs techniques pour tenter d'y arriver sont à corrélés. Ainsi, les mesures qui tentent de diminuer les risques d'inondation sont en partie celles qui proposeront de restaurer quantitativement le réseau hydrographique. Des mesures qui ralentiront l'écoulement de l'eau peuvent être aussi celles qui permettent de réintégrer l'eau dans le cadre de vie ou d'utiliser durablement l'eau.

Nous proposons un concept global pour rassembler en une vue d'ensemble une série de dispositifs techniques agissant de manière complémentaire et possédant la faculté de rencontrer la diversité des objectifs fixés dans le PGE. Il s'agit des Nouvelles rivières urbaines. Ce concept est né au coeur de réflexions produites dans le cadre de débats et recherches de la société civile<sup>5</sup>. Il a été clarifié et défini par une jeune ingénieure-architecte<sup>6</sup>. Il possède le grand avantage d'offrir un concept intégrateur au carrefour d'une approche profane compréhensible par le plus grand nombre, d'une approche esthétique voire poétique liant nature et urbanité, une approche des techniques pour sa réalisation concrète.

### **Recommandations**

- Il y aurait lieu d'intégrer le concept de « Nouvelles rivières urbaines », ou un équivalent, au coeur même du PGE qui afficherait d'emblée les volontés la Région en matière d'écologie urbaine et de développement durable. Ce concept pourrait apparaître dès l'introduction du PGE.
- Ce concept pourrait apparaître ensuite dans les différents Axes du PGE, selon diverses formes.
- On pourrait imaginer un nouvel Axe d'action dans le PGE regroupant la notion d'approche intégrée et expérimentale qui est contenue dans l'approche par bassin versant et celle de la diversité des pratiques.

#### A.1.1. Définition des Nouvelles rivières urbaines<sup>7</sup> et principes d'action

Le concept de nouvelles rivières est une invitation à repenser l'hydraulique de la vallée, à réinventer, profondément et de manière créative, le concept de rivière en zone urbaine. Les nouvelles rivières urbaines ambitionnent de redéfinir le sol de la ville et à le qualifier pour réinstaller un cycle naturel en réinterprétant les cycles d'origine. Loin d'une vision passéiste, les nouvelles rivières doivent répondre à un impératif hydrologique tout en

---

<sup>5</sup> Voir la plate-forme Eau Water Zone, <http://www.eauwaterzone.be/eauwaterzone>

<sup>6</sup> Valérie Mahaut, <http://www.arc.umontreal.ca/prof/valerie.mahaut/>

<sup>7</sup> Cette section est, en partie, la retranscription d'un texte signé par Valérie Mahaut et qui a été publié dans Bruxelles en Mouvement n° 247-248 - avril/mai 2011

traduisant les nouveaux enjeux urbains en termes d'usage et d'appropriation de l'espace public.

*Les nouvelles sources...* Trouvant leur source sur chaque toit de maison, les nouvelles rivières se gorgent des eaux de ruissellement. Elles coulent des espaces privatifs - où elles peuvent être mises à profit dans des citernes, des toitures végétales ou des jardins d'orage privés - vers l'espace public. Les voiries et trottoirs imperméabilisés sont également autant de nouvelles sources d'eau de ruissellement qui vont gonfler les eaux des nouvelles rivières par temps d'orage. Les eaux parasites provenant des anciennes sources ou du pompage de la nappe pour garder le métro au sec pourront également être déconnectées du réseau d'égouts et retrouver une place en surface.

### **Recommandations**

- **Il y aurait lieu de localiser les lieux de pompages des eaux souterraines ayant pour enjeux de rabattre la nappe phréatique et ainsi protéger les ouvrages souterrains (par exemple le métro) et d'en profiter pour quantifier le volume d'eau souterraine "propre" (parasite) rejeté dans les égouts et vers les stations d'épuration**
- **Une analyse des potentialités des NRU est également à réaliser à partir de l'étude des eaux ainsi rabattues.**

*Une rivière au cours tranquille...* Vu la topographie des versants de la vallée, ces nouvelles rivières devront nécessairement ralentir leurs eaux dans des espaces prévus à cet effet, à l'image des anciens chapelets d'étangs : parcs ou jardins d'orage, places submersibles, ronds-points de stockage d'eau, terre-pleins transformés en noues... Malgré le taux d'imperméabilisation élevé de la vallée, de nombreux espaces publics présentent des surfaces disponibles<sup>8</sup> pour être transformées en *jardins d'orage*. Notons que si ce principe d'action rejoint l'action prioritaire du Plan PLUIE sur le Maillage Bleu qui vise à ce que « dans les petits bassins versants sensibles afférents à des zones inondables à risque de dommages élevés telles qu'inscrites au PRAS, une part du terrain appartenant au patrimoine public régional sera d'office affectée à la mise en place de mesures alternatives de lutte contre les inondations (noues, fossés secs,...) » (PLUIE, Objectif IV – Poursuivre la mise en œuvre du Maillage Bleu - 4), mais tend à l'étendre à la ville dans son ensemble et dans l'artificialité puisqu'elle dépasse la notion de « zones naturelles de débordement ».

### **Recommandations**

- **Il y aurait lieu d'établir un cadastre des espaces actuellement destinés à la temporisation, rétention et l'infiltration des eaux d'averses. Celui-ci devrait être réalisé en prenant compte de l'évolution du programme de Maillage Bleu.**
- **Il y aurait lieu d'établir un cadastre des espaces disponibles pour pouvoir être transformés en parcs ou jardins d'orage,**

<sup>8</sup>

Voir le début de ce repérage d'espaces disponibles lors de l'exposition Open Source, 6-15 juin 2008.

## **places submersibles, ronds-points de stockage d'eau, terre-pleins transformés en noues...**

Si le sol le permet, les eaux pourront y être infiltrées pour autant que leur qualité le permette ou qu'un dispositif dépolluant soit prévu. La surface de la ville peut être redéfinie de manière douce (quelques jeux de pentes et de matériaux) et se *capillariser* de minces filets d'eau et d'espace d'accumulation qui, en fonction de la place laissée par l'eau en fonction des pluies, serviraient d'espaces public de qualité profitables à tout un chacun.

### **Recommandation**

**Le travail de l'architecte et du paysagiste devient ici central, ainsi que de nombreux autres métiers qu'il y aurait à développer. (Voir Partie 3 - Une économie plurielle de l'eau)**

*Un nouveau réseau hydraulique...* La mise en réseau des divers jardins d'orage, rigoles, déversoirs, bassins, citernes, noues... et tout dispositif alternatif au rejet à l'égout constitueraient un maillage en surface qui suivra nécessairement la topographie et le tracé des rues, des places et des parcs. Ces Nouvelles rivières urbaines s'écouleraient de jardin d'orage en jardin d'orage, publics ou privés, lentement vers un cours d'eau, un étang ou un pertuis, renforçant ainsi les efforts d'actualisation du Programme de Maillage Bleu visant à l'« intégration d'infrastructures hydrauliques si possible connectées aux eaux de surface dans les projets d'aménagement urbanistiques l » (PLUIE – Actualiser le plan d'investissement du programme Maillage Bleu – 3). Elles seront souvent à sec, temporairement inondées lors d'épisodes pluvieux, ou avec une lame d'eau permanente si une source les alimente continuellement. La place prise par l'eau dépend donc de la météo, mettant en valeur cet aléa naturel dans la ville, avec des jeux de niveaux et de vase-communiquant ...

### **Recommandations**

**- Un relevé des potentiels du territoire des versants devrait être réalisé avec la participation des habitants ou des usagers de la ville. Cela pourrait se faire sous la forme de cartographies collaboratives pouvant travailler à des échelles différentes : le pâté de maison, le quartier, le bassin versant,...**

**- Il y aurait lieu d'étudier les potentialités du programme de Maillage Bleu afin d'analyser ses convergences et divergences avec la création de Nouvelles rivières urbaines**

*De nouveaux usages...* Ces divers ouvrages qui ponctuent le cours des Nouvelles rivières urbaines redonnent de la valeur à cette eau qui reprend une place en surface : elle donne vie aux végétaux et à toute une biodiversité, convivialise les espaces qu'elle traverse, infiltre le sol vers la nappe, réalimente les sources taries... Ce qui contribue dès lors à « restaurer une meilleure visibilité de l'eau dans le paysage urbain (PGE – OO 6.1.1). Toutefois, la présence d'eau accumulée pourrait également créer de nouveaux usages publics collectifs : promenade, plaine de jeux, circulation pour la mobilité douce, car-wash, bike-wash, nettoyage des rues, arrosage potager, jeux de fontaines...

## Recommandation

**Là aussi une cartographie collaborative et participative des potentiels usage est à créer. Voir Partie 1 – Une approche par bassins et versants**

*Un réseau séparatif hors tuyau...* Grâce à une déconnexion progressive des descentes d'eau du réseau d'égouts, les eaux de ruissellement et les eaux parasites se retrouvent donc dans l'espace public (rues, places,...) et devraient être gérées en surface sans être redirigées vers le réseau d'assainissement souterrain, contribuant dès lors à « lutter contre les conséquences de l'imperméabilisation » (PLUIE – Objectif II). Ce principe constituerait une manière originale de réaliser un réseau appelé « séparatif » où les égouts existants conserveraient leur fonction d'évacuation des eaux sales et où les nouvelles rivières gèreraient les eaux de pluie en surface, en évitant le tuyau. Un réseau séparatif présente les avantages de ne pas grossir le volume d'eau usée à traiter dans les stations d'épuration, améliorant par là les rendements épuratoires ; d'éviter les rejets d'eau non traitées vers la Senne qui sont inévitables en cas de gros orages ; et de limiter l'engorgement local du réseau d'assainissement par temps de gros orage et les inondations tant préjudiciables.

## Recommandations

**- Si nous n'encourageons pas la construction d'un réseau d'égouttage séparatif sur l'ensemble de l'agglomération Bruxelloise, nous souhaitons cependant mettre en débat les techniques et agencements humains disponibles permettant d'éviter de perpétuer (en le rénovant à l'identique) notre réseau qui est bien loin d'être efficient.**

**- Nous soutenons la diffusion des techniques permettant la concrétisation de Nouvelles rivières urbaines car elles pourraient permettre de séparer les eaux claires des eaux usées, à la fois en surface (évapotranspiration, renvoi vers les cours d'eau) et en souterrain (infiltration).**

A.1.2. Les contrats de Nouvelles rivières urbaines (et de bassins versants ?) et les expériences pilotes

Si nous soutenons l'objectif visant à « mettre en évidence des exemples de bonne gestion de l'eau » (PGE – OO 6.2.1 – MC), nous pensons néanmoins que la mise en oeuvre des Nouvelles rivières urbaines ne peut sans doute pas se faire sur une base trop disparate. Cela nécessite qu'un certain nombre d'acteurs se mettent en action dans un "même temps" pour atteindre une certaine "masse critique". Une personne agissant seule sur sa parcelle, alors que ni les parcelles voisines ni l'espace public ne subissent de traitement, n'aura aucune chance de voir un résultat collectif à son action individuelle. Selon nous, le concept de « Nouvelles rivières urbaines » n'est pas seulement novateur du fait qu'il promeut le recours à de techniques et infrastructures encore inexistantes à Bruxelles mais avant tout par ce qu'il permet d'initier un mouvement de réflexion - action en terme de

pratiques de gestion de l'eau en ville. Ce concept global permettrait à un maillage d'usagers de concourir ensemble à la création de nouveaux cycles de l'eau au cœur - même de l'urbain. Il y a lieu dès lors d'inviter un ensemble d'acteurs à agir corrélativement sur une période suffisamment longue. L'idée de « contrat moral » pourrait peut-être soutenir cette logique. Cette hypothèse serait à expérimenter, sur la surface d'un quartier ou de plusieurs quartiers, eux-mêmes intégrés dans une perspective d'action par bassin versant.

### **Recommandation**

- **Etudier les formes (contrat, charte, ...) pertinentes de mise en oeuvre des Nouvelles rivières urbaines les plus pertinentes pour permettre à des agencements humains de les gérer sur le long terme.**
- **Soutenir financièrement et former ces agencements humains aux pratiques innovantes.**
- **Evaluer collectivement les réalisations de Nouvelles rivières urbaines lors des prochaines enquêtes publiques sur la mise à jour du Plan de Gestion de l'Eau**

## A.2 Faire de la Région bruxelloise un laboratoire de pratiques innovantes

Il est évident que la question de l'eau ne se résume pas uniquement aux Nouvelles rivières urbaines. Au-delà, il y a les questions qui touchent tant à l'eau de distribution, à son utilisation qu'à l'assainissement, au recyclage, aux substances chimiques que nous rejetons, etc. Des technologies diversifiées se développent tant en ce qui concerne l'eau de ville que l'eau que nous rejetons ou que nous pourrions ne pas rejeter.

Si nous devons reconnaître le fait qu'il nous est difficile de nous prononcer sur le contenu de l'Axe 7 visant à « Promouvoir la production d'énergies renouvelables à partir de l'eau du sous-sol tout en protégeant la ressource » (PGE – Axe 7), il n'en demeure pas moins que nous encourageons l'expérimentation de pratiques innovantes à Bruxelles, ainsi que la mise en débat de celles-ci avec la société civile (voir point C - Créer des espaces de dialogue sur les grands choix technologiques).

Ainsi, certains parlent par exemple des toilettes sèches. Ces techniques ne sont pas connues du grand public. D'autres encouragent la séparation de l'urine et des matières fécales ainsi que le développement de filières de compostage des matières fécales et de filtration de l'urée pour les épandre tous les deux sur les champs. Une autre idée innovante qui nous est parvenue reviendrait à profiter des réseaux souterrains que constituent le mycélium pour temporiser (stocker) de l'eau d'averses dans les sols. Autre exemple peut-être à étudier : l'idée de ne plus approvisionner les ménages en eau potable mais de leur fournir une eau non potable qui serait potabilisée au sein même du logement par un procédé d'osmose inverse...

De même, bien que nous soutenons l'application du principe « BATNEEC » (meilleure technologie disponible, à des coûts économiquement acceptables) à des solutions collectives, tel que formulé dans les mesures visant à « minimiser ou supprimer les rejets d'eaux usées domestiques ou assimilées ou industrielles » (PGE - OO 1.2.1-MC),

« promouvoir l'utilisation durable de l'eau non potable » (PGE – OO 4.2.1-MC) et à « lutter contre les conséquences de l'imperméabilisation » (PLUIE – Objectif II), nous pensons que ce principe est un peu réducteur. En effet, s'il peut s'avérer aisé à insérer administrativement au sein de cahiers de charges, permis d'urbanisme et d'environnement, il nous semble qu'il n'est pas suffisant pour prendre en compte l'ensemble du cycle de vie de l'infrastructure dont il est question.

Nous pensons en effet que tout problème ne trouve pas nécessairement une solution dans l'amélioration des technologies disponibles. Il y a en effet lieu de s'interroger sur l'indisponibilité de certaines techniques : disparition historique, manque de corps de métiers. Il y a par exemple lieu d'investir dans la création de corps de métiers pouvant permettre la réalisation des diverses mesures du plan PLUIE, ainsi que d'autres nouvelles pratiques de gestion de l'eau en ville.

De plus, de nombreux problèmes de gestion de l'eau peuvent également être solutionnés par de nouvelles pratiques, de nouveaux usages de la ressource plutôt que de recourir à toujours plus de technologies. De cette manière, il y a également lieu de s'interroger sur des transferts de bonnes pratiques du Sud vers le Nord.

### **Recommandations**

- **Promouvoir les pratiques innovantes dans un souci de prise en compte de l'ensemble du cycle de vie de l'infrastructure, d'utilisation économe et durable de la ressource, et de diminution préventive (à la source) de la charge polluante.**
- **Investir dans la création de nouveaux emplois permettant la mise en œuvre du plan PLUIE et d'exercer d'autres pratiques alternatives de gestion de l'eau en ville**
- **Promouvoir un transfert de bonnes pratiques du Sud vers le Nord (Voir Atelier 5 – Solidarité internationale)**

## **B - Mise à disposition et échanges des savoirs**

### **B.1. Une banque de données sur les pratiques innovantes en RBC**

A Bruxelles, on développe encore trop peu de pratiques de gestion de l'eau liées à l'aménagement du territoire. Nous venons de le voir, les Nouvelles rivières urbaines pourraient apporter différents types de solutions à cette problématique. Nous pensons dès lors qu'il y a lieu de rendre visible et lisible les infrastructures et pratiques innovantes existantes, tant publiques que privées. En ce sens, nous soutenons l'action visant à « former et informer sur l'imperméabilisation, son impact en matière d'inondations et les mesures à prendre » (PLUIE - Objectif II).

Cependant, nous convenons qu'il y a lieu de faire la part des choses entre des nécessités de gestion de l'eau en tant qu'élément naturel (quantité et qualité de l'eau, hydromorphologie, renaturation, etc.), d'une part, et ses usages sociaux, d'autre part. D'où le besoin de penser les aménagements selon des cas et des agencements particuliers.

### **Recommandations**

**- Associer le plus possible le citoyen à la production et au partage de savoirs en l'associant aux pratiques innovantes déployées au sein d'expériences pilotes, telles que dans les bâtiments exemplaires, Quartiers durables, ...**

## B. 2. Des banques de données sur l'actualité des pratiques de gestion de l'eau à Bruxelles

Actuellement, beaucoup de données sur les pratiques de gestion de l'eau ne sont soit pas collectées, soit pas encore rendues publiques.

Bien que nous reconnaissons la nécessité de produire toujours plus de connaissances et de savoirs sur bon nombre d'aspects de la gestion de l'eau à Bruxelles tel que le recommande le PGE à de nombreuses reprises, en revanche, nous estimons que les bases de données existantes souffrent d'un réel manque de mise en réseau (entre-elles), ainsi que d'un manque d'accès et d'appropriation par le citoyen.

### B.2.1. Utiliser les données contenues dans certains instruments économiques et réglementaires

Nous soutenons les mesures visant à « développer un système de "check-lists Eau" à intégrer dans l'évaluation environnementale pour les permis d'urbanisme, d'environnement et le cadre général des plans et programmes » (PGE – OO 2.1.1 – MC), « Améliorer la qualité des eaux de ruissellement avant leur rejet dans les eaux de surface » (PGE - OO 1.2.2 – MC) mais nous pensons que ces mesures devraient pouvoir concourir à une collecte systématique de certaines données pertinentes à l'élaboration d'un cadastre des pratiques actuelle de gestion de l'eau à Bruxelles, et ce, dans un souci de traçabilité et de transparence.

#### **Recommandations**

- Développer une banque de données faisant office de cadastre des pratiques actuelles de gestion de l'eau à Bruxelles**
- Systématiser la collecte d'informations nourrissant cette banque de données à partir des primes et des check-lists Eau portant sur les permis d'environnement et d'urbanisme, les plans et programmes**

### B.2.2. Collecter des données qualitatives auprès des usagers et riverains

La collecte systématique de données qualitatives portant sur l'actualisation d'un cadastre des différents types d'ouvrages et techniques de gestion de l'eau à Bruxelles (infiltration, temporisation, ralentissement, systèmes de dépollution, ...) auprès de différents types d'utilisateurs (riverains, entreprises, fonctionnaires de l'administration communale, etc.) pourrait leur permettre d'exercer une nouvelle forme de contrôle social (soft power) à l'égard de techniques qui les environne et de les évaluer sur le long terme. Le citoyen pourrait s'y nourrir d'informations mais également être une source d'information en la faisant vivre de son savoir, de sa connaissance pratique, historique, sensitive, ... du terrain. On pourrait par exemple permettre à différents types d'usagers de se prononcer régulièrement sur l'évolution de la mise en œuvre de la mesure visant à « élaborer et

mettre en œuvre des modèles hydrauliques complexes et complets par vallée (système intégré) » (PGE - OO 2.1.1 - MB).

Ces données qualitatives « brutes » pourraient ensuite être mises en relation a posteriori par des chercheurs, des bureaux d'études, des étudiants, ... afin d'étudier les diverses relations entre les techniques et les agencements humains au sein de l'urbain. Une telle base de données pourrait être croisée, confrontée à celle portant sur les pratiques innovantes.

#### **Recommandations**

- **Permettre à différents types d'utilisateurs d'évaluer et d'assurer une forme de suivi sur le long terme de l'intégration urbaine de certaines infrastructures techniques**
- **Mobiliser l'expertise du terrain des riverains pour détecter plus précocement certains dysfonctionnements techniques**

#### **B.2.3. Capitaliser les savoirs produits lors des Rapports d'Incidents et Etudes d'Incidents Environnementales**

Les Rapports d'incidents et Etudes d'Incidents Environnementales (EIE) produits depuis de nombreuses années et disposant pour la plupart d'un volet sur la gestion de l'eau au sein de l'infrastructure soumise à permis d'environnement méritent d'être intégrés dans une base de données accessible au public. Si toutes les informations qui y sont contenues ne sont pas toutes à rendre public, étant donné la confidentialité de certaines données (procès industriels, lieux de stockage de produits dangereux, ...), il n'en demeure pas moins que nombreux d'entre eux sont peu accessibles, malgré les dispositifs légaux mis en place.

Une telle base de données pourrait être un nouveau moyen permettant aux citoyens d'être informés de la tenue d'enquêtes publiques en cours, à venir ou passées, ainsi que de leurs résultats. L'outil leur permettrait d'assurer un suivi des recommandations formulées au sein de l'enquête publique et de leur prise en compte dans la gestion quotidienne de l'ouvrage dont il est question.

Enfin, on peut espérer que leur mise en ligne et leur interactivité puisse impacter positivement le niveau de la qualité du savoir produit au sein des Rapports d'Incidents et EIE car les bureaux d'études qui les produisent seront alors confrontés à plus d'exigence de publicité de leurs travaux. Cela permettrait également de mettre en concordance et de capitaliser tout ces savoirs qui sont actuellement éparpillés ou trop peu connus du public.

#### **Recommandation**

- **Mettre en ligne le contenu des Rapports et Etudes d'Incidents**

#### **B.2.4. Des réseaux d'échange de savoirs**

Nous voulons avant tout réaffirmer l'importance d'une interface « humaine » entre les pratiques et le citoyen, il en va de même quant à la mise en place d'un outil collaboratif. Cet aspect a tout son sens si nous voulons démontrer les effets démultiplicateurs des Nouvelles rivières urbaines et de la participation des citoyens à la gestion de l'eau en ville.



Comme nous le verrons dans l'Atelier 4, nous pensons que la participation mérite en soi un axe du Plan de Gestion (voir Atelier 4).

Si nous soutenons en partie les mesures visant à « Lancer une campagne de sensibilisation sur la pollution des eaux de ruissellement, ciblée vers divers publics » (PGE – OO 1.2.2 – MC), « Sensibiliser les Communes et les particuliers aux incidences néfastes des produits toxiques sur la qualité des eaux souterraines, les aider à choisir des techniques et produits plus respectueux » (PGE – OO 1.3.1 – MB), « Former et informer sur l'imperméabilisation, son impact en matière d'inondation et les mesures à prendre » (PLUIE – Objectif II), nous pensons qu'elles n'auraient de sens qu'au sein de réseaux d'échanges de savoirs.

Les outils collaboratifs que nous voulons promouvoir (banques de données et cartographie) n'auraient de sens que s'ils étaient en étroite connexion avec des réseaux locaux de personnes actives de près ou de loin autour des ouvrages et pratiques qu'ils cibleront. Ces réseaux sont vitaux pour que ces outils puissent rester accessibles à tous - fracture numérique oblige - et être actualisés en permanence à partir des savoirs issus du terrain (citoyens et experts). De plus, la dimension « sensible » de ces ouvrages, techniques et pratiques alternatives de gestion de l'eau prend racine dans la réalité de ceux qui les ont conçus, les utilisent ou les côtoient au jour le jour.

Ces relais locaux pourraient être, par exemple, des Contrats de Quartier, le réseau des Quartiers durables, Habitat & Rénovation, Le début des Haricots, une association naturaliste, une maison de Quartier, une ONG étrangère, etc.

#### **Recommandation**

**Soutenir la création de réseaux d'échanges de savoirs régionaux et internationaux**

### **B.3. Un site internet hébergeant une cartographie collective et collaborative**

Bien que nous soutenions certains principes d'action contenus dans des mesures visant à rassembler différents types d'informations détenues par les opérateurs de l'eau telles que « Développer par vallée une vision d'ensemble et un "Plan Directeur de vallée" » (PGE – OO 2.1.1 - MC), « mettre à jour, informatiser la cartographie des cours d'eau et en matérialiser le tracé sur le terrain » (PGE – OO 2.1.1 - MB), réaliser « Une cartographie des "zones à risque" d'inondations » (Plan PLUIE – Objectif IV - Prévenir la construction en zones inondables - Action prioritaire 1), nous pensons néanmoins que ces efforts ne seront pas suffisants pour assurer une gestion rationnelle et pérenne de l'eau. Nous soutenons en effet l'idée que les processus visant à mettre en œuvre ces mesures devraient associer un panel le plus large possible d'acteurs, y compris les citoyens.

A travers un site internet hébergeant une cartographie collective et collaborative, le citoyen pourrait localiser de l'information, être utilisateur et acteur dans le relais d'informations sur les pratiques de gestion de l'eau en ville. Cet outil pourrait par exemple permettre de relier la connaissance détenue au sein des fiches de l'IBGE à des réalisations concrètes sur le terrain, qu'elles soient privées ou publiques, visible ou non, visitables ou non, ...

Un tel outil permettrait également d'établir une évaluation de l'intégration urbaine d'ouvrages par type de techniques qui y sont utilisées. Il s'agirait-là d'une forme de

cadastre sensitif en évolution constante (donc « dynamique ») des ouvrages et techniques de gestion de l'eau utilisées à Bruxelles.

#### *Exemple*

*Si on prend l'exemple des noues d'infiltration, on pourrait envisager de pointer tous les ouvrages existants ou en construction en utilisant différents types de bases de données publiques (fiche IBGE sur les noues, permis d'urbanisme, ...) ET privées (dispositifs de petite taille non recensés, à l'échelle d'une parcelle de jardin par exemple). On pourrait alors attirer le regard des citoyens vers ces ouvrages en leur proposant de collaborer à leur recensement ; donner leur avis sur l'efficacité de telle noue en période de grosses intempéries, l'intégration esthétique (par exemple via une fiche de question – réponses), les problèmes qu'elles pourraient faire émerger (odeurs, colmatage suite à des déversements illégaux d'ordures ménagères, moustiques,...), etc.*

L'outil pourrait également être utilisé et croisé avec d'autres banques de données tels que celles de Bru GIS<sup>9</sup>, Flow Bru<sup>10</sup>, la Promenade verte<sup>11</sup>, le Monitoring des Quartiers<sup>12</sup>, la cartographie de l'inventaire du patrimoine architectural<sup>13</sup>, le Plan des fontaines et toilettes publiques<sup>14</sup>, etc. Cet outil collaboratif, de par sa mise en valeur du patrimoine des techniques de gestion de l'eau en ville, pourrait être utilisé à d'autres fins : historique, ludique, touristique, ...

#### **Recommandation**

- **Soutenir la création d'une cartographie collective et collaborative accessible en ligne**
- **Rendre accessible certaines données difficilement ou non accessibles, par exemple le fond de cartes UrBis**
- **Prendre en considération l'information issue de cette cartographie collective et collaborative accessible en ligne dans les réflexions de planification au sein des différentes administrations concernées (IBGE,**

---

<sup>9</sup> BRU GIS, "Cartographie en Région de Bruxelles-Capitale", GeoMedia WebMap Publisher, <http://www.brugis.irisnet.be/brugis/framesetup.asp>

<sup>10</sup> SBGE, "réseau de surveillance quantitative des eaux de surface et des eaux usées ainsi que de la pluviométrie en Région de Bruxelles-Capitale" <http://www.flowbru.be>

<sup>11</sup> BRUXELLES ENVIRONNEMENT, "Parcourir la Promenade verte", MAJ 18/11/2009 <http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Particuliers/Informer.aspx?id=1854>

<sup>12</sup> IBSA, "Monitoring des quartiers", <http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/maps/>

<sup>13</sup> MONUMENTS & SITES, "Cartographie de l'inventaire du patrimoine architectural", Région de Bruxelles Capitale <http://www.irismonument.be/fr.p.search.html>

<sup>14</sup> LES INFIRMIERS DE RUE ASBL, "Plan des fontaines d'eau potables et toilettes gratuites de Bruxelles" (Pentagone), 2011 <http://www.infirmiersderue.be/index.php?id=57>

AED, ...), par exemple la carte des zones inondables.

### **C – Créer des espaces de dialogue sur les grands choix technologiques**

La ville est régulièrement confrontée à de 'grands choix' technologiques. Il est question par exemple de mener de nombreux travaux sur les milliers de kilomètres d'égouts. L'on pense construire encore six bassins d'orage pour diminuer les risques d'inondation dont souffrent de nombreux quartiers lors des grosses pluies. Les stations d'épuration ne suffisent pas pour épurer tous les polluants (quaternaires et autres), certains disent qu'il faudra remettre à niveau les deux Steps, etc.

Et ainsi vont les choses. On aurait envie de dire plutôt : "Et c'est ainsi que l'on fait toujours plus de la même chose", à des coûts toujours plus élevés, d'ailleurs. Ces solutions apparaissent aux ingénieurs comme étant a priori neutres, évidentes, de bon sens. Nous contestons cet automatisme de la réponse qui est surtout dû aux agencements humains que l'on se donne pour chercher la réponse : on laisse l'ingénieur seul trouver la réponse. Ce n'est presque pas caricatural. Ca et là des voix s'élèvent - dont les nôtres - pour affirmer qu'un autre regard doit être porté sur les choses. Surtout, il existe des techniques toujours plus nombreuses qui permettent de penser que les approches peuvent se renouveler, se diversifier, devenir plus complexes.

Cela suppose que l'agencement humain impliqué dans les choix et la décision doit représenter cette complexité des possibles, des techniques, des mobilisations, des regards et d'approches permettant une multiplicité de voies et d'actions ; et non pas une et unique, linéaire et automatique. La ville durable, résiliente, est celle qui réussira à assurer ses fonctions sociales et économiques tout en intégrant la dynamique des écosystèmes dont elle fait partie : le cycle de l'eau au même titre que la biodiversité ou la qualité de l'air.

On l'aura compris, cela nécessite d'intégrer les choix techniques, qui sont toujours des choix économiques, mais aussi des choix sociétaux impliquant un débat ouvert à tous. Le choix de créer une station d'épuration n'est pas seulement un choix technique, il est un choix de société.

#### **Recommandation**

**- Aujourd'hui, les choix techniques se portent prioritairement sur des outils centralisés toujours plus grands. Il est vrai que des mesures compensatoires « alternatives » commencent à avoir une place dans les dispositifs mis en place où à mettre en place. Ces mesures ne sont pas comprises comme faisant partie de la panoplie des techniques d'emblée à prendre en considération. Nous proposons que les choix techniques, dorénavant, s'ouvrent dans l'esprit que, pour chaque problème, il n'y a pas une solution à proposer mais un assemblage corrélé et complémentaire de choix possibles, supposant des agencements humains eux aussi diversifiés et complémentaires.**

**- Un tel dispositif de mise en place de la prise de décision est central dans une perspective de Ville durable.**

### C.1. La gestion des eaux de pluie - Les bassins d'orage

Les orages intenses de cet été 2011 rappellent combien la question des inondations reste prégnante dans cette ville sans rivière. Par ailleurs, historiquement, les EGEB se situent dans la droite ligne du conflit né sur la question de la diminution des risques d'inondations. Il était dès lors impensable de ne pas faire mention des nombreux cas d'inondations bruxellois. Le Plan PLUIE prévoit bien entendu de diminuer les risques d'inondation. La réponse automatique dominante qui est proposée consiste à « Finaliser le programme d'installation de bassins d'orage » (PLUIE – Objectif III), dont certains ont des dimensions qui laissent rêveurs, même si toutefois une place est laissée aux mesures compensatoires (PLUIE – Objectif I).

Certains d'entre-nous se demandent si l'on ne pourrait pas imaginer que l'un ou l'autre de ces grands outils ne pourraient pas être abandonnés au profit de dispositifs multiples et complexes, impliquant notamment la création et le renforcement des Nouvelles rivières urbaines dans le bassin versant en amont du bassin d'orage supposé. Ainsi, les financements prévus pour le grand ouvrage centralisé seraient transférés pour un aménagement complexe du territoire avec une haute valeur participative. D'autres souhaiteraient qu'une évaluation des externalités environnementales (émissions de CO<sub>2</sub>, ...) et sociales de la construction de chacun des 6 bassins d'orages programmés dans le plan PLUIE (Objectif III – Finalisation du programme d'installation de bassins d'orage) soit produite avant leur réalisation, pour qu'elles puissent ensuite être confrontées à celles produites par les mesures compensatoires « alternatives » à l'imperméabilisation des surfaces.

Certains rétorqueront que la mise en place d'une telle complexité, nécessite des assemblages humains tout aussi complexes et longs à mettre en place. Ce qui est vrai. Mais la conception et la mise en place d'un bassin d'orage peut également prendre des années... Voyons Flagey. Les bassins d'orage par ailleurs ne sont pas sans effets pervers : le bassin d'orage a induit des 'inondations' de caves lors de la construction et de sa mise en oeuvre. Leur construction même n'est pas sans poser de problèmes : à Flagey, il a fallu refaire un second mur emboué dépassant le premier et rallongeant les travaux d'un an et les rendant plus chers ; à Forest c'est l'ensemble de la cuve qui a failli s'effondrer sur elle-même. De plus, aucune étude économique sérieuse n'est établie pour chacun des bassins d'orage.

#### *Exemple*

*A Ixelles, des habitants, actant le fait que la mise en place de mesures variées prendrait du temps, avaient proposé un moratoire de 10 ans sur la construction du bassin d'orage, pour dans l'intervalle proposer de créer des dispositifs multiples et innovants (le concept global et poétique des Nouvelles rivières urbaines n'existait pas encore, bien qu'une proposition proche avait été proposée, les Méridiennes bleues). Un fonds de solidarité aurait été constitué pour indemniser les habitants inondés dans cet intervalle avec la promesse d'une solidarité inter-citoyenne concrète en cas d'inondations.*

La question du bassin d'orage est également lancinante. On est face, ici, à une alternative infernale. Avec qui doit-on se solidariser ? Avec ceux qui vivent douloureusement l'inondation une fois toutes les x années ou avec ceux qui vont souffrir en milieu urbain de la déstructuration de l'usage de leurs lieux de vie engendré par des travaux qui durent de nombreuses années ?

La seule dimension qui est prise en compte est l'analyse des flux volumétriques par unité de temps qui s'établit sur la base d'une situation existante qui n'aurait, d'ailleurs aucune capacité d'évolution en tant que telle. Or, la ville bouge, évolue. Par exemple, elle ne cesse de s'imperméabiliser ! Nous pensons qu'il est essentiel d'intégrer la capacité d'évolution de la ville dans l'analyse du diagnostic des possibles et des décisions à prendre. Les décisions sur la diminution des risques d'inondation doivent être planifiées sur la base d'une prise en compte de tous ces éléments et de la possibilité de développement des Nouvelles rivières urbaines, en intégrant une vision de l'ensemble du bassin versant situé en amont.

### **Recommandations**

- **Nous proposons que chaque situation critique souffrant des inondations soit ré-analysée de manière complexe en y intégrant une diversité de points de vue et de solutions et en y intégrant l'hypothèse des Nouvelles rivières urbaines.**
- **Il ne s'agit pas de s'opposer au plan PLUIE, car il n'est pas question de laisser les personnes souffrant de ces situations dramatiques sans solidarité. Au contraire, nous proposons que les procédures de recherche, d'étude et d'analyse de chacune des situations critique soit mise en place de manière accélérée et efficiente, mais tout en y intégrant la nécessité des mesures complexes et variées.**
- **Dès lors la réponse à donner en terme de diminution des risques d'inondation n'est pas de 'construire un bassin d'orage', mais de planifier avec toutes les autorités compétentes et avec les habitants du bassin versant en amont de la situation critique, une série de mesures cohérentes, qui outre la diminution des risques d'inondation jouent dans le même temps sur les différents axes du PGE.**
- **Le financement d'un tel dispositif planifié devrait être doté d'un financement en tant que tel, pouvant donc intégrer ou non la construction d'un bassin d'orage.**
- **On pourrait en outre imaginer que vu l'ampleur des apprentissages à faire, il soit question d'expériences pilotes en la matière. Il serait dès lors intéressant d'évaluer la ou les situations propices à ces expérimentations.**

- **Evaluer le coût économique de la construction du bassin d'orage face à celui du risque d'inondation qu'il est censé réduire**
- **Evaluer les externalités environnementales et sociales produites lors de la construction d'un bassin d'orage et les confronter à celles produites par des mesures compensatoires « alternatives » à l'imperméabilisation des surfaces**

## C.2. Les collecteurs

Le réseau d'égouts bruxellois est vétuste. Il n'est pas rare de voir se former des trous dans notre ville qui ne sont autre que l'effondrement de ces conduites souterraines. Tout le monde s'accorde pour dire que des générations de décideurs ont laissé se dégrader la situation. La responsabilité collective des générations passées pèse sur celle d'aujourd'hui.

Ceci dit, il apparaît que la réfection des égouts devrait se faire à l'identique. Pourquoi ? La réfection des égouts est une entreprise gigantesque qui engage la ville et ses habitants pour de longues décennies et bien évidemment les générations futures. Avons-nous assez pensé autour de ce gigantesque chantier ? N'y a-t-il pas de situations où les égouts pourraient être redimensionnés ? où l'on pourrait envisager autre chose que l'égouttage classique ?

C'est certes un point où nous admettons un manque de connaissances. Mais ces connaissances sont peu ou pas disponibles. Les habitants de cette ville n'ont pas accès à ces informations. Par ailleurs il apparaît clairement qu'un programme de recherche sur l'état des lieux de l'égouttage avait été établi mais a été interrompu (voir ...). Nous nous interrogeons sur l'interruption de ce programme de recherche pourtant bien utile pour connaître les priorités en terme de réfection des égouts.

Par ailleurs, ces informations pourraient permettre également de mieux connaître les sections d'égout qui pourraient peut-être ne pas devoir être refaites à l'identique.

Le programme de rénovation est planifié sur plusieurs années. Ce qui est normal. On pourrait imaginer que les premières tranches de restauration touchent les sections prioritaires mais que le temps mis à profit pour les suivantes pourrait faire l'objet d'études afin d'envisager la nécessité de les restaurer à l'identique et de voir s'il n'existe pas de systèmes alternatifs à imaginer.

### **Recommandations**

- **Il y a lieu de faire un diagnostic clair du réseau d'égouttage (par un organisme indépendant ?) afin de mieux connaître les priorités en terme de restauration du réseau d'égouttage et de le rendre publique**
- **Il sera ensuite indispensable de créer débat avec la société civile sur la liste des priorités telle qu'elle a dorénavant déjà été établie.**

**- Une fois les priorités établies, il y a lieu de mener des recherches sur les sections du réseau qui pourraient bénéficier d'autres techniques que la restauration pure et simple, en fonction des potentiels techniques environnementaux et des agencements humains mobilisables.**

### C.3. L'épuration de l'eau

Comme le montre le RIE sur le PGE, la qualité de la Senne a nettement évolué depuis la mise en marche de la Step Nord. Ce qui ne s'est fait pas sans difficulté. Ici aussi, le choix technique a 'imposé' des choix financiers et de gestion. Encore une fois, la technique n'est pas neutre et suppose des assemblages humains (sociaux et économiques) qui engagent durablement.

La station d'épuration est tout autant symbolique que le bassin d'orage aux yeux des EGEB. La crise autour de la Step Nord a déterminé la proposition portée par la plateforme Eau Water Zone de produire ces EGEB<sup>15</sup>. Les signataires de cette "carte blanche" y voyaient les prémisses d'un conflit plus vaste encore sur la remise en question de l'eau comme bien commun et percevaient une porte ouverte vers une eau dont le service serait de plus en plus marchandisée. L'enjeu est de taille et les choix techniques induisent comme on le voit des considérations bien plus vastes que la seule épuration de l'eau !

Non seulement donc ce gigantesque outil pose des problèmes en terme de gestion, mais en plus ses performances ne sont pas si exceptionnelles. La filière technique employée pour la Step Nord a été pas mal décriée, seule avant Bruxelles, la Ville de Toulouse a utilisé cette filière qui reste donc assez expérimentale. Par ailleurs et cela c'était connu, l'ouvrage ne peut épurer nombre de polluants. Et déjà l'on parle de rajouter de nouvelles 'tranches' de station d'épuration. S'il est indéniable qu'il faut pouvoir restituer à l'environnement des eaux de meilleures qualités, les choix techniques ne peuvent s'opérer à n'importe quel prix et sans un débat complexe. Ce débat où technique et agencements humains impliquent la société dans son ensemble n'a pas été fait alors même que des choix ont déjà été opérés. Pourtant, le citoyen qui va devoir - d'une manière ou d'une autre - payer pour ce projet ne trouve pas de place ici. Nous pensons que cette situation n'est pas juste.

Pour orienter les choix techniques et de gestion futurs, ne serait-il pas conséquent d'évaluer l'exercice de la Step Nord ? Cet épisode qui va de la manière dont la décision a été prise jusqu'à la gestion actuelle de la Step Nord, n'est-il pas riche d'enseignements ? Que concluons-nous sur le fonctionnement de ce PPP ? Que tirons-nous comme enseignements pour les grands choix techniques à venir ?

#### **Recommandations**

**- Il est impératif qu'une évaluation collective et publique soit faite sur les modes de décisions qui ont amenés à ce choix techniques, le fonctionnement, le mode de gestion et les résultats obtenus par la Step Nord.**

---

<sup>15</sup> Voir le texte paru dans le BEM et Voix d'Eau # 1 et placé en annexe de ce document

- **Un débat sur les enjeux sociétaux de l'épuration de l'eau, impliquant également les choix technologiques et les systèmes de gestion devrait avoir lieu.**
- **Une réflexion sur les technologies décentralisées même en terme d'épuration est à mettre en place.**

#### C.4. Des moyens que nous nous donnerons

Nous vivons une période difficile. D'une part on se rend bien compte que les outils hérités qui structurent encore nos modes de vie atteignent leurs limites conceptuelles mais ils atteignent aussi leurs limites de vie. D'autres part, les outils du futur n'existent pas encore et il faut se donner les moyens de les inventer. Alors que nous devrions pouvoir investir dans le futur, nous devons parer au plus pressé et rentrer dans des canevas conceptuels parfois désuets. Notre génération vivrait donc une double injustice : réparer le passé et organiser le futur.

Faisons de cette contrainte oeuvre de création ! Choisissons parmi les projets innovants ceux qui répondent à plusieurs objectifs fonctionnels dans une même foulée. C'est-à-dire, ceux qui à la fois alimentent les nappes phréatiques, créent de l'usage social, permettent un usage durable de l'eau, améliorent le cadre de vie, etc. Donnons-nous une règle d'innovation donc qui n'empêche pas la réponse à l'urgence, mais ne permettons pas que le passé hypothèque l'avenir !

Est-ce que cela demandera plus de moyens financiers si, par exemple, l'on remplace un bassin d'orage par x propositions techniques qui auraient le même coût que ce qui avait été prévu pour le bassin d'orage, non ! Si on fonctionne par projets pilotes, c'est limité ! Si on combine les potentialités, comme par exemple le fait que le financement de ces bassins d'orage provient également de financements de l'aménagement du territoire - parce que l'on crée une plus-value en terme de qualité de vie -, de l'économie sociale - parce que l'on crée de nouveaux emplois -, de la culture - parce que l'on crée de l'imaginaire -, etc., il est probable au contraire que nous puissions financer ces projets sans grever le budget alloué à l'eau... Tiens, ici, l'eau ne paye pas l'eau, mais l'aménagement du territoire, la culture et l'économie sociale, oui ! Voilà le coût - vérité !

#### **Recommandations**

- **Il est impératif de mener un débat sur la 'transition' et de l'adapter à la question de l'eau.**
- **Tentons de repérer les projets qui sont porteurs d'avenir, c'est-à-dire qui répondent dans le même temps à plusieurs niveaux d'exigences et de fonctionnalités et qui engagent durablement une multiplicité d'acteurs institutionnels ou non.**
- **Il y a lieu de créer des montages financiers expérimentaux qui travaillent à partir de synergies complexes pour constituer des lignes budgétaires provenant de plusieurs sources de financement institutionnelles.**





## Chapitre 3 - L'approche plurielle de l'économie de l'eau

*Une économie de l'eau au service du droit à la vie et du vivre-ensemble.*

En milieu urbain, l'économie de l'eau regroupe l'ensemble des services liés à l'utilisation de l'eau potable, directs (captage, distribution...) et indirects (protection des zones de captage, contrôle de la qualité...) mais aussi les services liés à la gestion de toutes les eaux (pluviales, de surface, souterraines...). Théoriquement, l'économie urbaine de l'eau se donne pour mission de fixer les règles de l'utilisation de l'eau, en vue d'assurer le bien-être de tous les citoyens, leur garantissant le droit à la vie et au vivre-ensemble, dans un environnement de qualité. Elle est donc étroitement liée au droit des individus. Ainsi, elle appartient pleinement au domaine public.

On peut définir l'économie de l'eau par l'ensemble des règles visant à organiser les conditions d'accès aux biens et services qui satisfont le droit à la vie, en utilisant de manière optimale, les ressources disponibles (y compris les ressources immatérielles, telles que la connaissance, l'intelligence collective, les pratiques sociales, les institutions...).

L'analyse des politiques de l'eau, de par le monde, indique que le paradigme économique actuel de l'eau part du postulat que l'eau est une ressource considérée comme de plus en plus rare. De là, l'économie de l'eau qui est mise en pratique aujourd'hui s'appuie sur trois piliers :

- 1) Parvenir à « produire » l'eau pour les usages humains dans de bonnes conditions et à moindre coût.
- 2) le « consommateur » de l'eau doit assurer la couverture des coûts ;
- 3) le pollueur paie les coûts de réparation de la dégradation de la ressource qu'il cause.

Ainsi, l'équation de base de ce paradigme économique est : comment « consommer » l'eau sans en affecter sa disponibilité ou comment obtenir un haut niveau d'offre d'eau ? A partir de là, toute la politique de l'eau tourne autour du prix des services liés à l'eau. D'où la nécessité de donner une valeur aux biens et services correspondants.

Cette approche marchande et financière ne prend pas en compte les droits de tous. Ce constat se renforce encore lorsqu'on sait que nos modes actuels de gestion de la ressource en milieu urbain et les exigences de qualité renforcées, tant pour l'eau potable que pour les rejets d'eau usée, amènent de façon quasi inévitable une augmentation des coûts. Or, la volonté de Bruxelles de garantir que l'accès à l'eau potable soit 'universel', c'est-à-dire garanti pour tous, en quantité et en qualité suffisantes, est réelle. La Région a ainsi dû corriger la logique économique dominante par le biais d'une tarification progressive et solidaire, par la constitution d'un fonds social et par d'autres mécanismes « compensatoires ».

Les EGEB, avec l'appui de la Région, essaient de proposer une nouvelle manière de concevoir l'économie de l'eau, qui éliminerait les inadéquations et les insuffisances actuelles. Cette recherche part de l'idée que, l'eau étant trans-sectorielle, son économie ne peut être que complexe. La fonction de cet atelier est d'examiner les nouvelles pistes

pour que l'économie publique de l'eau, fondée sur la responsabilité de la collectivité (pouvoirs publics et citoyens), assure des services hydriques de haute qualité, accessibles à tous, dans une logique participative et dans le cadre d'une gestion optimale de la richesse disponible, y compris au plan financier. Cela passe donc, sans doute, par une certaine re-territorialisation des savoir-faire, de l'innovation, ainsi que des modes de financement.

Nos propositions en faveur d'une économie plurielle de l'eau à Bruxelles, fondée autour des droits et non autour de l'argent, se structurent en deux parties :

- Comment assurer et améliorer l'économie des services hydriques à Bruxelles, tant sur les plans sociaux, écologiques qu'environnementaux ? Deux réponses sont proposées : (A) Renforcer et assurer le caractère public de l'économie de l'eau et (B) Penser l'économie de l'eau sur base de la responsabilité collective.
- Comment assurer le financement des services hydriques à Bruxelles, en vue de garantir le droit à l'eau et au vivre-ensemble de manière optimale ? Les recommandations faites ici portent sur (C) Financement collectif d'une partie des coûts du cycle intégré de l'eau et (D) Application d'une tarification du service de l'eau potable mettant en pratique le droit humain à l'eau et qui responsabilise encore davantage les utilisateurs par rapport aux usages qu'ils font de l'eau.

## **Première partie - L'économie publique de l'eau**

### **A. Renforcer et assurer le caractère public de l'économie de l'eau**

De par le monde et dans les instances européennes qui posent les cadres de la gestion de l'eau, la tendance est à vouloir donner une valeur économique à l'eau, élément essentiel et insubstituable pour la vie. A Bruxelles, bien qu'il y ait une volonté affichée de résister à cette tendance à la marchandisation de l'eau, ce risque existe comme ailleurs, notamment du fait de l'application du principe de recouvrement total des coûts qui souhaite faire tendre vers zéro l'intervention financière des pouvoirs publics destinée aux opérateurs de l'eau. Du coup, la dissociation croissante entre les opérateurs de l'eau, même publics, et le pouvoir politique, est, dans ce contexte, inévitable.

#### **A.1. Les services liés à l'eau doivent être gérés par le secteur public**

Or, militer pour que l'eau soit considérée en tant que bien commun implique, selon nous, au minimum, qu'elle ne devienne pas un bien marchand - sur lequel on fait du profit - et que l'accès à l'eau potable soit 'universel', c'est-à-dire garanti pour tous, en quantité et en qualité suffisantes.

#### **Recommandation**

**- L'eau doit rester un bien entièrement public. Au vu des logiques de gestion appliquées par les entreprises privées qui diffèrent de celles des autorités publiques, et surtout face au peu d'attention accordée aux valeurs morales et sociales par le secteur privé, il est essentiel pour le bien-être de la collectivité que tous les services de l'eau et ceux liés à l'eau restent**

**gérés entièrement par le secteur public. Le recours au partenariat public-privé (PPP) doit, dans cette perspective, être considéré comme incompatible avec les intérêts collectifs de la population bruxelloise.**

## A.2. L'unicité de la gestion et de la politique de l'eau

L'organigramme des opérateurs de l'eau à Bruxelles, bien que largement simplifié par l'Ordonnance-Cadre sur l'Eau de 2006, reste complexe. Les fonctions du service du cycle intégré de l'eau sont réparties entre différents opérateurs. Cette segmentation rend plus difficile une vue d'ensemble du service et donc son contrôle par le pouvoir public.

### **Recommandation**

**Comme seul le sujet politique est capable de coordonner les différentes interactions, non seulement entre les différents opérateurs de l'eau, mais aussi entre la politique de l'eau et les autres politiques (sectorielles), la gestion de ces relations revient essentiellement aux pouvoirs publics qui garantissent dès lors l'efficacité de la politique de l'eau par la maîtrise de l'ensemble des enjeux sociétaux liés à l'eau.**

À défaut d'une telle unicité entre la fonction de contrôle celle de la gestion du service, il convient de développer des mécanismes et institutions de contrôle démocratiques.

### **Recommandations**

- **Renforcer le contrôle de la Région dans les intercommunales Hydrobru et Vivaqua pour y créer un lien organique.**
- **Créer une commission de contrôle des prix, dont la mission serait, à l'instar du comité de contrôle de l'eau wallon, de veiller à ce que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau de la Région. Elle pourrait être composée par des représentants du conseil économique et social et du conseil de la consommation de la Région, d'associations de consommateurs, des représentants du gouvernement, de l'association de la ville et des communes bruxelloises, des opérateurs de l'eau... il pourrait être prévu que des comités citoyens, des comités d'usagers, les associations environnementalistes y soient aussi représentés... On y vérifierait les coûts, leur couverture, les ajustements...**

## A.3. Renforcer les compétences et les connaissances publiques

*a. Création d'une agence pour l'exécution des fonctions d'intérêt général*

Lorsqu'une autorité publique perd les compétences et les connaissances de l'exercice d'un service public, elle ne peut assurer la maîtrise des activités de contrôle sur le service en question.

**Recommandation**

**Pour s'assurer de sa capacité à mettre en œuvre une véritable politique de l'eau, la Région doit être en mesure de superviser l'ensemble du cycle, l'ensemble des fonctions liées au service de l'eau. A cette fin, elle pourrait accorder les activités d'intérêt général et de portée publique, c'est-à-dire qui ne sont pas des services directement rendus à l'individu (tels que la protection de l'environnement et de la ressource), à une société régionale de nature publique. Celle-ci assurerait donc les parties des services hydriques qui ne sont pas déterminés par une relation fournisseur-utilisateur.**

*b . Création d'un fonds d'expérimentation*

**Recommandation**

**Créer un fonds d'expérimentation qui puisse financer le mouvement lancé par les EGEB notamment et les recherches et expérimentations qui seront faites dans ce cadre. Ce Fonds de Recherche Citoyen pour l'Eau et l'Environnement Participatif et Social (FORCEPS). Ce fonds devrait permettre à terme de diminuer le coût de la gestion de l'eau et donc des financements régionaux dans la politique de l'eau par le biais d'une politique participative d'infiltration, d'évaporation, etc., pour développer des projets urbanistiques qui améliorent le cadre de vie par une présence accrue de l'eau dans la ville. Il s'agit d'une part régionale qui financera de plus en plus les choses en termes d'aménagement du territoire.**

*c. Renforcer les compétences in-house des opérateurs de l'eau*

Outre l'aspect de la maîtrise de compétences au sein des entreprises publiques, l'avantage du développement *in-house* peut aussi être celui de créer de nouveaux emplois bruxellois et publics. Il est proposé de renforcer ces capacités au sein des entreprises existantes.

**Recommandations**

- Demander aux opérateurs de l'eau de présenter en détail ce qu'ils font dans ce sens et les encourager encore à développer cela.
- Création d'un centre de référence sur les métiers de l'eau.
- Lorsqu'une politique de l'eau est élaborée, prendre en compte en même temps le développement de compétences au niveau de la Région.

#### A.4. Agir en faveur d'un service pensé en termes de droit

##### *a. Accès à l'eau potable et aux sanitaires gratuits dans les lieux publics*

Une bonne façon de rendre compte que l'eau est un service public et que tout le monde y a droit est de renforcer l'accès à l'eau et aux toilettes dans les espaces publics, rendant effectif l'accès à l'eau à tous, y compris aux sans-abri, sans-papiers, gens du voyage, touristes... Nous rejoignons ici les actions menées par l'asbl Infirmiers de rue qui, notamment, informe sur la présence des fontaines d'eau potable et de sanitaires gratuits ainsi que le Pispot festival, organisé par l'asbl Chez Nous, qui revendique l'installation de toilettes publiques gratuites à Bruxelles.

##### **Recommandation**

**- Prévoir un point d'approvisionnement en eau et des sanitaires publics et gratuits dans chaque commune et à divers endroits de la ville. Les Cases de l'Eau, telles que développées en Italie et présentées dans l'atelier 5 (Gérer en commun), en sont un exemple intéressant.**

##### *b. Optimisation de l'usage du fonds social*

Vu la logique marchande qui prédomine dans la définition de l'économie de l'eau, la création d'un fonds social pour combler les lacunes du système vis-à-vis de l'accès à l'eau des plus démunis est tout à fait fondée et même nécessaire. Cependant, le système d'allocation du fonds (PGE – OO 3.2.4) et les procédures pour pouvoir en bénéficier peuvent, dans certains cas, s'avérer être lourds dans leur application.

*Par exemple, il semble pertinent de simplifier le système qui prévoit la venue d'un technicien pour diagnostic qui donne un bon à aller remettre au CPAS pour pouvoir demander une intervention gratuite d'un autre technicien... Entre-temps, si c'était une fuite par exemple, elle continue de couler. Une telle situation demande d'éviter un traitement administratif long et une intervention immédiate...)*

##### **Recommandation**

avoir un retour d'expérience sur l'utilisation du fonds social pour pouvoir évaluer le dispositif et l'améliorer, le cas échéant.

## **B. Penser l'économie de l'eau sur base de la responsabilité collective**

### B.1. Respecter l'eau

#### *a. Prévenir la pollution*

Le principe du pollueur-payeur est défini comme l'obligation pour celui qui pollue de prendre en charge les dépenses directes et indirectes occasionnées par les mesures de prévention, de réduction et de réparation des pollutions qu'il a causées (PGE – OO 3.1.2 - MC). Or, il se fait que, par exemple, certains dommages apportés à la ressource ne sont pas réparés et parfois ne sont même pas réparables, ou alors à un tel coût qu'en fait, on ne les répare pas et le pollueur ne paie d'ailleurs pas pour (par exemple : la pollution par les médicaments, hormones...). Ce n'est pas parce qu'on paie que l'on peut provoquer une détérioration structurelle de la ressource.

#### **Recommandations**

- **Appliquer strictement le principe de prévention en mettant en place des mécanismes efficaces de normes de produits et de contrôle des rejets.**
- **Financer les travaux de recherche développant des produits naturels, sans nocivité pour l'environnement.**
- **Renforcer la sensibilisation tant des ménages que des professionnels sur les externalités négatives liés à la pollution de l'eau (PGE – OO 1.2.1 – MB).**
- **Renforcer la collecte, le tri et le recyclage des produits qui polluent l'eau lorsqu'ils y sont rejetés (huiles, peintures...).**

Même si ce principe est théoriquement accepté, dans les faits on observe que c'est plutôt le principe du consommateur-payeur qui est appliqué, vu qu'il est trop compliqué apparemment de mesurer la charge polluante réelle émise par les différents secteurs économiques. Si on approche la question sous l'angle de la charge polluante individuelle, émise par chaque ménage, on se rend compte que celle-ci dépend surtout, non pas de l'usage de l'eau, mais des besoins physiologiques individuels et des produits utilisés.

Il semble important de porter l'attention aussi, voire même en priorité, sur le secteur industriel, afin d'y faire appliquer une taxe établie sur base de la charge polluante émise plutôt que sur base du volume d'eau utilisé (PGE - OO 3.2.1). Il semble intéressant d'éviter le mélange des polluants industriels et donc de traiter les eaux au maximum de manière sélective avant rejet dans les collecteurs.

#### **Recommandation**

- **Il est suggéré d'envisager un accord de coopération entre les trois Régions et l'Etat fédéral sur une taxation plus contraignante et/ ou le retrait du marché de produits nocifs à l'environnement aquatique. L'idée est d'inciter les producteurs à mettre sur le marché des produits moins polluants.**

### *b. Utiliser l'eau potable à sa juste valeur*

Afin d'encourager à un usage responsable (rationnel et durable) de l'eau potable, il est proposé de promouvoir son usage en tant que boisson et d'abandonner graduellement la pratique de l'utilisation de l'eau potable pour alimenter la chasse de nos toilettes et autres objets (machine à laver, douche...).

#### **Recommandations**

- **Relancer des campagnes actives de promotion de l'eau du robinet, pour la généralisation de son usage en tant qu'eau de boisson (PGE – OO 4.1.1 – MC).**
- **Placement de fontaines publiques d'eau potable, robinets-fontaines dans tous les espaces publics (parcs et jardins, gares et aéroports, squares et places, hôpitaux, écoles, musées, salles de conférence, restaurants...), les bâtiments publics (hôtel de ville et maisons communales, administrations, parlements, bureaux de services publics...).**
- **Prévoir une prime à l'installation des robinets-fontaines.**
- **Financer des études visant à trouver des alternatives généralisables en ville à l'usage de l'eau potable pour la chasse d'eau des toilettes.**

Afin également de préserver la ressource, poursuivre les efforts favorisant la baisse de l'utilisation d'eau domestique, en rendant notamment accessible l'eau de pluie (PGE – OO 4.1.2) même aux personnes vivant dans des zones densément bâties.

*Exemple : Une idée à poursuivre pourrait alors être de capter l'eau de pluie des toits vers une citerne collective à installer au centre de chaque îlot, avec des pompes périphériques dirigées vers les habitations. Cette citerne centrale pourrait avoir un trop-plein qui rejoindrait le bassin d'orage local.*

#### **Recommandations**

- **A défaut d'un changement de notre pratique d'évacuation de nos défécations, promouvoir l'installation de WC permettant de moduler la quantité d'eau chassée (mécanisme à économie d'eau, deux boutons-poussoirs, tirettes avec un mécanisme « Stop »...) et de douches dans tous les logements sociaux.**
- **Assurer la gratuité du service de détection des fuites, rendu par HydroBru, lorsque le volume d'eau facturé semble être**



**anormalement élevé.**

**- Collectiviser au maximum le traitement (captation, stockage, distribution) d'eau de pluie en milieu urbain, de façon à permettre aux citoyens de privilégier l'usage de l'eau de pluie, chaque fois que ce sera possible, et notamment pour les WC.**

## B.2. Maîtriser les coûts

### *a. Transparence et lisibilité des coûts nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'eau*

Le « calcul du coût-vérité des services de production et distribution d'eau potable, de collecte et d'épuration » (PGE – OO 3.1.1) présente l'intérêt positif de l'obligation de transparence dans la formation des coûts. Voir clair dans les flux financiers est nécessaire mais il existe encore des inconnues.

*Exemple : il serait intéressant de pouvoir connaître la part du budget de cette politique qui est consacrée au maillage bleu.*

Afin de parvenir à une réelle transparence des coûts, il semble préférable de montrer clairement les coûts liés au service de l'eau potable de façon distincte des autres coûts liés à la politique de l'eau comme, par exemple, les coûts d'urbanisation liés à l'eau. Certains coûts sont en effet à considérer comme des coûts citoyens, c'est-à-dire des coûts davantage liés à la politique de la ville et au vivre-ensemble en général qu'à la seule politique de l'eau. La lutte contre les inondations et la récupération des eaux claires en sont des exemples parmi d'autres.

#### **Recommandation**

**- Rendre transparents tous les coûts de la politique de l'eau**  
**- Dissocier les coûts des services liés à l'utilisation de l'eau potable de ceux qui concernent les autres aspects de la politique de l'eau. En particulier, séparer les coûts liés aux eaux de ruissellement de ceux liés aux eaux usées.**

### *b. Chercher à maîtriser l'évolution à la hausse des coûts*

Les services liés à la potabilisation de l'eau, son acheminement jusqu'à la ville, sa collecte par l'égout et son épuration ont un coût. Ces coûts sont en constante augmentation, notamment à cause des traitements de potabilisation plus sophistiqués, du renouvellement des infrastructures, des normes d'épuration toujours plus sévères, de la pollution croissante des eaux captées, de l'obligation européenne d'épuration des eaux usées, etc. Comme le constate le PGE (OO 3.1.2), les coûts environnementaux de cette gestion sont encore mésestimés et non intégrés dans le prix de l'eau à Bruxelles à ce jour.

#### **Recommandations**

**- Parvenir à une vision à long terme des coûts et établir des scénarios quant à leur évolution probable.**

- **Inscrire cette vision de l'évolution des coûts dans le « rapport intermédiaire décrivant l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de mesures prévu » (DCE – art. 15.3, RIE PGE – 4.7).**
- **S'assurer que cette augmentation des coûts ne mènera pas à l'exclusion de certains à l'accès à l'eau.**

*c. Impacts d'une gestion participative de l'eau urbaine (ici, l'eau de pluie) sur l'économie classique*

Le développement et l'application de techniques décentralisées, ancrées dans les territoires qui sont appréhendables par chaque citoyen, permettrait à terme de se passer d'infrastructures lourdes qui sont très coûteuses pour la collectivité. Les technologies décentralisées pourraient peut-être permettre de réduire la charge des technologies centralisées et de réduire la taille des infrastructures de réseaux.

**Recommandation**

- **Comme le recommande le Plan PLUIE il s'agira de « protéger les débits d'eau propre et rejeter ces eaux dans le réseau hydrographique de surface » (Objectif III), afin d'améliorer les performances des stations d'épuration et de limiter les coûts de la lutte contre les inondations. Nous pensons également que le développement de dispositifs de Nouvelles rivières urbaines (Voir Atelier 2) pourra contribuer au ralentissement du ruissellement de l'eau tout en apportant une plus-value en termes de vivre-ensemble.**

*d. Limiter la demande en eau potable*

Nous sommes d'avis que le fait de « promouvoir une consommation économe et durable de l'eau de distribution » (PGE – OO 4.1.1) peut aider à faire baisser le coût du service, notamment en diminuant, sur le temps long, le dimensionnement des équipements et infrastructures déployées. En outre, cette baisse de la demande contribue à la préservation la ressource et de l'environnement.

**Recommandation**

- **Valoriser l'eau de pluie pour les usages (notamment publics) ne nécessitant pas de l'eau potable (PGE – OO 4.1.2), comme par exemple le nettoyage des voiries.**

*e. Faire baisser le coût de la dépollution*

Le principe de prévention de la pollution, développé plus haut, semble être une piste intéressante pour tenter de réduire, à l'avenir, le coût technologique et financier des systèmes d'assainissement des eaux usées.

### B.3. Reterritorialisation des savoirs, des compétences et de l'innovation technique

Les nouvelles approches de la gestion de l'eau ouvrent la voie à de nouvelles formes d'emplois liés aux divers aménagements que l'approche par des outils décentralisés suppose. Il ne s'agit pas ici des métiers classiques de l'eau, tel l'égouttage et autres métiers de l'assainissement. Il apparaît clairement qu'il manque des métiers de l'eau décentralisés que l'on pourrait retrouver dans les quartiers de la ville et qui viseraient, par exemple, à réhabiliter les citernes d'eau de pluie, à produire, utiliser et poser des matériaux de surface perméables, à prévoir nos capacités d'adaptation au changement climatique... Dans une ville qui compte de nombreux chômeurs, la filière est à exploiter. De manière concomitante, on pourrait imaginer de créer des entreprises d'économie sociale et des coopératives qui répondent à ces nouveaux besoins. (Ce thème étant fortement lié à l'atelier 2, nous renvoyons le lecteur à cette partie pour de plus amples développements sur le sujet).

#### *a. Valorisation des nouvelles connaissances*

Beaucoup de connaissances ont été développées en faveur d'une nouvelle gestion de l'eau en ville mais elles ne sont que peu adoptées et utilisées par les opérateurs bruxellois de l'eau.

#### **Recommandation**

**Inciter les opérateurs de l'eau à toujours comparer toutes les techniques existantes, en analysant l'ensemble des coûts sociaux et financiers que chacune implique, ainsi que les externalités qu'elles génèrent. (voir Atelier 2)**

Ainsi, parallèlement au développement de nouveaux métiers de l'eau, ce sont aussi des nouvelles techniques, des nouveaux matériaux et outils (y compris végétaux) qu'il faut envisager. Pour pouvoir créer une demande envers ces avancées techniques, il faut qu'il y ait au préalable un intérêt manifeste. Mais développer de nouvelles filières n'est pas toujours évident.

*Exemple : L'expérience des toitures vertes en RBC n'est pas entièrement concluante. Les primes n'ont pas suffi à faire décoller le secteur et leur développement n'est pas assez réglementé, ce qui a amené à quelques cas critiques. Une piste à suivre pourrait être les grandes surfaces commerciales. Il a été mentionné qu'il pourrait être intéressant de travailler avec le Centre Scientifique de Techniques de la Construction pour améliorer les normes, instaurer une certification.*

#### **Recommandation**

**Le public pourrait montrer l'exemple et la création de petites structures d'économie sociale pourrait éventuellement initialiser le mouvement. Il est proposé de repérer les leviers d'action pour parvenir à la mise en œuvre de cette gestion décentralisée. L'idée de mettre en place des projets pilotes, de travailler au niveau des quartiers ou des**

**bassins-versants est avancée. Les chantiers publics pourraient les premiers adopter cette nouvelle approche.**

*b. Formation aux nouveaux métiers de l'eau*

Quand on se penche sur la nécessité d'envisager de nouveaux métiers, de nouvelles compétences dans le domaine de la gestion de l'eau en ville, se pose la question des besoins en formation. Quatre types de public devraient être intéressés par ces formations aux métiers de l'eau :

- Personnes suivant un cursus de formation professionnelle

**Recommandation**

**Les formations dispensées pourraient être réalisées en collaboration avec les missions locales et/ou avec Bruxelles-Formation**

- Corps de métier (architectes, urbanistes..., mais aussi plombiers) et décideurs (communaux...). Ici, ce seraient les dimensions liées aux aspects techniques de la gestion décentralisée et aspects liés à la gestion participative qui seraient développées. (une formation de ce type existe notamment à l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale mais n'attire pas les foules).

**Recommandation**

**- Encourager la prise en compte des dimensions sociales des techniques développées et appliquées**

- Enseignants, formateurs : encourager les étudiants à s'engager dans des formations scientifiques intégrant la dimension hydrographique, telles que la géographie, la géologie...
- Citoyens.

*b. Création d'ateliers du devenir*

Ces ateliers pourraient avoir pour fonction de permettre aux citoyens de discuter des positions futures et désirables en matière de politique de l'eau, pour la définition de la ville qu'ils souhaitent voir se construire ensemble, en élaborant des scénarios.

Ils pourraient se structurer autour de coopératives qui prendraient, par exemple, en charge la réalisation de projets de Nouvelles rivières urbaines ou de gestion des eaux pluviales, en général.

Aussi, ces ateliers pourraient assumer l'exercice d'audits locaux, de quartiers, à partir d'entreprises citoyennes ou de sociétés publiques.

**Recommandation**

Encourager la création de sociétés publiques, coopératives et entreprises citoyennes qui, au nom de la définition publique et collective du choix de la ville souhaitée à l'avenir, du choix des conditions du vivre-ensemble, réaliseraient des

audits locaux, assumeraient des fonctions de gestion décentralisées de l'eau pluviale...

#### B.4. Recours avisé aux primes régionales

La question de l'efficacité des primes a été posée. Par exemple, les primes permettent de favoriser les dispositifs techniques les plus adéquats d'un point de vue environnemental, social et économique. Si les primes peuvent orienter les politiques publiques en renforçant l'action des particuliers, ne sont-elles pas également porteuses d'effets pervers ? La prime au placement de citernes d'eau de pluie individuelles est un cas à étudier. L'usage de l'eau de pluie, non facturé, épargne déjà à son utilisateur de contribuer au paiement des coûts de l'assainissement et de l'épuration, créant ainsi une forme d'iniquité.

De manière générale, il est important, pour chaque dispositif de régulation économique, de toujours préciser le but exact poursuivi, de façon à éviter toute ambiguïté, tout effet pervers (aubaine, seuil substitution, sélection, boomerang), ainsi que pour permettre la correcte évaluation de son impact.

### C. Financement du cycle intégré de l'eau

#### C.1 Une partie des coûts doivent être financés par la collectivité

Suite aux risques de marchandisation de l'eau et de privatisation des services liés à l'utilisation de l'eau, il convient de garantir leur caractère public à travers des mécanismes de financement public appropriés.

#### **Recommandations**

- **Commander des études et analyses visant à revoir de manière sérieuse, sereine et cohérente les modes de financement du cycle intégré de l'eau.**
- **Débattre publiquement sur cette question afin d'arriver à un financement public structurel et durable.**

#### C.2. - Définition des coûts collectifs (ou citoyens)

La question que l'on se pose est donc de savoir ce qui doit être pris en charge par la collectivité et ce qui doit être couvert par la tarification du service de l'eau potable. Il existe des coûts citoyens qui sont à dissocier des coûts liés à l'usage de l'eau potable.

##### *a. La préservation de la ressource*

L'ensemble des mesures visant à protéger les captages d'eau souterraine, à limiter les pollutions diffuses et ponctuelles, ainsi qu'au traitement des eaux usées avant de les rejeter dans l'environnement naturel, nous apparaissent correspondre à des coûts qui sont du ressort du vivre-ensemble et non de l'utilisateur seul.

##### *b. L'égouttage*

Le tout-à-l'égout est le résultat d'une histoire qui ne peut être prise en charge que par la communauté entière et donc qui justifie que la Région prenne une part du financement de ce réseau. Quel serait le ratio de cette prise en charge ?

### *c. Lutte contre les inondations*

Une part non négligeable des inondations étant due à l'imperméabilisation des sols, elles sont davantage du ressort de la politique des transports, de l'aménagement du territoire que de la gestion de l'eau proprement dite. Est-il juste dès lors que le financement de la diminution de ces risques soit comptabilisé dans le seul cadre de la gestion de l'eau ?

#### **Recommandations**

**- Il est proposé de transférer le financement du coût du réseau d'égouttage, actuellement payé en partie par l'utilisateur d'eau potable, vers une taxe sur les surfaces imperméabilisées, qui pourrait être liée au « taux d'imperméabilisation maximum autorisé par parcelle » (TIMA) et/ou au « débits de fuite maximum autorisés par parcelle » (DEMAX) (PLUIE - Objectif II – Diminuer l'impact de l'imperméabilisation - 2. et 3.).**

**Pour établir cette taxe, il serait intéressant de connaître la part des toitures et celle des voiries.**

**- Envisager le financement de la mise en œuvre de techniques décentralisées, de petite taille.**

### C.3.. Repérage de certains coûts « sectoriels »

#### *a. La pollution des voiries par la circulation automobile*

Les milliers de voitures qui circulent dans cette ville apportent une charge polluante importante des eaux de ruissellement (PGE – OO 1.2.2). N'y a-t-il pas lieu que des études établissent cela et dès lors de voir comment ce "secteur économique" contribue à l'épuration des eaux usées. Et ce d'autant plus qu'une part non négligeable de l'imperméabilisation des sols est due aux automobiles (8 m<sup>2</sup> par voiture stationnée en voirie et le reste pour la circulation). L'automobile ainsi que le charroi pourraient donc participer au financement de l'ensemble réseau égouttage et épuration.

#### **Recommandations**

**- Imaginer que la taxe de circulation automobile comprenne une part du financement du coût environnemental de l'eau (épuration et égouttage-bassins d'orage).**

**- Intégrer une taxe dans les cartes de stationnement, bornes de parcètres et autres parkings afin de contribuer au financement de la lutte contre l'évolution de l'imperméabilisation**

### *a. L'utilisation de l'eau de pluie*

S'est posée aussi la question de l'actuelle non-taxation de la charge polluante apportée à l'eau par les ménages équipés d'une citerne de récupération d'eau de pluie et de sa justification actuelle par les pouvoirs publics en tant qu'arme de lutte contre les inondations et incitant (prime indirecte) à l'expérimentation. Cependant, la gestion des infrastructures de gestion de l'eau potable étant à 80% des coûts fixes, l'utilisation de l'eau de pluie pose plus largement la question d'une tarification permettant d'assurer un équilibre, en termes de justice sociale, entre la gestion collective et l'expérimentation individuelle.

#### C.4. Intervention financière directe de la part de la Région

La Région ne devrait-elle pas renforcer son intervention dans le financement de l'eau (PGE – OO 3.2.3) pour répondre à une exigence de justice sociale, ou même, pour répondre au fait que la gestion de l'eau est dépendante d'autres politiques, comme celle de l'aménagement du territoire ?

L'Europe pousse à l'application du principe de recouvrement total des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau. Les différents secteurs d'utilisation (ménages, industries, services) contribuent de manière différenciée à ce recouvrement. Cependant, la Région précise dans son Ordonnance-cadre sur l'Eau (OCE) que le recouvrement total du coût-vérité de l'utilisation de l'eau peut être atteint grâce à deux sources de financement : d'une part le prix de l'eau facturé aux consommateurs finaux et d'autre part une participation financière de la Région (OCE, art. 38, §2).

Ainsi, la Région peut octroyer des subsides à l'un ou l'autre de ces secteurs et diminuer ainsi sa contribution. Il peut s'agir de politiques sociales ou sectorielles intéressantes mais non garantie de récup des services et peut rendre moins efficaces les tarifications visant à des comportements durables et rationnels. La tarification industrielle, non progressive, accordée à certaines industries, est vue comme une forme de subsidiation du secteur (Voir PGE - Annexe 2. Analyse économique RIE – 1.2).

Ainsi, l'intervention des pouvoirs publics dans le financement se traduit par (Voir PGE - Annexe 2. Analyse économique RIE – 2.4.2) :

- Un subside à Vivaqua
- Un subside au plan quinquennal d'investissement d'Hydrobru
- Une dotation annuelle à la SBGE

#### **Recommandations**

- **Demander que toute forme de financement réalisé par les pouvoirs publics soit rendue transparente et que sa pertinence soit justifiée ;**
- **Ne plus nommer subsidiation le financement de Vivaqua par la Région mais autrement (dotation et décrire avec précision le pourquoi de cette dotation qui est un choix politique).**
- **Ne pas vouloir donc atteindre les 100% du recouvrement des coûts du cycle intégré de l'eau par la facture des usagers de l'eau et recouvrir un volume conséquent de coûts par**

## la dotation régionale.

La récupération totale des coûts concerne, au niveau des services de l'eau potable, un service public qui n'est pas seulement déterminé par les externalités environnementales qu'il produit. Ce principe de récupération des coûts ne devrait-il pas uniquement s'appliquer à la collecte et au traitement des eaux usées, afin de garder la possibilité de couverture d'une partie des coûts des autres aspects du service d'eau potable par la collectivité ?

### D. Tarification du service de l'eau potable

L'objectif de l'analyse de la politique de tarification des services liés à l'eau potable est d'abord d'en souligner les mérites et les bienfaits mais ensuite d'en vérifier les effets dans la pratique. Nous proposons du coup d'en renforcer les principes, pour parvenir à mettre en place une tarification qui rende effectif le droit humain à l'eau et qui responsabilise encore davantage les utilisateurs par rapport aux usages qu'ils font de cette eau de ville.

#### D.1 Le droit humain à l'eau potable

Une économie publique de l'eau fondée sur les droits doit garantir à « *toute personne le droit de disposer d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour son alimentation, ses besoins domestiques et sa santé* » (OCE, art. 2). Bien que les dispositifs sociaux soient déjà fort développés en RBC, il semble néanmoins important de renforcer la dimension de droit à l'eau et de refuser la dimension de facture d'eau. Cette affirmation nécessite une prise en charge collective des coûts, plutôt que de compenser les lacunes du système de facturation actuel par le recours au fonds social.

Idéalement et suivant les principes développés précédemment, on ne devrait plus parler de facturation. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit humain fondamental et la mise en œuvre de ce droit est du ressort de la responsabilité collective. Au-delà de l'utilisation d'un volume d'eau dit vital, pris en charge par la collectivité, l'individu contribuerait financièrement au financement du service de l'eau potable, à travers le paiement d'une taxe corrélée au volume d'eau supplémentaire utilisé. Le montant de la taxe augmenterait très vite à chaque dépassement d'une tranche, afin de parvenir à des usages responsables.

#### **Recommandations**

- **Les coûts monétaires et non monétaires des services liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'assainissement, dans la quantité et la qualité nécessaires et suffisantes pour une vie décente doivent être pris en charge par la collectivité, par le budget public, via la fiscalité générale et spécifique. Nous suggérons de réévaluer l'actuelle tranche « vitale » de la facture d'eau potable afin qu'elle soit désormais financée par l'impôt régional. Il s'agirait ici de financer les 40 premiers litres quotidiens par personne, ainsi que l'égouttage et une partie de l'épuration collective.**
- **Au-dessus de cette tranche « vitale », il**



**appartient à la collectivité de définir les règles de la couverture financière des coûts grâce aussi à une tarification progressive complémentaire au financement public, et ce jusqu'à un certain volume d'utilisation durable de l'eau par personne et par jour, au-delà duquel on appliquera les principes de « utilisation non durable » et de « utilisation inacceptable ».**

**- Définir, sur base d'études statistiques, à partir de quand on considère que le volume d'eau utilisé est exagéré, irresponsable, indécent.**

## D.2. – Amélioration de la tarification actuelle des ménages

A défaut d'une révision de la tarification actuelle, voici quelques points qui nous semblent intéressants, pour la poursuite des objectifs sociaux de cette tarification.

### *a. Déconnecter la prise en charge des coûts d'assainissement du prix du service d'eau potable*

Parmi les composantes de la facture actuelle de l'eau potable, l'utilisateur paie pour l'égouttage, qui est une fonction purement hydraulique, non-corrélée au cycle de l'eau potable. Une certaine logique préférera que ce type de coûts soit pris en charge par la collectivité, via l'impôt.

Considérant qu'en Région bruxelloise, il n'y a pas, d'un point de vue sémantique, de réseau d'égouts "stricto sensu" (cfr définition du moniteur belge du 23/09/2004 - 43°) et que les eaux usées tant domestiques qu'industrielles sont rejetées dans le réseau hydrographique unitaire enterré (et même parfois encore dans ce qui reste à ciel ouvert) ayant fonction d'évacuer les eaux de ruissellement et dimensionné comme tel (en ce compris les bassins d'orage y associés), il n'y a aucune justification d'affecter au coût de distribution d'eau potable les frais relatifs à la construction, l'entretien, la gestion de ce réseau. Ces frais sont actuellement et abusivement portés à charge de l'utilisateur sous la rubrique "assainissement communal" et partiellement "assainissement public régional" (PGE – OO 3.1.1).

### **Recommandations**

- Revendiquer un débat politique et sociétal sur l'arbitrage entre les coûts récupérables via la facture d'utilisation d'eau potable et les autres types de coûts liés à l'aménagement du territoire, qu'il faudrait financer par l'impôt régional (dotations, subsides, primes...).**
- Retirer de la facture d'eau le financement du coût du réseau d'égouttage**

### *b. Application du principe de non-discrimination géographique*

La redevance annuelle d'abonnement, prélevée pour le compte d'Hydrobru, est variable selon les communes : de 11,8 €/an à 23,8 €/an (RIE, p. 195). Cette discrimination résulte

d'évolutions historiques aujourd'hui dépassées et injustes. De plus, le montant élevé de la redevance d'abonnement va à l'encontre de la logique de tarifs solidaires et progressifs.

#### **Recommandation**

**- Demande d'abaissement et d'uniformisation de la redevance communale annuelle sur l'ensemble du territoire de la Région, conformément au principe de non-discrimination géographique entre les [usagers] finaux, tel qu'indiqué à l'article 38, §3 de l'Ordonnance-cadre**

#### *c. Mise en œuvre effective de la tarification solidaire*

Le prix de l'eau potable des ménages bruxellois est progressif et solidaire (PGE – OO 3.2.2), afin d'encourager à limiter les gaspillages. Cela signifie que plus on use d'eau - et par voie de conséquence que l'on en rejette -, plus celle-ci devient chère au litre. Certains pensent que ce système est socialement équitable. D'autres estiment que les premiers litres utilisés, vitaux, devraient être gratuits. Dans les faits, tout le monde ne profite pas encore des effets positifs de la tarification solidaire.

#### **Recommandations**

**- Vu que la tarification solidaire s'applique mieux lorsque des compteurs individuels sont installés, nous insistons sur l'extension de leur installation partout où cela est possible.**

*Voici différentes propositions qui ont été avancées, pouvant accélérer leur placement là où ils manquent encore :*

- Quand on opère le changement d'une installation, quand il y a de gros travaux réalisés, exiger l'installation de compteurs individuels (vérifier quelles sont les obligations légales sur l'installation de compteurs).*
- Inscrire le placement d'un compteur comme critère d'éligibilité d'obtention de certaines primes, notamment celles concernant la rénovation des systèmes sanitaires et comme critère additionnel sur le certificat de performance énergétique des bâtiments (PEB).*
- Imposer une date butoir où dorénavant tous les compteurs d'eau devront être individuels, et proposer de l'aide dans certains cas.*

*En principe, sans aide nécessaire, en s'assurant que le propriétaire ne reporte pas le coût sur le locataire :*

- tous les nouveaux logements ;*
- rénovations importantes (murs, circuits d'eau, électricité nécessaires) ;*
- éradication des canalisations en plomb ;*
- lorsque le réseau est déjà adapté : un réseau par appartement.*

*En principe, avec aide publique si nécessaire :*

- tous les logements sociaux et bâtiments publics, dont ceux des régies communales ;*
- en cas de faibles revenus, lorsque les canalisations ne sont pas indépendantes pour chaque appartement*

**- Mise en place d'une réglementation assurant à chaque occupant d'un immeuble comportant plusieurs logements de connaître le montant**

**de la facture collective d'eau et de payer sa part conformément à la tarification progressive et au nombre de personnes composant son ménage.**

**- Être encore plus solidaire envers les personnes défavorisées, en appliquant la tarification progressive de l'eau également aux taxes liées à la politique de l'eau, tout en les pondérant en fonction du revenu de l'utilisateur. Cela permettrait de mieux répartir l'effort de contribution financière des citoyens.**

Pour que les **dispositifs sociaux** bénéficient réellement aux personnes socialement défavorisées :

#### **Recommandation**

**- Modifier l'arrêté du Gouvernement bruxellois du 26 septembre 1996 (art. 29, paragraphe 2) imposant une répartition des frais relatifs à la consommation d'eau au sein des habitations gérées par la SRLB et les SISF car il prive leurs occupants des bénéfices de la tarification progressive.**

*d. Mode de calcul correspondant exactement au volume utilisé, même en cas de déménagement*

#### **Recommandation**

**- Trouver un système qui permettrait aux personnes/familles qui emménagent en cours d'année de payer exactement le volume d'eau utilisé. Actuellement, la facturation se fait sur base des domiciliations au 1<sup>er</sup> janvier.**

On pourrait imaginer que la personne/famille qui emménage transmette une preuve de domiciliation à Hydrobru, avec un document contenant les index d'eau à l'emménagement, contresignés par lui et le propriétaire (ou le locataire d'avant). Ainsi, Hydrobru, dans sa facture annuelle, pourrait prendre en compte la situation de l'ancien et du nouvel occupant. Aussi, afin d'éviter les oublis (vu que beaucoup de personnes éprouvent des difficultés avec les procédures administratives), il serait utile que la commune informe, lors de la domiciliation par exemple, par le biais d'une brochure, de la procédure à suivre.

### **D.3. - Tarification du secteur tertiaire et industriel**

Le secteur industriel utilise beaucoup d'eau. Accorder à certaines entreprises un tarif industriel (préférentiel) vient de l'argument selon lequel il est utile de garder des utilisateurs de gros volumes pour parvenir à réduire le prix unitaire du m<sup>3</sup> d'eau potable. D'où l'octroi de privilèges par les opérateurs à ces usagers-là, de crainte de les perdre. Il est donc important de tenter de sortir de cette impasse en analysant tous les moyens qui pourraient rendre obsolète cet argument.

#### **Recommandations**

- **Supprimer le tarif dit « industriel » à certains des 145 gros utilisateurs qui bénéficient indûment d'un avantage basé sur une logique héritée d'une époque où l'on poussait à une utilisation maximale**
- **Appliquer la taxe sur le rejet d'eaux usées également aux entreprises de moins de 7 travailleurs (qui sont considérées réaliser une pollution dite ménagère) car ce n'est pas le nombre de travailleurs qui détermine la toxicité ou la quantité de polluants émis.**

## **E. Epilogue : Réinventer le vocabulaire de l'économie publique de l'eau**

### **E.1. – Le recouvrement total des coûts place le volet économique de la politique de l'eau au cœur des priorités**

Le principe du recouvrement total des coûts est traduit par les forces promotrices de la marchandisation de l'eau et de la privatisation des services hydriques (aujourd'hui prédominantes au sein de l'UE) par des slogans puissants et « convaincants » pour le public (à première vue), mais mystificateurs, tels que « consommateur-payeur », « l'eau finance l'eau », « pollueur-payeur ».

### **E.2. – L'eau n'est pas un bien de consommation**

L'eau est un élément naturel renouvelable, insubstituable et essentiel à la vie. C'est ainsi qu'elle est reconnue patrimoine commun de l'humanité, tant par la Région de Bruxelles-Capitale que par la majorité des autorités et institutions dans le monde. En découle le fait que son usage ne peut se faire suivant les logiques de l'utilité individuelle mais répond à la mise en œuvre de la responsabilité collective.

#### **Recommandation**

- **Éliminer l'utilisation du terme de 'consommation' dans le vocabulaire utilisé par les opérateurs de l'eau, les autorités... L'eau ne se perd jamais vu qu'elle retourne toujours à l'environnement. On ne consomme pas l'eau, on ne fait que l'utiliser.**

### **E.3. – La notion de coût-vérité n'est peut-être pas neutre**

Cette notion de « coût-vérité » ne figure pas dans le contenu de la Directive-cadre sur l'Eau (DCE). Selon certains, son usage favoriserait une logique d'individualisation et de libéralisation des coûts. Dans les faits, elle est strictement associée à la mise en œuvre du principe de récupération des coûts. C'est pourquoi, elle encourage une vision de l'économie centrée sur la question du prix. Donner une valeur économique à l'eau peut risquer de réduire notre champ analytique, nous menant à terme vers sa marchandisation. La manière dont on appréhende les choses est en ce sens révélatrice de ce qui compte pour nous et de l'importance qu'on y accorde.

#### E.4. – Les notions de clientélisme et de facture ne correspondent pas à la logique du droit à l'eau

Plusieurs facteurs, comme le principe de recouvrement total des coûts, la séparation entre l'autorité publique et les opérateurs qui en découle, la non-correspondance entre la territorialité des communes coopérant au sein de Vivaqua et le territoire couvert par son exercice, font que l'utilisateur de l'eau est de plus en plus considéré comme un client, vu qu'il paie ce service, à travers sa facture. Comme développé plus haut, nous pensons que le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement amène, en partie en tout cas, une prise en charge collective des coûts du service. Au-delà de la tranche vitale, l'utilisateur devrait payer une taxe d'usage dit de confort.

## Chapitre 4 – L'eau : un patrimoine sans frontières

### *Vers une culture citoyenne et coopérative solidaire sur l'ensemble du cycle de l'eau*

Bruxelles reconnaît l'eau en tant que patrimoine commun de l'humanité. Dans la pratique, tant à Bruxelles qu'ailleurs dans le monde, on est encore loin de pouvoir appliquer réellement ce statut accordé à l'eau. Notre manière actuelle de traiter l'eau dégrade sa qualité, la capacité de renouvellement des ressources locales et, de surcroît, le cycle global de l'eau est perturbé.

Face aux enjeux de l'eau qui agissent à tous les niveaux, du local au global, l'émergence d'une nouvelle culture de l'eau fondée sur la responsabilité citoyenne et collective, la coopération et la solidarité, est indispensable. Bien que, pour être efficaces, les solutions aux problèmes liés à l'accès à l'eau et à l'environnement se définissent d'abord localement, il semble que cette nouvelle culture ne s'établira que si des valeurs communes sont partagées par tous, à l'échelle de l'humanité. Dans ce contexte, Bruxelles doit assumer un rôle actif en faveur d'une politique de l'eau au-delà de ses frontières.

Bruxelles est traversée par des cours d'eau qui trouvent leurs sources en dehors de son territoire et qui poursuivent leurs cours au-delà de ses limites administratives, jusqu'à la mer. En outre, pour son approvisionnement en eau potable, Bruxelles fait venir de l'eau d'un bassin hydrographique voisin, celui de la Meuse. Ces situations imposent un devoir de négociation entre les populations en amont et en aval, tout comme entre Régions. Aussi, bien que le territoire de la Région bruxelloise soit totalement inclus dans le bassin de la Senne, ce dernier fait partie du bassin international de l'Escaut. Afin de préserver, pour l'avenir, des relations harmonieuses entre Bruxelles et les Régions voisines, ainsi qu'avec tous les acteurs et populations concernés, la gestion commune des eaux mérite d'être renforcée par une réelle coopération transfrontalière.

Au niveau européen, Bruxelles doit agir en faveur d'une amélioration de la mise en œuvre des politiques de développement durable et de cohésion territoriale, qui sont liées à l'eau. Au-delà de l'application des directives européennes, Bruxelles et ses habitants peuvent également contribuer à l'instauration d'une nouvelle politique européenne de l'eau, qui reconnaît l'eau en tant que bien commun et contribue efficacement à la mise en œuvre concrète du droit humain à l'eau partout dans le monde.

Les réflexions menées au sein de cet atelier sont en lien avec l'axe 8 du PGE « Contribuer à l'établissement et à la mise en œuvre d'une politique internationale de l'eau », dont les deux objectifs clés sont de « gérer les eaux par bassins hydrographiques » ainsi qu'« échanger les expériences et informations au niveau d'associations d'acteurs publics et privés bruxellois, belges et européens » ; et de « protéger les mers et zones côtières ».

Les réflexions ont été menées en gardant en mémoire les principes défendus par Bruxelles en matière d'eau :

- le modèle de gestion publique de l'eau
- l'eau en tant que bien commun

- la participation citoyenne

## **A. La coopération transfrontalière (interrégionale et internationale) à l'échelle des bassins hydrographiques**

Tant au niveau international que national, et en l'occurrence belge, l'eau dépasse les frontières administratives et politiques.

C'est ainsi qu'à l'échelle de la Région Bruxelles-Capitale (RBC), on relève que les eaux de surface proviennent en partie de deux autres régions belges : la Senne prenant sa source en région wallonne, traverse la région flamande pour ensuite passer par la RBC. Par ailleurs, cette dimension trans-régionale de l'eau se constate dans le fait, d'une part, que le bassin de la Senne appartient au bassin international de l'Escaut, et d'autre part, qu'environ 70% de l'eau potable distribuée à Bruxelles est puisée dans le bassin de la Meuse.

À ce jour, la gestion commune de ces eaux entre Bruxelles et ses régions voisines mérite d'être renforcée non seulement sur le plan institutionnel mais surtout au niveau de la mise en place des instruments économiques et financiers nécessaires pour une réelle coopération transfrontalière.

### **A.1. La RBC et la coopération transfrontière : le cas de la Commission internationale de l'Escaut**

En matière de coopération transfrontière, nous avons analysé le cas de la participation de la RBC à la Commission Internationale de l'Escaut (CIE), composée de la France, les Pays-Bas, la Belgique, la Région Wallonne, la Région Flamande, et la Région Bruxelles Capitale. Face aux informations accessibles qui sont relativement peu nombreuses, ainsi qu'au manque de lisibilité des activités de la Commission, nous pensons que la RBC a un rôle à jouer au sein de cette institution à plusieurs niveaux.

En effet, tout d'abord nous pensons que la Région pourrait agir pour mettre en oeuvre plusieurs des principes qu'elle défend dont notamment, l'eau en tant que bien commun et la participation citoyenne.

Nous rejoignons ici la Mesure Complémentaire prévue dans le PGE à l'axe 8, qui vise à « Valoriser l'expérience de la gestion de l'eau en milieu urbain, au niveau du bassin hydrographique international de l'Escaut », pour laquelle la Région souhaite développer notamment deux instruments :

- a - « Participer à des réseaux d'information européens et internationaux »

#### **Proposition**

**La RBC, étant partie à la CIE au même titre que les autres régions belges et que les Etats du bassin, et ayant la spécificité d'être à la fois une région et une ville, devrait créer des lieux d'échanges avec les autres villes du bassin de l'Escaut, afin de partager son expérience en matière de gestion de l'eau en milieu urbain. En effet, cet échange entre les villes du bassin serait notamment pertinent dans la perspective de l'élaboration du plan de gestion du bassin de**

## **l'Escaut.**

### **Recommandation**

**Nous souhaitons que la Région agisse en faveur de la promotion de l'eau en tant que bien commun – en opposition à une tendance actuelle d'une approche de l'eau en tant que bien économique, ou encore en tant que bien stratégique – afin de tendre vers l'établissement, par la CIE, d'une politique de l'eau transversale qui soit intersectorielle.**

**La RBC devrait agir pour rapprocher les activités de la Commission du citoyen et ainsi créer une conscience d'appartenance des citoyens au bassin hydrographique de l'Escaut.**

**C'est en ce sens que nous souhaitons que la RBC agisse en faveur d'une plus grande autonomie de la CIE.**

**Il s'agirait de proposer des mécanismes qui permettent à la CIE d'obtenir davantage de moyens financiers, afin de mener des actions propres, dont notamment des actions visant les citoyens. Cette plus grande autonomie pourra également permettre une plus grande transparence et publicité des travaux de la Commission.**

**Nous souhaitons également que cette plus grande autonomie se traduise par l'octroi à la CIE de davantage de pouvoirs spécifiques, distincts de ceux des Etats membres qui la composent, afin que la Commission ait les moyens, à terme, de parvenir à la mise en place d'une gestion de l'eau fondée sur une responsabilité partagée entre les Etats et les régions du bassin de l'Escaut.**

## A.2. La RBC et la coopération transrégionale au niveau belge

Au niveau national, nous remarquons que malgré la multitude d'acteurs en matière d'eau, la coopération transrégionale pourrait être renforcée.

### **Exemple**

*À ce titre, la Senne qui traverse les trois principales régions belges est gérée par un contrat de rivière qui s'arrête aux frontières administratives régionales. Or il serait pertinent que les trois régions mènent une gestion commune et concertée des eaux de la Senne.*

En effet, à la lumière de la coopération internationale mise en œuvre entre les différents Etats riverains, il semble pertinent qu'au niveau belge, les régions riveraines d'une même rivière ou d'un même bassin hydrographique travaillent ensemble pour mettre en place



une gestion concertée des ressources en eau à cette échelle.

Nous rejoignons, ici, la Mesure de Base prévue dans le PGE à l'axe 8 : « Assurer une coordination interrégionale pour la gestion des cours d'eau transrégionaux ». La RBC prévoit, comme instrument de réalisation, d' « établir un groupe de coordination regroupant les différents acteurs de l'eau pour (1) élaborer et mettre en œuvre un système d'échange d'informations, (2) assurer la comptabilité des outils d'analyse et de gestion et (3) élaborer des programmes d'aménagement et de gestion ».

#### **Recommandations**

- **Nous invitons la RBC à agir en faveur de la généralisation des contrats de bassin versant, des contrats de ruisseaux et des contrats de rivières qui, le cas échéant, dépassent les frontières administratives.**

- **Nous proposons également que la RBC engage les discussions avec la Région Wallonne et la Région Flamande pour élargir le contrat de rivière de la Senne afin qu'il devienne transrégional.**

- **Nous suggérons enfin que la RBC mette en place une nouvelle institution qui chapeaute les différents niveaux de gestion de l'eau au niveau belge. Cette institution pourrait être le lieu d'échange entre le niveau local (contrat par bassin versant), le niveau transrégional (contrat de ruisseau et de rivière), et le niveau international (gestion par bassin hydrographique international). Une telle concertation pourra permettre une évaluation des impacts des projets/activités développés à chaque échelle de gestion, et par conséquent, permettre une meilleure coordination des différentes actions en fonction des répercussions sur les différents niveaux de gestion.**

### **B. La contribution de Bruxelles aux politiques européennes**

Bruxelles est tenue d'appliquer la Directive-cadre sur l'Eau de 2000, qui prévoit la mise en œuvre des principes du pollueur-payeur, et celui de la récupération totale des coûts. Par ailleurs, l'Europe cherche à mettre en place une utilisation plus efficace de l'eau à travers le développement et le recours à de nouvelles technologies. Ces éléments renforcent la tendance qui pousse la communauté européenne à reconnaître et promouvoir la reconnaissance de l'eau en tant que bien économique.

Face à ce constat, nous sommes convaincus que la RBC, non seulement, a un rôle à jouer, mais également qu'elle a les capacités pour mettre en avant, au sein de forums internationaux et européens ou de réseaux de villes, les expériences innovantes en matière de gestion de l'eau, telles que la tarification solidaire et progressive de l'eau, le maillage bleu, la dimension participative apportée par les EGEB, la solidarité de bassin versant...

## B.1. Bruxelles, capitale européenne

Tout d'abord, Bruxelles est candidate au prix de la capitale verte de l'Europe pour 2014. Elle doit donc montrer comment ses expériences en matière de préservation de la ressource, du maillage bleu, de réutilisation de l'eau de pluie, de solidarité de bassin versant et de réflexion sur la gestion décentralisée de l'eau, entre autres, peuvent être un exemple stimulant pour les autres villes européennes.

À ce titre, sous l'angle de l'axe 8 du PGE, la RBC souhaite « Encourager la participation d'acteurs bruxellois de l'eau aux associations européennes de l'eau », en incitant à « Poursuivre l'installation de plates-formes d'information ».

### **Recommandation**

**- Nous pensons que la RBC a un rôle moteur à jouer pour la création des Etats Généraux des Elus et des Citoyens pour l'Eau, afin de favoriser l'échange entre les parlementaires régionaux et en faire un lieu de rencontre.**

### **Proposition**

**- Nous suggérons à la RBC d'inviter les villes du bassin hydrographique de l'Escaut à rejoindre le Réseau Européen des Villes et l'Eau (REVE), ce qui favoriserait l'échange d'expériences.**

Nous pensons que l'expérience de la société civile, menée depuis plusieurs années dans le bassin du Maelbeek, est à partager. Favoriser les échanges entre citoyens, pour faire parler de l'eau, pour prendre conscience de son importance, nous semble essentiel.

### **Recommandations**

**- Nous souhaitons que la RBC joue un rôle moteur dans la création des Etats Généraux Européens pour l'Eau, afin ici de favoriser l'échange entre les citoyens européens.**

**- Bruxelles, soutenue par ses habitants, devrait défendre sa vision de l'eau en tant que bien commun public, au niveau européen, afin d'influencer les politiques européennes dans ce sens.**

**Nous proposons, à ce titre, que la RBC soutienne l'Initiative Citoyenne Européenne sur l'Eau (à l'initiative d'une plateforme associative « ICE-Eau »), qui veut modifier la Directive-cadre sur l'Eau 2000/60, sur trois points :**

**Consacrer l'eau en tant que bien commun (Préambule) ;**

**- Supprimer le principe de la récupération totale des coûts de production et du capital investi (art. 9) ;**

**- Renforcer et préciser les moyens pour une réelle participation citoyenne au processus décisionnel (art.14).**

**Nous recommandons à la RBC de promouvoir, au niveau européen, l'élaboration de règles commerciales qui tiennent compte de l'eau virtuelle, afin de réduire l'empreinte hydrique de certains pays, à travers la réduction de productions de biens commerciaux grandes consommatrices d'eau dans des régions connaissant déjà une situation de stress ou de pénurie hydrique.**

Enfin, nous pensons que Bruxelles, étant la capitale européenne, devrait aussi agir pour la sensibilisation, voire la mobilisation, des personnes qui travaillent au sein des instances européennes.

#### **Recommandations**

**- Nous souhaitons que la RBC crée des liens avec le Bureau de liaison Bruxelles-Europe.**

#### **Proposition**

**- Nous souhaitons que Bruxelles invite les personnes qui gèrent le bâtiment du Parlement européen à participer, avec les habitants, au Map-It des Nouvelles rivières urbaines en cours sur le Quartier Léopold, les invitant à réfléchir sur ce que deviendra à l'avenir le Maelbeek.**

### B.2. Le « Blue Print »

Sur la base de l'évaluation des politiques mises en œuvre en matière d'eau, l'UE est en cours de préparation du « Blue Print », qui est un document de recommandations politiques afin d'élaborer une stratégie pour la sauvegarde des eaux européennes. Deux éléments ressortent de cette nouvelle stratégie : la primauté accordée à la gestion de la demande en eau, à travers la mise en œuvre d'instruments économiques de régulation et de technologies et pratiques efficaces ; les réponses visant à l'augmentation de l'offre (par le biais de ressources alternatives telles que le dessalement de l'eau de mer, le transfert inter-bassin d'eau...) seront appliquées lorsque la gestion de la demande s'avèrera insuffisante pour répondre aux besoins en eau locaux.

Nous pensons que la RBC a un rôle à jouer sur différents points. En effet, la RBC devrait rester vigilante sur l'évolution de ce projet afin qu'il incarne le début d'une réelle politique de l'eau transversale aux autres politiques européennes.

#### **Recommandations**

**- Nous souhaitons que la RBC se prononce sur le document du Blue Print, via le Comité de concertation sur la politique de l'environnement, mais aussi en convoquant, avec les autres villes du Réseau Européen des Villes et l'Eau (REVE), le Comité des Régions.**

**- Nous recommandons à la RBC d'agir auprès des instances européennes pour que le Comité des**

**Régions soit inclus dans le processus décisionnel des politiques européennes, et ainsi offrir la possibilité aux régions européennes de prendre part au processus.**

### B.3. La « Maison Européenne de l'Eau »

Le projet de l'établissement d'une « Maison européenne de l'eau » à Bruxelles, proposé par le European Water Partnership (EWP) semble, selon les informations disponibles, être conçu comme un lieu de promotion des nouvelles technologies pour la gestion de l'eau, élaborées principalement par les opérateurs privés. La RBC doit encore donner son accord sur l'éventuelle localisation de ce projet dans un bâtiment classé situé dans le parc Tournay-Solvay, à Boitsfort.

Nous pensons que la RBC devrait devenir un acteur politique qui agisse en faveur du renforcement des valeurs qu'elle défend en matière d'eau, et à ce titre, créer un débat public ouvert en Europe.

#### **Recommandations**

**Nous interpellons la RBC sur le danger que représente ce projet, qui semble tendre vers une présentation des avancées technologiques, donnant ainsi la part belle aux développeurs et opérateurs privés. Cela risque de réduire la complexité des défis actuels liés à la gestion de l'eau à de simples choix technologiques.**

*C'est pourquoi, nous faisons une contre-proposition de ce que pourrait être un autre projet de Maison Européenne de l'Eau, fondé sur la reconnaissance de l'eau en tant que bien commun, et dont la Région de Bruxelles-Capitale pourrait être partenaire. Cette Maison serait, d'une part, un lieu d'informations pour le citoyen, une base de données sur tous les aspects liés à la gestion de l'eau (législations européennes, état des lieux des projets, exposition des savoirs techniques et scientifiques), tout en gardant un regard critique sur la mise en pratique, au regard des normes environnementales et des principes défendus par la RBC. En faire un lieu où les savoirs techniques seraient accessibles, en tant que bien commun, et disposés selon les échelles/contextes spatiaux et géographiques, ainsi que selon les agencements humains qu'ils supposent ou créent. Elle pourrait être l'espace proposant un partenariat actif entre le monde associatif, les syndicats, les milieux académique et universitaire. D'autre part, cette Maison Européenne de l'eau pourrait être un lieu de vitrine de la participation de la société civile dans la politique de l'eau à Bruxelles.*

### **C. La solidarité internationale pour l'eau à Bruxelles et la mise en œuvre du droit humain à l'eau dans le monde**

La RBC considère que l'eau est un patrimoine commun de l'humanité. Face au problème de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde, Bruxelles (à travers la Région, les communes, les opérateurs de l'eau) peut agir en faveur de la mise en œuvre concrète du droit humain à l'eau.

Sous cet angle, la solidarité internationale est abordée tant sur le point de vue financier, avec la mise en œuvre du fonds de solidarité internationale pour l'eau, que du point de vue des actions politiques pouvant être mises en place.

En effet, alors que l'ordonnance-cadre sur l'eau de 2006 (art.38 §5) prévoit la constitution d'un fonds de solidarité internationale pour l'eau, alimenté par le prélèvement d'une partie des recettes générées par la tarification de l'eau ; le thème de la solidarité internationale ne fait pas partie du PGE.

Or, nous pensons que la RBC a les compétences et la capacité d'agir sur différents domaines afin de renforcer, à la fois, la solidarité internationale et la concrétisation du droit humain à l'eau, et cela à différents niveaux (national, européen et international).

Nous souhaitons que la RBC agisse au niveau des politiques nationales et européennes pour la mise en œuvre concrète du droit à l'eau et à l'assainissement.

#### **Recommandations**

**Nous proposons à la RBC de prendre connaissance de toutes les organisations de solidarité et coopération internationale sur l'eau, présentes à Bruxelles – ONG « classiques », OSIM, etc....– ainsi que d'autres acteurs (associations environnementales), et tenter de leur offrir la possibilité d'échanger leurs expériences, de créer des synergies, de se coordonner quand cela s'avère bénéfique.**

**À l'égard des pays tiers, nous proposons à la RBC d'agir en faveur de la promotion d'un accès à l'eau qui assure le maintien des cultures vivrières à destination des populations locales.**

Nous pensons qu'il est essentiel que la RBC agisse auprès des villes et des communes pour obtenir leur engagement politique en matière de solidarité internationale.

#### **Recommandations**

**Nous recommandons à la RBC de veiller à ce que le Fonds de solidarité internationale pour l'eau permette le développement de projets de coopération dite « intégrée » pour en assurer leur durabilité, en prenant en compte les critères suivants :**

**- Connaître les enjeux locaux et la capacité des populations impliquées.**

**Établir la compréhension et la confiance au sein de tous les partenaires et acteurs du projet.**

**- Développer des techniques appropriables et**

**appropriées par les populations, qui soient également les plus adaptées à la situation locale et les moins coûteuses.**

**- Être attentif aux choix des techniques développées car, en fonction du contexte, elles peuvent avoir des effets paradoxaux, comme l'adoption d'usages non durables ou encore exclusifs.**

**- Intégrer tout à la fois la politique de l'eau à la gestion environnementale, à l'aménagement du territoire, aux politiques de prévention des risques...**

**Intégrer la participation citoyenne.**

**- Favoriser les transmissions et échanges d'expériences, de savoir-faire, tant techniques que relatifs à l'humain (implanter des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement dans une communauté locale implique la prise en compte de facteurs culturels, sociologiques...).**

**- Nous proposons également que la RBC agisse, au niveau international, pour le partage des expériences internationales favorisant les bonnes pratiques et les bons usages de l'eau.**

**- A ce niveau, nous attirons l'attention sur le fait que l'échange d'expériences présente un intérêt mutuel. Il existe en effet des savoirs ancestraux et locaux sur la gestion des ressources en eau, qui ont amené le développement dans des communautés traditionnelles de techniques décentralisées, et qui pourraient peut-être dialoguer avec notre conception de la gestion de l'eau, voire nous inspirer à Bruxelles.**

Nous considérons, également, que la RBC a un rôle à jouer auprès des organisations internationales, en matière d'échanges commerciaux internationaux pour que ceux-ci tendent à prendre en considération l'eau virtuelle.

### **Recommandations**

**- Nous recommandons à la RBC d'intervenir au sein des organisations internationales afin de proposer l'élaboration de normes qui favorisent la production de biens qui soit respectueuse des équilibres naturels et en particulier de la capacité de renouvellement des ressources locales en eau.**

Cette recommandation vient en compléter une autre déjà exprimée à l'échelle européenne. Il s'agit donc d'élargir la prise en compte de l'eau virtuelle au commerce international.

**- De manière plus générale, et allant dans le même sens, nous proposons que la RBC promeuve l'instauration de normes protégeant les ressources en**

**eau, en empêchant les usages de l'eau non durables et les pratiques mettant en péril la ressource.**

Nous pensons enfin que la RBC pourrait avoir un rôle à jouer sur les politiques nationales et internationales de l'eau (et de ses usages) pour que ces politiques garantissent la réalisation des droits de l'homme, du droit à une vie digne, ainsi que la protection et la préservation de l'environnement et de ses équilibres naturels.

**Recommandation**

**- Nous proposons à la RBC d'encourager, au niveau bruxellois, la consommation de biens produits dans des conditions de respect du droit humain à la vie et dans le respect des ressources en eau des pays tiers, en particulier là où l'accès à l'eau pour la population n'est pas garanti durablement.**

## Chapitre 5 – L'eau : un bien géré en commun

*Affirmer que l'eau est un bien commun signifie qu'elle doit également être gérée le plus possible en commun.*

A Bruxelles, l'eau est gérée par les services publics dans un souci de répondre au concept de *droit à l'eau*, partant du principe que *l'eau est un bien commun de l'humanité*. Cela en fait-il pour autant un bien géré en commun ? Ce que l'on observe dans nos modèles de démocratie technologique, c'est que l'eau se trouve très éloignée des préoccupations quotidiennes du citoyen, sauf lorsque ce dernier reçoit sa facture ou lorsqu'il a les pieds dans l'eau. Cela est dû au fait que le citoyen délègue totalement cette gestion aux politiques, qui eux-mêmes la délèguent dans la plupart des cas à l'administration, qui bien souvent la délègue aux techniciens, voire à la finance privée, comme dans le cas de la Station d'épuration de Bruxelles - Nord (STEP Nord). Pour ne rien simplifier, les opérateurs de l'eau agissent, à Bruxelles, de manière cloisonnée et chaque Commune détermine sa propre politique. Au total, le citoyen moyen est le plus souvent renvoyé au statut de client ou de victime. L'eau sort dès lors du champ d'une culture politique et apparaît très peu comme un bien géré en commun. Même s'il ne s'en rend pas toujours compte, la vie de chaque citoyen est grandement déterminée par les choix en matière de gestion de l'eau.

Ceci dit, comme avec nombre de questions liées aux ressources naturelles, il apparaît clair aujourd'hui que tout un chacun doit être associé activement à la gestion de ces ressources. Il s'agit déjà d'user de l'eau de manière parcimonieuse et durable. C'est une question d'éducation (permanente). Dans le même ordre d'idée, la mise en place de technologies décentralisées qui favorisent les cycles de l'eau au sein du bâti tels que les citernes, jardins d'orages ou toitures vertes, etc. permettent à chacun de prendre part à une gestion collective de l'eau dans la ville. La parcelle devient dès lors un lieu d'action et de participation, l'habitant un acteur-usager et non plus un consommateur. Et même lorsqu'il s'agit de prendre des mesures dans l'espace public, en voirie, le riverain ou l'utilisateur de cet espace pourrait tout aussi bien participer à sa requalification. Il apparaît clair avec les Nouvelles rivières urbaines que la gestion de l'eau n'est pas seulement du ressort exclusif du secteur de l'eau, elle entre également dans le champ des politiques d'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme, de la mobilité et de la santé publique.

Dès lors que ce bien commun n'est plus seulement affaire de spécialistes, il est nécessaire de pouvoir rouvrir des espaces de dialogue commun aux décideurs politiques, aux techniciens, aux opérateurs de l'eau, aux chercheurs et aux citoyens. Ensemble, ils favorisent l'émergence d'une intelligence collective et d'une vision globale de la question de l'eau dans son environnement, permettant une prise de décision plus ouverte et mieux concertée et ce à plusieurs échelles de l'action locales et globales.

Il y a lieu de soutenir la constitution d'un mouvement de la société civile sur la question de l'eau à Bruxelles qui relierait les acteurs pour traiter de l'ensemble des questions liées à l'eau et à ses connexions. Ce mouvement régional devrait également participer - au moins de manière délibérative - à la politique de la Région et à la gestion des opérateurs de l'eau, voire à la prise de certaines décisions. Cette forme de la gestion de l'eau participerait d'un renouveau démocratique en accroissant la confiance entre citoyens et politiques.



Outre les effets positifs d'une démarche participative ouvrant à un maximum d'espace de gestion commune, les études scientifiques sur le sujet recensent d'autres avantages encore : avancées sociales car on assiste à une plus grande prise en compte de la justice sociale par les citoyens-usagers<sup>16</sup> et une meilleure efficacité de la gestion, ne fut-ce que par l'évitement d'erreurs et de longs conflits postérieurs à des prises de décision qui n'ont pas tenu compte de la sensibilité et des préoccupations des riverains.

Pour ancrer durablement l'eau dans la ville, l'imaginaire est également une porte d'entrée à ne pas laisser de côté. C'est pourquoi un travail culturel, ludique et festif, renforçant la 'reliance' entre les acteurs, pourrait être l'occasion de mettre en mouvement les bassins versants et, petit à petit, rendre encore plus visible et vivante une eau depuis trop longtemps oubliée.

Enfin, conformément à la Directive cadre sur l'eau et en adéquation avec la Convention d'Aarhus<sup>17</sup>, une procédure participative a été mise en place pour soumettre à l'avis des citoyens le projet de plan de gestion de l'eau à Bruxelles. Si la consultation de la population quant à l'adoption du plan de gestion a été effective (le présent document en est un témoignage), à part le dernier paragraphe de l'introduction du PGE où il est question "il conviendra d'impliquer et de coordonner des acteurs, ainsi que d'autres personnes morale intervenantes, pour garantir la réussite du PGE" rien dans le projet de Plan de Gestion de l'Eau ne prévoit explicitement la pérennisation de structures permettant aux citoyens de gérer en commun ce bien et de participer aux choix essentiels qui continueront à être pris en matière de gestion de l'eau.

### **Recommandations**

- **Les EGEB estiment dès lors que l'on devrait développer un 9<sup>ème</sup> axe du PGE qui précise les modalités à mettre en place dans la durée pour garantir les conditions d'une gestion participative et en commun de l'eau à Bruxelles.**
- **L'inscription de la dynamique participative doit apparaître dès l'introduction du PGE.**

## **A. Les territoires de la participation**

### **A.1 Le citoyen-acteur plutôt que le consommateur**

La personne en tant que telle est la première utilisatrice d'eau. On le sait, cette dernière est un bien essentiel pour la vie, ce qui en fait un droit reconnu par l'ONU. Si ce droit n'est

---

<sup>16</sup> Les EGEB tiennent beaucoup à ce terme de citoyen-usager car il n'est pas question de considérer que les Bruxellois sont des « consommateurs » d'eau ce qui est les placerait dans un logique exclusivement marchande que nous récusons comme allant à l'encontre de l'eau bien commun .

<sup>17</sup> Décision [2005/370/CE](#) du Conseil, du 17 février 2005, relative à la conclusion au nom de la Communauté européenne, de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

pas contestable il laisse la personne loin de la gestion du bien. Nous pensons que si la personne doit être bénéficiaire du droit, ce n'est pas pour autant qu'elle soit seulement consommatrice de l'eau. L'habitant, doit être considéré comme un utilisateur du bien, mais aussi comme citoyen, un partenaire (direct et indirect) de la gestion de ce bien commun.

#### **Recommandation**

**- Il s'agit d'un point fondamental de notre proposition pour une politique participative : les pouvoirs publics, administrations et opérateurs de l'eau doivent changer de regard sur la personne et l'amener toujours plus à devenir utilisateur-acteur plutôt que consommateur et ce à quelque niveau que ce soit de la gestion de l'eau. C'est cet esprit qui doit guider les politiques.**

**- Cette approche ne se fera pas seulement chez les citoyens par la prise de conscience des problèmes et questions liées à l'eau en apportant de l'information (ce qui est aussi nécessaire), mais en créant les conditions réelles - tant que faire se peut - d'une gestion collective de l'eau.**

#### A.1.1. Utilisation rationnelle de l'eau

Utiliser l'eau dans une optique de gestion durable commence, dit-on, par les petits gestes qui économisent l'eau. Cela suppose toutefois une prise de conscience réelle de l'importance du bien qu'est l'eau au-delà de la seule pression sur l'individu par le biais du prix de l'eau. A cet égard, l'on entend souvent dire qu'un prix de l'eau trop bas n'amène pas les habitants et autres usagers de l'eau à utiliser ce bien commun avec parcimonie et aurait au contraire tendance à l'amener à (le) surconsommer. Nous ne le pensons pas, ce raisonnement se fonde sur l'idée que l'habitant est un client d'un 'produit' jetable faisant parti d'une masse consommatrice. Dès lors que la tarification est progressive, le passage d'un palier à un autre en fonction du volume d'eau à utiliser est déjà en soi une réponse. Mais ce n'est pas suffisant, l'information sera essentielle et la participation à différentes formes de gestion de l'eau également.

La société dans laquelle nous vivons nous amène aussi à « consommer » des objets non ou parfois peu respectueux de l'environnement mais aussi de la quantité d'eau utilisée. Il relève donc d'assumer de manière collective la responsabilité d'informer, de sensibiliser et d'encourager l'usager à l'usage de produits plus ergonomiques (comme c'est déjà le cas dans le domaine de l'énergie)

#### **Recommandation**

**- Il s'agit d'informer, de sensibiliser les usagers à l'utilisation rationnelle de l'eau mais aussi à encourager l'achat de produits réduisant la quantité d'eau utilisée et donc aussi plus économiques pour eux.**

### A.1.2. Le cas de l'eau en bouteille

Il y a le cas classique des habitants qui achètent de l'eau en bouteille alors que "l'eau du robinet" est de bonne qualité dans notre ville et est parfaitement potable. On remarque que bien souvent des familles de condition modeste et souvent d'origines étrangères ont recours à ces eaux conditionnées et très onéreuses grevant une part de leur budget. Là encore l'information est essentielle. Ce point est bien décrit dans le PGE (OO 4.1.1)

#### **Recommandations**

- **Il n'est pas rare de voir de la publicité dans les médias de masse pour les eaux en bouteille. Pourquoi ne pas en faire autant pour l'eau du robinet ?**
- **Cette campagne de promotion pourrait être renforcée d'une autre manière encore par la création de Maisons de l'eau et de fontaines dans les espaces publics.**

### A.1.3. Le cas des substances chimiques non épurables consommés par les personnes

Les modes de vie contemporains amènent à consommer de plus en plus de substances chimiques diverses pour des questions de santé, d'évolution des mœurs, etc. On pense aux antibiotiques, à la pilule, etc. Ces substances se retrouvent dans les effluents dans des concentrations de plus en plus grandes et de moins en moins négligeables avec des répercussions sur l'environnement. En effet, nombre de ces substances ne trouvent pas de traitement pour les éliminer ou nécessitent le développement de stations de traitements très onéreuses pour y remédier. (Nouvelle tranche tertiaire de la StepN ?). Or l'habitant de la ville n'est pas au courant de ce phénomène récent dans l'histoire de la gestion de l'eau.

Il nous apparaît que ce phénomène de société doit pouvoir faire débat. Ce débat ne peut se limiter aux solutions techniques et aux conditions de traitement de ces substances. L'hyper-consommation de médicaments et autres substances et leurs répercussions sur l'environnement et l'eau en particulier doivent pouvoir faire l'objet d'un débat de société ramené à une multiplicité de choix à de multiples niveaux et pas à la seule solution technique. La captation technique de ce problème renforce l'irresponsabilité du citoyen. C'est comme si le technicien, l'administratif le politique et le financier disaient aux citoyens : "dormez consommez, ne changez rien, on s'occupe de tout !". Le citoyen le devient de moins en moins... Il lui reste la posture de consommateur/client, posture qu'il adopte dans ces autres domaines de consommation comme la santé d'ailleurs qui font aujourd'hui pression sur l'eau. Une boucle sans fin.

#### **Recommandations**

- **La solution proposée à l'heure actuelle face à un tel problème est exclusivement technique, et encore !, le débat sur les techniques proposées n'a pas été rendu public. Il est impératif que la question soit ouverte le plus largement possible car elle engage les habitants dans cette ville durablement.**
- **Bruxelles environnement devrait s'emparer de cette question pour montrer désormais sa**

## **volonté de changement radical dans la gestion de l'eau.**

### A.2. La parcelle

Tout le monde s'accorde à penser qu'une bonne gestion de l'eau passe par une utilisation maximum de l'eau de pluie. Cette vision est également celle du plan de gestion. Or, il n'y a pas une seule parcelle de la ville qui ne reçoive de l'eau lui venant du ciel. ( Il doit donc être question....) C'est donc déjà au niveau de la parcelle et donc du citoyen/acteur individuel que peut commencer le processus des NRU, créant ainsi un mouvement sur l'ensemble d'un bassin versant qui au final évitera l'utilisation de technologies coûteuses.

Mais ce n'est pas tout, chaque parcelle participe également du cycle général de l'eau dans la ville. Il s'agit de renforcer cette 'aptitude' pour chaque parcelle de la ville. Il faut distinguer ici le bâti neuf et le bâti ancien. Voir *Partie 2 - La diversité des techniques et les agencements humains*.

Aujourd'hui cependant la majorité des citoyens sont ignorants du rôle qu'ils peuvent jouer en agissant sur leur parcelle. Il manque d'informations, d'offres de services. Par ailleurs, les pouvoirs publics ne les conscientisent pas sur une vision globale de la gestion de l'eau qui devrait permettre d'intégrer les actions individuelles dans un projet collectif associant tous les acteurs de l'eau.

#### **Recommandations**

**Si l'on peut intégrer des règles contraignantes en ces matières dans le cas du bâti neuf, on doit pouvoir inciter sous forme de primes l'usage et la mise en place de ces techniques diversifiées**

Parmi les parcelles ou terrains, il en est de spécifiques pour lesquels nous souhaitons toucher un mot ici.

#### A.2.1 Les jardins collectifs et autres espaces collectifs

De plus en plus à Bruxelles, des espaces verts gérés plus ou moins collectivement voient le jour. Ces espaces sont le plus souvent de haute valeur écologique. Nombre d'entre eux montrent également une aptitude à gérer l'eau dans ces cycles écologiques par la récupération de l'eau de pluie, une infiltration, des mares, etc.

Ils apparaissent comme de petits réservoirs culturels et de pratiques locales locales sur nombre de questions liées aux pratiques écologiques et durables dont les questions de l'eau. Ces lieux d'échange de savoirs et de responsabilisation ont une haute valeur éducative. Ils sont autant de laboratoires de la gestion en commun.

#### **Recommandations/avis**

**La Région soutien ce type de projets dans le cadre de divers programmes. Nous ne pouvons que souscrire sur l'importance de continuer de soutenir ces projets et de les voir se développer en lien également avec les politiques l'eau.**

## **Recommandations aux communes**

**Les communes devraient soutenir plus activement la création de ce type de projets par la mobilisation de terrains, notamment.**

### A.2.2. Les écoles

Si nous voulons que le citoyen devienne un véritable acteur, c'est au niveau de l'école et de l'éducation que ce concept d'intégration sociétal doit être inculqué. Le cursus scolaire doit donc intégrer les valeurs fondamentales liées à l'eau : source de vie, droit, pour tous, bien commun qui doit donc être géré en commun et utilisation « respectueuse ». La place que l'eau doit occuper dans la ville, sa gestion collective et son rapport à la société, au monde doit donc faire partie du programme d'éducation à la citoyenneté.

Par ailleurs, la plupart des écoles de la région de Bruxelles-Capitale sont construites sur un modèle ancien où les considérations de l'eau et de la nature sont peu présentes. Les cours de récréation par exemple sont parfaitement bétonnés et dallés, ne laissant apparaître aucune trace de vie végétale voire animale. Les enfants sont d'emblée éloignés de la nature d'une manière générale et des cycles de l'eau en particulier. Les leçons de choses et d'éveil à la nature se font dès lors en totale déconnexion avec cette dernière. On sait combien ce type de déconnexion est anti-éducative. Pourtant il existe des écoles qui commencent à mener une réflexion sur ces questions, non seulement dans une perspective d'une meilleure gestion de l'eau mais aussi dans un but éducatif plus global tel qu'évoqué ci-dessus .

Enfin, les écoles devraient être exemplatives en matière d'utilisation rationnelle de l'eau doivent dès lors disposer des moyens financiers nécessaires à cet effet (robinets, chasses d'eau qui fuient....!)

#### *Exemple*

*Sous la houlette du service des espaces verts de la commune de Schaerbeek, certaines écoles ont entamé une réflexion/transformation notamment des espaces de récréation en décapant une grande partie de la cours. La circulation de l'eau se fait maintenant au profit d'une végétalisation accrue et d'une présence de la nature dans l'école même, propre à fonder nombre de leçons de choses. Et pour ne rien gâcher, l'espace végétalisé rend le cadre de vie de l'école plus agréable à tous, enfants comme corps enseignant.*

#### **Recommandations :**

- **L'eau et toutes les valeurs sociétales et éthiques qu'elle véhicule doit être intégrée comme telle dans le programme éducatif et plus particulièrement dans l'éducation à la citoyenneté**
- **Les écoles devraient pouvoir bénéficier d'un programme actif de soutien en matière de gestion de l'eau et de l'environnement avec des visées transformatrices, un peu à la manière du défi énergie école.**

- **Mettre à la disposition des écoles des moyens pour être exemplatives vis à vis des enfants, jeunes en matière d'utilisation rationnelle et respectueuse de l'eau (réparations, fontaines d'eau, ...)**

#### **Recommandations aux communes**

- **Idem que ci dessus**
- **Les communes sont gestionnaires de nombreuses écoles. Les moyens nécessaires pour ces transformations premières ne sont pas énormes. Il s'agit bien souvent plus de questions de volonté et de claire compréhension des enjeux.**

#### A.2.3. Les entreprises

Les entreprises ont bien évidemment un responsabilité en matière de gestion de l'eau. Qu'elles occupent moins de 7 personnes (et sont donc assimilées aux ménages) ou qu'elles soient plus importantes, on ne peut nier que leur impact sur la gestion de l'eau est important. Or, elles sont des acteurs, tout comme le citoyen qui influent sur le processus de l'eau. Il faut donc les amener, avec les citoyens, en tant qu'usagers d'un bien commun à participer au débat sur la gestion de l'eau pour les amener à modifier de leur plein gré, mais en connaissance de cause (sensibilisation, information, à modifier leur impact sur l'eau mais aussi prendre des mesures contraignantes si les dispositifs commerciaux et industriels constituent une menace ou une nuisance pour l'eau.

#### **Recommandation :**

- Intégrer le monde de l'entreprise et de l'industrie dans le processus participatif avec les citoyens pour développer la conscience collective par bas- sin versant**
- **Informé et sensibiliser les entreprises et le monde industriel sur des techniques et méthodes alternatives économisant l'eau ou moins polluantes**
- **Mettre en place des outils de recherche en la matière**

#### A.3. - Les espaces publics (voiries, rues, places)

Ces espaces sont nécessairement gérés par des institutions publiques (communes et Région). Elles forment un espace territorial énorme dans la ville. Là s'y joue une partie essentielle de l'imperméabilisation des sols. De plus, toutes les voiries sont connectées aux égouts. L'espace public constitue donc une part importante de la peau de cette ville qui fait lien (ou non) entre les eaux de surface et le sous-sol. Il s'agit donc d'un lieu important de l'aménagement du territoire en matière d'eau.

Mais c'est aussi un espace hautement symbolique. S'il est géré par les pouvoirs publics, il est utilisé par les habitants de la ville qui y vivent, s'y croisent, y échangent, etc. C'est un espace signifiant qui offre plus que le partage de ses fonctionnalités. Il est le support à un espace de représentation et d'élaboration de la ville. C'est en ce sens que les habitants et usagers de la ville devraient être invités à les co-construire. A Bruxelles, cette dimension de co-construction des espaces communs n'est pas encore véritablement entrée dans les moeurs. La question de l'eau pourrait offrir une opportunité pour expérimenter de nouvelles manières de travailler et recréer participativement ces espaces de vie communs. La plan pluie inscrit déjà un certain nombre de mesures qui ont trait aux transformations de l'espace public. Ces dispositifs malheureusement n'ont pas encore réellement vu le jour.

#### **Recommandation**

- Il y a lieu de commencer à mettre en oeuvre le Plan Pluie qui a été élaboré et accepté en 2008 !**
- La Région gère de nombreuses voiries régionales. Elle devrait inscrire d'avoir recours à la participation des habitants pour la mise en place de ces dispositifs dans l'espace public et de les rendre exemplaires.**

#### **Recommandations vers les Communes**

**Ce sont les communes qui gèrent le plus grand nombre de voiries dans la ville. Régulièrement, elles procèdent à des rénovation dans le cadre de plans 'cycliques'. Là aussi, les formes de rénovation devraient intégrer des règles en matière de développement durable intégrant la question de l'eau.**

#### A.4. Le quartier (contrats de quartier, quartier durable)

Le quartier est un territoire restreint associant le parcellaire et l'espace public dans un espace commun. La proximité des acteurs permet d'y mener des projets coordonnés à haute valeur participative. Les Contrats de quartiers devenus 'durables' intègrent de plus en plus souvent la question de l'eau dans les thématiques abordées. Mais l'appropriation de cette thématique eau n'est pas toujours évidente et sa concrétisation reste souvent problématique. Il nous semble que la difficulté d'intégrer cette thématique dans le débat relève de deux carences : le manque d'approche globale qui doit permettre de mieux comprendre les tenants et aboutissants de la gestion de l'eau en zone urbaine et dans le même temps, le manque de données claires et complètes sur les techniques de gestion de l'eau.

Quoi qu'il en soit, les Quartiers durables notamment sont des lieux où se créent une claire dynamique participative qui peut être rapportée à la question de l'eau et dont il serait dommage de se priver. (Voir aussi le Chapitre 1 )

### **Recommandations**

- **présence eau dans les débats dans les contrats de qd**
- **accès à l'info**
- **inscription dans une vision globale (voir bassin versant)**

#### A.5. - La participation au niveau de la commune

Traditionnellement, c'est à la commune que revient le rôle d'adduction de l'eau et d'égouttage. Elle fait donc le lien entre le service de l'eau et chacun des habitants usagers. Mais depuis longtemps les communes se sont regroupées en intercommunales pour assurer le service de l'eau ajoutant un niveau supplémentaire à la délégation de la gestion de l'eau. Si cela permet d'augmenter en efficacité, cela participe du désintérêt de la population pour la gestion de l'eau. Jusque il y a 20 ans, les intercommunales (alors subdivisées par sous-secteurs géographiques) avaient des tâches assez simples dont elles s'acquittaient sans guère de problèmes. Aujourd'hui, la multiplication de leurs tâches, la complexité croissante de la technicité de la gestion de l'eau et l'impact social de l'augmentation inéluctable du prix de l'eau (devenue de plus en plus rare et de plus en plus chère à produire pure) rend plus fastidieuse la tâche des mandataires communaux qui sont chargés de prendre les décisions au sein des conseils d'administration des 2 intercommunales.

Les mandataires que les communes délèguent à cette tâche ne sont apparemment pas tous conscients de l'importance de leur rôle et certains considèrent ces mandats de second degré comme une prébende ne leur imposant guère de responsabilités. Cette attitude constitue un déficit démocratique.

### **Recommandations**

**Afin de combler le déficit démocratique on pourrait 'obliger' les conseils communaux des 19 communes bruxelloises à tenir annuellement une séance du Conseil communal où les délégués dans les 2 intercommunales viendraient présenter le rapport annuel et répondre aux questions de leurs collègues en présence des citoyens. Ceux-ci devraient par ailleurs disposer d'un droit de question (encadré pour éviter d'éventuelles dérives).**

Par ailleurs, les communes n'ont pas encore pris suffisamment conscience du rôle qu'une partie de la gestion de l'eau ne se joue plus seulement au niveau des acteurs habituels de l'eau mais également au niveau local au travers de la politique de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la mobilité. Ce qui doit les amener à jouer un rôle en première ligne notamment en intégrant les 'Contrats de Nouvelles rivières urbaines' et les Bassins versants.



## **Recommandations aux communes**

- **Les communes ont un grand rôle à jouer en matière de gestion des eaux de surface, vu qu'elles contrôlent une grande partie des voiries. C'est sans doute à travers leur participation au Contrats de Nouvelles rivières urbaines qu'elles comprendront le mieux la nécessité de faire participer leurs habitants, aux projets qu'elles mettent en place.**
- **Il y aurait lieu, avant et au cours de l'exercice de leur mandat, de sensibiliser et de former les représentants communaux au sein des intercommunales aux nouveaux enjeux de l'eau et du rôle accru que les citoyens doivent y jouer.**
- **Les communes disposent d'outils participatifs tels les Contrats de quartiers durables et l'Agenda 21 qui devraient bien entendu intégrer la gestion de l'eau dans leurs programmes en adoptant les principes des NRU dans le cadre d'une approche par bassins versants.**

### A.6. Au niveau du bassin versant

Le passé et l'expérience en cours des EGEB montre que les habitants sont prêts à s'intéresser et à s'investir dans un dossier quand celui-ci présente une réalité de proximité qui leur permet de comprendre immédiatement les enjeux et de par la suite de maîtriser la complexité toujours présente du sujet. Cette proximité permet aux citoyens de s'investir progressivement dans des outils proches d'eux, de taille et de complexité modeste, ce qui leur permet de tisser une relation de confiance avec l'outil. L'immersion dans la gestion de l'eau dans le cadre d'un bassin versant permet de lutter contre le sentiment d'en être dépossédé. Ce niveau répond aussi au besoin de réfléchir à des techniques et savoir-faire qui soient à la fois « appropriables » et « gérables » par les citoyens. Voir *Partie 1 - Une approche par bassin versant*.

#### A.6.1. Création d'un mouvement par bassin versant

Nous avons de fait pu constater que la notion de bassin versant solidarise les habitants dans une même unité physique (au sens géographique du terme). En Région bruxelloise nous avons pu recenser divers bassins versants où les habitants réalisent, par exemple, que les aménagements ou attitudes adoptées sur les hauts des versants ont des conséquences directes sur le bas de la vallée. L'eau a d'ailleurs déterminé le paysage vallonné de Bruxelles et la couche urbaine composée du bâti et du social l'épouse en général, même si la densité de l'urbanisation masque en partie l'origine hydraulique des faciès urbains.

Des événements critiques tels qu'inondations ou aménagements hydrauliques lourds ont mobilisés les habitants au sein des bassins versants et il serait dommage de ne pas

garder l'acquis de ces mobilisations si l'on souhaite organiser la participation dans la durée.

La solidarité de bassin versant, l'interdépendance entre les habitants du haut de la vallée et ceux du bas nous conduisent dès lors à proposer que se crée un mouvement d'acteurs coordonnés par bassin versant. Il est constitué d'acteurs qui ont un intérêt pour la question de l'eau et sa gestion à partir de multiples approches et actions (voir *Partie 1 - Une approche par bassins versants* pour une explicitation de ces formes d'action) :

- diagnostic de l'eau et de sa circulation dans le bassin versant
- connaissance historique des lieux notamment en rapport à l'eau
- connaissance de la forme et de la qualité du réseau d'égouttage
- connaissance de la géologie
- connaissance des acteurs...
- contribution aux Nouvelles rivières urbaines
- réhabilitation des zones naturelles liées à l'eau
- etc.

Les acteurs sont privés - des individus, des groupes, des organisations ou entreprises - mais aussi des acteurs publics. Ensemble, ils élaborent une connaissance globale de la circulation de l'eau en rapport à l'environnement et les usages sociaux de l'eau. Ensemble, ils imaginent des projets cohérents et en rapport au Plan de Gestion de l'Eau. Ils créent un espace de dialogue et fondent le mouvement du bassin versant.

Ce mouvement se construit sur la base d'une dynamique à la fois spontanée et orientée voire planifiée. Le dosage entre spontanéité du mouvement d'habitants que l'on ne peut contraindre lorsqu'il s'agit de bénévoles et de planification si l'on souhaite se donner des objectifs chiffrés est à expérimenter.

Une chose est claire pour faire exister une dynamique de bassin versant dans la durée, il est nécessaire de partir de quelques projets phares (voir *Partie 1 - Une approche par bassins versants*) ainsi qu'une 'coordination' qui permet de faire exister l'espace de coopération.

#### A.6.2. Les contrats de nouvelles rivières et de bassins versants

La notion de contrat doit être discutée. Historiquement, dans le cadre de ce qui est proposé ici, il faut relier son inspiration avec la notion de contrat de rivière. Les contrats de rivières sont une manière de ...

On peut l'entendre comme un engagement formel entre deux ou plusieurs parties. On peut également le voir de manière plus ouverte comme le contrat social qui est un engagement moral...

Les contrats de nouvelles rivières pourraient à terme se donner des objectifs chiffrés et planifier de manière à plus structurer leur action.

#### A.6.3. Assemblée de tous les acteurs de l'eau par bassin versant

Régulièrement, l'ensemble des acteurs de l'eau se retrouvent pour se donner une vision globale, échanger des connaissances, mais surtout opérer des choix en terme de priorités, se donner des objectifs et tant les mouvements de la société civile que les communes....

## A.7. Le niveau régional

Depuis quelques années la Région bruxelloise a vécu des événements qui ont ramené la question de l'eau à la conscience des habitants, alors que le voûtement de la plupart des cours d'eau et la facilité d'accès à l'eau potable l'avait écartée des esprits. Nous citerons l'augmentation du prix de l'eau de distribution suite à la nécessité d'épurer nos eaux usées, l'avancée sociale et environnementale qu'a représenté la création du tarif progressif, la multiplication des inondations suite à la montée de l'imperméabilisation des sols, le conflit entre la logique publique régionale et la logique de profit commercial de la société à qui a été délégué la gestion de la station d'épuration nord.

La politique de l'eau, in fine s'établit au niveau régional, on le voit notamment avec le PGE produit par Bruxelles Environnement, qui définit les cadres et concepts généraux. Il y a lieu dès lors d'établir un niveau d'action de la participation (de l'agir en commun) qui soit en correspondance avec ce niveau institutionnel de la gestion de l'eau.

### A.7.1. Un mouvement régional

Un mouvement régional de la société civile sur les questions de l'eau devrait se constituer sur la base de l'ensemble des acteurs de l'eau agissant sur la Région bruxelloise . Il réunirait bien sûr les acteurs des bassins versants mais aussi tous ceux qui ont un lien direct ou indirect avec la politique de gestion de l'eau intégrée dans un projet de ville (cyclistes, naturalistes, acteurs de la rénovation urbaine, comités de quartiers.....)

Ce mouvement de 'contre-pouvoir' s'inscrit dans une double démarche critique et constructive à la fois. Le terme de 'contre-pouvoir' pouvant trouver une double acception : contre dans le sens de 'opposé', contre dans le sens de 'épaule contre épaule', allant ensemble dans une direction commune mais pas à la même place. Les EGEB par exemple, offrent cette double position : contribuer au PGE mais rester critique là où apparaissent des manques, des blocages tout en proposant systématiquement des mesures innovantes et constructives.

Un tel mouvement possède donc un rôle de recherche, de mise en lien, de contribution créative, de critique et d'éducation permanente. Si les EGEB en donnent peut être en partie la direction, il est trop tôt - à l'heure de l'écriture des recommandations dans le cadre du PGE et donc avant la fin des travaux des EGEB - pour en définir avec plus de précisions les rôles et moyens. Mais, dans une perspective de politique participative de l'eau à Bruxelles, il est indéniable qu'un tel mouvement soit institué.

#### **Recommandations**

**Dans la prolongation de ce qui est fait avec les EGEB soutenus par la Région, nous proposons que les politiques publiques en matière de gestion de l'eau inscrivent la nécessité de soutenir un mouvement de la société civile autonome (indépendant des pouvoirs publics et autres acteurs de l'eau) ayant une capacité critique, de recherche et d'intelligence collective, dans un esprit constructif, contribuant au PGE et à la gestion d'une eau bien commun.**

## A.7.2. Une 'coupole' associant tous les acteurs de la gestion de l'eau

En fait la gestion de l'eau à Bruxelles est d'une grande complexité. La responsabilité historique des communes quant à l'approvisionnement des habitants en eau potable et quant à la lutte contre les inondations a, très logiquement, fait l'objet d'une intercommunalisation dans un but d'efficacité et d'économies d'échelle. Toutefois, la gestion de l'eau a été divisée en différentes compétences si bien qu'aujourd'hui, malgré la simplification réalisée par la Région bruxelloise depuis 1989, l'on se trouve en 2011 confrontés à 5 acteurs importants de la gestion de l'eau :

- l'intercommunale Vivaqua est responsable de la production à l'adduction d'eau potable en région bruxelloise ;
- l'intercommunale Hydrobru est responsable de la distribution d'eau potable, de la collecte des eaux usées et donc de l'entretien du réseau d'égouts ;
- la Région bruxelloise est responsable de l'épuration des eaux usées (grands collecteurs, stations d'épuration, de la mise en place du réseau de mesures quant à la qualité et au débit des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi de la coordination de la politique de l'eau ;
- la SBGE (Société Bruxelloise de Gestion de l'eau, société anonyme de droit public) ;
- Bruxelles-Environnement est responsable de la gestion des aquifères et des cours d'eau de faible importance (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie) ainsi que la représentation de Bruxelles dans le district international de l'Escaut.

Cette multiplicité des acteurs doit évidemment être prise en compte pour réussir une participation des citoyens. Aussi, tenant compte de l'existant et de la nécessité d'impliquer étroitement le citoyen-usager dans la gestion de l'eau, nous imaginons une 'coupole' qui puisse intégrer l'ensemble des acteurs liés à l'eau qui tiennent compte autant des approches communales par bassin versant que des acteurs de la société civiles et institutionnels régionaux.

### **Recommandation**

**La gestion de l'eau à Bruxelles est non seulement complexe, mais bien souvent cloisonnée, segmentée. On connaît l'origine historique de la complexité de ces niveaux de gestion. Il est essentiel de créer des lieux de dialogue qui intègrent l'ensemble des acteurs de l'eau.**

**Ce lieu serait ouvert également à la participation de mouvements citoyens.**

Afin de réussir la mise en place d'un tel outil qui ferait de Bruxelles un modèle en matière de démocratie participative de l'eau, il conviendra d'être clair sur la composition, les compétences et le fonctionnement du COGERE.

#### *Exemple de Composition*

*Afin de mettre ensemble tous ceux qui jouent un rôle dans le secteur de l'eau à Bruxelles, les EGEB imaginent une composition du COGERE du type de celle qui suit :*

- *2 représentants du Gouvernement régional, délégués respectivement par le Ministre de l'Environnement et le ministre de l'urbanisme ; de l'Aménagement du territoire ; de la Mobilité.*

- 1 représentant de la SBGE ;
- 1 représentant de Bruxelles-Environnement ;
- 1 membre du CA de Vivaqua ;
- 1 membre du CA d'Hydrobru ;
- 2 membres du CA de l'AVCB (Association des Villes et Communes Bruxelloises) ;
- 2 représentants des entreprises bruxelloises ;
- 2 représentants des syndicats ;
- 2 représentants de l'associatif environnemental ;
- 2 représentants de l'associatif social ;
- 2 représentants de l'associatif international ;
- x personnes désignées par chacune les x représentants des bassins versants ou versants.

### *Compétences*

*La vingtaine de membres du COGERE se penchent, aussi loin que possible en amont de la prise de décision finale, sur toutes les options importantes en matière de gestion de l'eau à Bruxelles.*

*La COGERE peut aborder d'initiative des sujets qu'elle juge importants et peut émettre des recommandations vers les pouvoirs publics, locaux, régionaux et fédéraux.*

*La COGERE étudie les plaintes en matière d'eau qui n'auraient pas été réglées par les instances concernées. Le COGERE pourrait désigner en son sein un membre jouant le rôle de médiateur (ombudsman) en matière des questions liées à l'eau.*

### *Fonctionnement*

- *Le COGERE réunit régulièrement ses membres, étudie le projet régionaux et intercommunaux en matière de gestion de l'eau, peut d'initiative faire des propositions en la matière et faire des recommandations dans des compétences autres mais dont il estime qu'elles pourraient avoir des conséquences sur la problématique de l'eau (règles urbanistiques, projets d'aménagement ou industriels importants pouvant avoir un impact sur le réseau hydrologique...).*
- *Deux fois par an au minimum, le COGERE organise des réunions publiques largement médiatisées auxquelles sont invités tous les citoyens-usagers bruxellois. Il y présente les résultats de ses travaux et entend les interpellations des citoyens. Ces séances publiques sont essentielles pour l'information et la sensibilisation de la population bruxelloise quant aux questions relatives à l'eau.*

### **Recommandation**

**Pour définir avec précision la composition, les compétences, le fonctionnement et les moyens de cet outil, il conviendra de réunir une Table ronde réunissant, le plus largement possible, tous les acteurs concernés.**

Ces propositions, si elles sont pratiques sont aussi basées sur une réflexion en profondeur concernant l'articulation entre le démocratie représentative actuelle, le besoin de formes nouvelles de participation citoyenne et l'enjeu de réconcilier la ville avec l'eau.

## **B. L'imaginaire de l'eau et les outils de la participation**

Pour favoriser la gestion participative de l'eau divers outils sont déjà disponibles, d'autres restent à créer et à mettre en place...

### **B.1. L'imaginaire de l'eau**

L'eau possède une grande force sur les imaginaires. Si les poètes nous guident sur ce chemin nous le vivons tous intimement : ce n'est pas pour rien que nous mettons souvent à profit notre temps libre pour aller nous 'ressourcer' au bord de cours d'eau, de lacs ou de la mer.

#### **Recommandation**

- **Renforcer la présence de l'eau dans la ville sous toutes ses formes**

Mais inversement, l'eau peut exister dans les imaginaires avant même que d'exister dans la réalité. Dans cette ville qui a refoulé l'eau, qui, au cours des âges, lui a fait perdre une grande part de sa présence et donc de sa charge poétique, on voit combien la seule évocation de l'eau crée déjà une puissante dynamique de plaisir et de désir. L'eau même absente fait rêver et son pouvoir de reliance entre les humains est bien réelle dès lors que cette attractivité se transforme en projet.

C'est déjà la rendre présente que travailler sur l'eau à partir de l'expression créative et artistique. Nous rencontrons nombre d'artistes qui évoquent l'eau dans leurs oeuvres ou qui travaillent à partir d'elle. L'eau imaginée peut créer des fleuves d'expression. L'eau fait donc écrire les poètes, sculpter les artistes et chanter tout le monde. On le voit, on peut faire la fête pour l'eau et la célébrer, parce que justement elle est un bien que nous partageons, qui nous traverse et qui est fondateur de toute vie, dont les nôtres.

#### **Recommandation**

- **Soutenir une fête de l'eau qui aurait lieu annuellement ou tous les deux ans**
- **Soutenir la créativité autour des objets**

### **B.2. Outils didactiques**

Il s'agira à l'avenir de développer un maximum d'outils didactiques qui doivent aider les habitants à mieux comprendre tous les concepts, techniques....leur permettant de participer de manière optimale à la gestion de l'eau dans la ville et dans leur bassin

versant. Certains outils existent déjà (map-it, jeu de la ficelle...) ; d'autres doivent être créés (valises pédagogiques sur l'histoire de l'eau dans la ville, maquette à grande échelle permettant de comprendre la notion de bassin versant... ).

#### **Recommandation**

**Assurer les moyens nécessaires pour construire et développer les outils didactiques nécessaires aux usagers pour participer de manière constructive et efficace à la gestion de l'eau**

### B.3. Une Maison de l'eau bruxelloise

La concrétisation de la volonté de redonner à l'eau sa place dans la ville pourrait se traduire par la création d'une Maison de l'eau bruxelloise (à l'instar de la maison de l'eau européenne-cf Atelier 5). Elle devrait être constituée sous une forme associative (asbl) car elle doit être un lieu de citoyenneté, financée par les pouvoirs publics.

Son rôle et ses missions seraient multiples :

-y seraient disponibles toutes informations utiles concernant la gestion de l'eau à Bruxelles (cartes, explications concernant les bassins versants, enquêtes publiques, infos pratiques ayant trait à la consommation, infos concernant les politiques de l'eau, les acteurs de l'eau....)

-Espace de rencontres, d'échanges de savoirs favorable à la confrontation entre technologies, techniques et formes plus artisanales de savoirs

-Espace de recherche et de réflexion

-Espace de sensibilisation pour les adultes et les jeunes

-Lieu de formations non seulement techniques mais aussi ludiques et créatifs faisant appel à l'imaginaire autour de l'eau

-Lieu d'échange entre acteurs de l'eau : société civile (habitants, associations....), institutionnels, politiques

-Espace de rencontre et d'échange pour les historiens issus des divers bassins versants

-Espace festif et ludique (lieu de préparation et d'organisation des fêtes de l'eau?), ateliers créatifs

-Organisation et soutien et accueil de projets liés à l'imaginaire de l'eau mais aussi plus didactiques.

#### **Recommandation :**

**La RBC devrait soutenir et encourager la création de cet espace à la fois symbolique et pratique d'une gestion participative de l'eau à Bruxelles**

### B.4. Les « Cases de l'eau »

Dans plusieurs villes italiennes, les services publics de l'eau ont créé « les case dell'acqua ». Il s'agit d'espaces couverts, de taille réduite, où les habitants peuvent venir se servir en eau potable distribuées à des bornes (certaines offrent même de l'eau pétillante!).

L'objectif de ces « maisons » est d'encourager les habitants à boire de l'eau du robinet plutôt que de consommer de l'eau en bouteille dont l'impact sur l'environnement est non négligeable (plastics, transport...) mais aussi de concrétiser le droit à l'eau pour tous face à la menace de marchandisation de l'eau potable.

Créer de telles bornes à dans la région bruxelloise pourrait avoir un impact très positif sur plusieurs plans :

-redonner sa place à l'eau dans la ville

-favoriser et encourager l'usage de l'eau du robinet

-permettre aux sans logis de s'approvisionner en eau potable sans difficultés à tout moment

-créer un lieu de rencontre et d'échange pour les utilisateurs

Il s'agirait aussi d'en faire un espace d'information et de sensibilisation avec aussi pour le public de pouvoir y déposer des suggestions, plaintes, projets...donc, un espace de vie autour et alentour de l'eau

Ces cases devraient être créées en des lieux et sous des formes architecturales qui impliquent la participation des habitants.

#### **Recommandation**

**Soutenir la création de cases de l'eau réparties sur l'ensemble du territoire de la région bruxelloise en y associant les habitants de la ville**

#### B.5. Les enquêtes publiques

Un constat: malgré les règles et normes imposées en la matière les enquêtes publiques (et c'est le cas pour l'enquête publique sur le PGE), celles ci sont souvent peu visibles pour le grand public et celui-ci n'y participe donc pas. Par ailleurs, chaque commune gère la publicité comme elle l'entend , du moment qu'elle respecte les règles. Le citoyen ne peut donc pas, actuellement devenir un véritable acteur dès que l'on met une politique en place et souvent il n'en voit que le résultat.

Il faut donc créer un lieu où, en permanence, toutes les enquêtes publiques liées de près ou de loin (ex: aménagement du territoire) à la gestion de l'eau puissent être annoncées, consultées de façon à ce que le citoyen puisse se les approprier. Ils doivent pouvoir y trouver toutes la documentation liés à ces enquêtes (documents, annexes, études...)

#### **Recommandation**

**Création d'un lieu où sont rassemblées toutes les enquêtes liées de près ou de loin à la gestion del'eau et ouvert au public.**



## **Conclusions - Dernières recommandations**

Tout d'abord nous trouvons important et approuvons que la Région se soit dotée d'un Plan de gestion de l'eau contribuant à une amélioration substantielle de la qualité environnementale de l'ensemble du système hydrologique géré par notre ville. Nous trouvons tout aussi bien que ce plan s'ouvre à de plus larges questions que la seule qualité des eaux.

De plus nous nous réjouissons que ce Plan soit soumis à une large consultation publique qui puisse permettre à tout un chacun de s'exprimer. Avec ce cahier, nous profitons largement de ce canal ouvert pour pouvoir expliciter notre position. Nous reconnaissons là une qualité démocratique à notre Région et nous nous en réjouissons.

Cependant, si l'amélioration de la qualité et si l'approvisionnement de la ville en eau de sont une fin en soi, si cette eau doit rester accessible à tous, tel un droit, s'il l'eau offre divers usages sociaux, l'eau ne peut être gérée que par un assemblage d'humains contractuellement liés sous de multiples formes.

Or, rien dans ce Plan n'indique avec précisions la répartition des obligations/missions/pouvoirs des différents acteurs de l'eau. Cette dimension est certes rendue d'autant plus complexe que l'eau n'est plus seulement affaire de tuyauterie mais qu'elle est aussi et grandement - dorénavant - affaire d'aménagement du territoire. Le pouvoir de ce Plan n'est pas clairement établi, notamment concernant les domaines comme l'urbanisme ou l'aménagement du territoire.

Tout aussi important, la Région s'est dotée de nombreux plans. On ne voit pas à partir du PGE l'articulation avec d'autres plans régionaux bruxellois. L'ensemble de ces articulations ne sont pas clarifiées et notamment, avec le Plan Régional de Développement Durable qui est à l'étude pour le moment.

### **Ultimes recommandations**

- **Le PGE devrait clarifier les différentes obligations/missions/pouvoirs des différents acteurs de l'eau**
- **Le PGE devrait clarifier ces différentes relations avec les autres plans régionaux.**

L'eau est donc une histoire d'humains et nous proposons vraiment que ce Plan intègre l'humain. Qu'il soit un vrai projet de société car il s'agit de notre eau. Que ce Plan nous engage tous. Nous pensons que le futur n'est pas seulement la reproduction du même mais qu'il nous engage tous dans une créativité collective.

Quel est ce nous ? C'est le nous tout à la fois de ceux qui nous représentent - les décideurs - ou le nous de ceux qui administrent nos institutions, c'est le nous de la société qui se pense mais c'est aussi le nous de nous, nous qui interpellons, proposons et créons de manière collaborative. Alors pourquoi ce nous ? Car nous pensons, un peu de manière immodeste que cette créativité nécessaire au croisement du passé et du futur, ne se fera pas sans nous... Tous les nous.